





1522

NOUVELLE HISTOIRE DE L'AFRIQUE FRANÇOISE,

ENRICHIE de Cartes & d'Observations Astronomiques & Géographiques,

DE Remarques sur les Usages locaux, les Mœurs, la Religion & la nature du Commerce général de cette Partie du Monde;

AVEC la Description des productions, & la position des Fleuves & Rivieres qui servent à la Navigation & au Commerce de l'Afrique; leurs sondes, leurs distances respectives & les routes qu'il faut tenir pour y naviguer; les chemins nouveaux & directs pour les Mines d'or & pour l'intérieur de l'Afrique; la Description des Forêts qui produisent la Gomme; les moyens de rendre l'Afrique une portion précieuse à l'Etat & à la Religion; enfin une Dissertatiom Physique & Historique sur l'origine des Négres, & la cause de leur couleur, avec l'exposition & la réfutation des systêmes anciens & modernes sur cette matiere.

Par M. l'Abbé DEMANET,

Ci-devant Curé & Aumônier pour le Roi en Afrique.

TOME PREMIER.



A PARIS.

Chez { La Veuve DUCHESNE, Libraire, rue S. Jacques, au Temple du Goût.
LACOMBE, Libraire, Quai de Conti. }

M. DCC. LXVII.


2 MAY 1941
LIBRARY


BIBLIOTHECA · BODLEIANA ·

TABLE DES CHAPITRES

Contenus dans cette Histoire.

PREMIERE PARTIE.

SECTION PREMIERE.

DES CHAPITRES.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

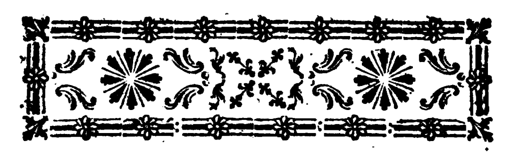
CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

SECTION I.



PRÉFACE.



PRÉFACE.

DANS la position actuelle des affaires de l'Europe, il est essentiel à la Nation Françoise de tourner ses vûes vers le commerce maritime, de conserver les branches qui lui sont restées à la derniere paix, & d'en chercher de nouvelles. L'Europe étant devenue toute marchande, il faut qu'une Nation, qui veut y tenir un rang distingué, s'occupe des objets du commerce; & plus elle le négligera, plus elle avancera vers ce degré de foiblesse & d'indigence qui annonce presque tou-

jours & le déouragement du Citoyen, & le mépris de l'étranger.

Qu'on suive, dans notre Histoire, les époques où la Nation parut dans toute sa force; on verra que ces époques furent celles de sa navigation, & que sa puissance sur mer a diminué selon les mêmes degrés que son commerce maritime s'est rétréci. Louis le Grand ne fut l'arbitre de l'Europe que lorsque Colbert nous eut frayé des routes sûres vers les deux Indes, & on pourroit dire que nous n'avons été insultés depuis, que parce que nous avons négligé de suivre les vûes de ce grand homme, ou que nous ne les avons suivies que trop foiblement. Une Nation toute mariti-

me s'en eſt prévalue, en élevant ſon commerce à un tel degré, qu'elle s'eſt emparée d'une partie de nos poſſeſſions & de notre commerce. Eût-elle hazardé une entrepriſe de cette nature, ſi elle eût remarqué que ce grand objet étoit auſſi ſacré à la Nation, qu'il le fut jadis, & ſi elle n'eût été perſuadée que la France, trop riche & trop puiſſante ſur terre, jettoit des regards indifférens ſur un commerce qu'elle enviſageoit comme indigne de ſa puiſſance? Non. Elle ſçavoit trop bien que la France pouvoit lui donner la loi auſſi deſpotiquement ſur mer que ſur terre; elle ſçavoit encore que ſes armées navales, après la conquête du Port-Mahon, avoient

répandu la terreur & l'effroi parmi la Nation Angloise ; que de nombreuses armées, envoyées de toutes parts, la dépouilloient de ses propres Etats, & moissonnoient ses alliés par les mêmes coups. Elle voyoit le fer & le feu partout, leurs campagnes ravagées, leurs villes détruites, & leur Nation presque anéantie ; elle prévoyoit enfin qu'elle n'avoit plus d'autre ressource que celle de tirer avantage de notre indifférence à soutenir nos possessions maritimes. Après des efforts incroyables pour nous en dépouiller, l'image affreuse d'une guerre sanglante contraignit ces Nations à se rapprocher des vûes pacifiques de notre glorieux Monarque, né

pour le bonheur des humains. Cette pacification réunit tant de Nations, moins encore par des besoins respectifs, que par des sentimens réciproques; elle fait refleurir les arts; elle ouvre une libre carriere à tout genre de commerce; elle fait renaître l'abondance, & donne une nouvelle vie à tant de parties languissantes des Etats pacifiés.

Cherchons donc maintenant à réparer nos pertes, & à nous dédommager du rallentissement de notre commerce; tenons le rang qui nous est dû parmi les puissances maritimes: nos propres possessions nous en offrent les moyens. L'Afrique nous ouvre son sein, pour y puiser, comme dans une

source intarissable, des richesses immenses.

On sait que le commerce porte par-tout l'abondance, qu'il donne la force & le nerf à tous les Etats. On sçait qu'il fait fleurir les Manufactures; qu'il fait subsister l'Artisan; qu'il enrichit le Commerçant; qu'il donne aux denrées une valeur fixe; qu'il fait naître une riche émulation & un intérêt singulier à l'envisager par toutes ses faces, à l'embrasser dans toute son étendue, à l'approfondir dans toutes ses sources. On sçait qu'il enflamme noblement le génie; qu'il lui fait prendre l'essor; qu'il développe des talens dans ceux en qui auparavant on en reconoissoit le moins, & qui bientôt, d'une

indigence forcée, passent au comble d'une fortune étonnante. On sçait encore que les marchandises fabriquées en France n'en sortent, pour les pays étrangers, qu'avec un lucre considérable, & que celles qui, en échange, repassent en France, augmentent beaucoup ce lucre. On conviendra donc que le commerce maritime est essentiel à la Nation.

Si nous avons souffert que les Anglois veuillent diminuer notre commerce dans les Indes & ailleurs, rien ne nous empêche de tourner nos vûes vers celui de l'Afrique, capable de réparer nos pertes, de répandre, dans toute la Monarchie Françoise, une opulence marquée, & d'augmen-

ter considérablement les avantages que la mer lui a procurés jusqu'à l'époque dont je viens de parler.

Le commerce de l'Afrique n'a langui que parce qu'on s'est figuré que le Sénégal, cédé aux Anglois par le traité de paix du 10 Février 1763, emportoit tout le commerce de cette partie du monde, & que ce qui restoit en propre à la France étoit insuffisant pour y former des établissemens capables d'entretenir un commerce aussi suivi que celui du Sénégal. Cette erreur fut celle de la plûpart des Commerçans ; elle fut aussi la mienne jusqu'à ce que j'eusse vû l'Afrique. Moins je l'avois cru susceptible d'un grand

commerce dans la partie Françoise, plus je la trouvai féconde dans toutes ses branches. Il fut donc question d'examiner sérieusement cette partie. Les observations que je fis sur les lieux mêmes me conduisirent à de nouvelles découvertes. Deux rivieres considérables, qu'on avoit jusques-là cru impraticables, l'une appellée Salum, l'autre Cassamance, furent découvertes navigables : je fis sonder & leurs lits & leurs embouchures, où je trouvai des passes & une profondeur d'eau suffisante pour la navigation des gros navires ; & que ces rivieres pouvoient servir non-seulement au commerce général de l'intérieur de l'Afrique, mais encore

porter nos vaisseaux jusqu'aux mines d'or par une route plus courte, plus aisée & plus sûre que celle de la riviere du Sénégal; que, par cet avantage, elles réduisoient à rien le commerce de cette derniere, dont la perte devenoit indifférente à la Nation Françoise.

Depuis le milieu du quatorzieme siécle que les Normands & les Dieppois, après eux les Portugais, ensuite les Hollandois & les Anglois découvrirent l'Afrique, y établirent des Comptoirs, & y formerent tour à tour un commerce suivi, aucune de toutes ces Nations maritimes ne se figura que la riviere de Salum, qui, à dix lieues dans les terres,

se partage en six bras, & se jette dans la mer par six embouchures, étoit navigable pour les gros navires, mais simplement capable de porter des pirogues, des canots ou des barques. Six embouchures à une seule & même riviere sembloient annoncer qu'aucune n'avoit assez de profondeur pour la navigation des navires marchands, & ce qui acheva à le persuader fut, d'un côté, la riviere de Gambie, qui est au *Sud* de celle-ci, &, de l'autre, celle du Sénégal, qui est au *Nord*; rivieres reconnues navigables, & trop voisines de celle de Salum, pour se figurer que cette derniere fût intéressante au commerce, & qu'elle offroit le chemin le plus court & le plus prati-

cable en tout tems pour les mines d'or & le commerce de l'intérieur de l'Afrique.

La riviere de Cassamance, jadis reconnue navigable, & fréquentée par les Portugais qui s'établirent sur ses bords, qu'ils abandonnerent ensuite, n'étoit plus connue comme praticable. Il a fallu qu'un hasard, tel que je l'ai décrit dans mon Histoire, me la fît découvrir non-seulement navigable pour les gros navires, mais aussi utile pour le commerce de l'intérieur, que celle du Sénégal & de Salum. Ces deux rivieres nous présentent un tableau si intéressant, qu'en se servant des avantages qu'elles nous offrent sur notre propre terrein, on fera

tomber de plein faut le commerce du Sénégal & de Gambie ; &, dans ce cas, nous jouirons à juste titre de la plus précieuse portion du commerce général de l'Afrique.

Si, du temps des différentes Compagnies Françoises du Sénégal, on s'est épuisé en frais & en opérations pour porter la navigation, sur la riviere de ce nom, jusques dans les Royaumes de Galam, de Tombut & de Bambouc, pour y faire le commerce de l'or sur les mines mêmes ; si, pour y parvenir, il falloit remonter, au-delà de trois cens lieues, cette riviere qui n'est navigable que lors de ses débordemens ; si ensuite on étoit obligé de trans-

porter par terre, à quarante lieues de là, les marchandises nécessaires à la traite ; si enfin toutes ces difficultés monstrueuses, ces onéreux transports n'ont point rébuté les Compagnies du Sénégal, avec quel empressement la Nation Françoise ne devroit-elle pas aujourd'hui profiter de l'avantage que lui offrent ces deux rivieres, qui, outre la traite des Captifs, de l'or & du morphil, nous présentent les bois de construction si utiles à la Nation, l'encens, l'indigo, l'aloës, le mastic, la casse, l'ébéne, le tamarin, tant d'autres arbres & tant d'autres plantes qui respectivement intéressent le commerce de la Nation Françoise ?

La gomme, dont le commerce fut jadis si florissant en Afrique, ne nous offroit plus que ses tristes vestiges. J'ai recherché avec soin les forêts qui la produisent ; j'ai examiné les moyens efficaces pour rétablir un commerce aussi intéressant ; j'ai enfin découvert les forêts, marqué leur position & les routes qu'il faut tenir pour y mouiller avec sûreté.

Des découvertes de cette nature me firent aller plus loin. Les Cartes géographiques n'indiquoient aucune position réelle des rivieres navigables, & livroient au hazard leur distance respective & leur commerce ; on n'avoit plus d'idées de l'assortissement des marchandises utiles & nécessaires à

tout genre de commerce ; on avoit aussi oublié que celles qui ont une valeur fixe dans une partie, n'en ont aucune dans l'autre : de-là il arrivoit que les navigateurs se chargeoient de cargaisons mal assorties qui leur restoient à pure perte, & qu'ils se voyoient réduits à la triste nécessité de manquer leur traite, de décrier le commerce considérable de cette partie du monde, de parcourir les côtes pendant des années, pour tirer parti de leurs cargaisons, & qu'après avoir consommé leurs vivres, perdu leurs Matelots & leurs équipages, ils étoient obligés d'abandonner les côtes, &, par conséquent, une source féconde de commerce aux Nations étrangeres.

Ces observations, jointes à la connoissance que j'ai acquise sur les lieux mêmes, m'ont paru exiger une nouvelle Histoire de l'Afrique Françoise, que je n'ai entreprise que pour me rendre utile à la Nation. Je n'y ai rien hasardé; je n'y parle que de ce que j'ai vû moi-même, & ce que je rapporte de certaines parties, que les circonstances ne m'ont pas permis de reconnoître, a été puisé dans de bonnes sources; je n'ai rien négligé pour le faire vérifier sur les lieux par des personnes capables, & dont l'exactitude ne m'étoit aucunement suspecte, afin de ne rien omettre d'utile au commerce & à la navigation, pour indiquer la vraie position

des fleuves & des rivieres navigables, les routes qu'il faut tenir pour y entrer, leurs sondes, leur distance respective & leur commerce ; pour donner la description & l'étendue des Royaumes situés sur leurs bords, leurs productions & leurs différentes branches de commerce ; pour détailler les avantages considérables que nous offrent les arbres de construction ; enfin pour peindre un tableau fidéle des mœurs, de la Religion, des usages locaux, & proposer les moyens de rendre cette partie précieuse à la Religion & à l'Etat.

J'ai ensuite dressé des Tables exactes des marchandises utiles & nécessaires à la traite & au

commerce de l'Afrique Françoise, avec le précis de leur valeur dans cette partie : l'assortiment qu'on doit en faire m'a paru aussi intéressant que la différence des Barres avec lesquelles on traite sur les côtes & sur la riviere de Gambie. Le prix des Captifs qu'on achete sur les lieux, la maniere avantageuse de faire cette traite, celui des productions du pays instruisent le Commerçant dans son cabinet, autant que s'il étoit sur les lieux mêmes, de la valeur des marchandises d'Europe, transportées en Afrique, & du prix de celles contre lesquelles elles sont traitées ou échangées, soit contre des Captifs, soit contre l'or, la cire, le morphil, le cotton, &c. Il

peut donc, sans sortir de son cabinet, faire un commerce sûr & suivi en Afrique, sans courir les risques d'être trompé. Cet objet m'a paru si intéressant au commerce de la Nation, que je n'ai rien omis pour l'éclaircir & le mettre à la portée d'un chacun.

Si mes assertions & mes descriptions ne s'accordent pas avec ce qu'ont raconté certains Ecrivains & certains Géographes, la raison en est claire ; c'est parce qu'ils n'ont rien vû par eux-mêmes, & qu'ils n'ont travaillé que sur des Mémoires ou sur des rapports infidéles, en conséquence desquels ils ont défiguré, sans le vouloir, l'Afrique Françoise, que je me suis contenté de dépeindre

telle qu'elle eſt, telle que je l'ai reconnue. De la vérité ſeule j'ai emprunté tous mes traits, ſans m'arrêter à des critiques inutiles qui auroient interrompu le fil de mon Hiſtoire.

Mon deſſein n'étoit pas, au commencement, de décrire l'Afrique ; mon plan ſe réduiſoit à l'Afrique Françoiſe, c'eſt-à-dire, à la partie ſituée entre le Cap Blanc, qui eſt au vingtieme degré, trente minutes, de latitude ſeptentrionale, & la riviere de Serre-Lionne, qui eſt au ſeptieme degré, trente minutes de même latitude, comme faiſant une partie où la France eſt en poſſeſſion, depuis pluſieurs ſiécles, de faire tout genre de commerce, & où

elle a des possessions considérables en propre, sur lesquelles elle fait, de plein droit, un commerce exclusif. Je n'ai donc décrit que légérement l'Afrique en général, pour m'attacher spécialement à la Françoise, qui est celle que j'ai vûe, celle qui fait l'objet essentiel du commerce de la Nation, celle enfin dont les exactes connoissances lui sont les plus intéressantes.

Pour ne point confondre les objets, j'ai divisé cet Ouvrage en trois Parties. Dans la premiere, j'ai donné des descriptions de toutes les parties de l'Afrique, de ses Isles habitées, de leur position, de leurs productions & de leur commerce respectif, comme ana-

logue à l'Afrique Françoise, que j'ai aussi divisée dans toutes ses parties essentielles, avec des observations astronomiques & géographiques, avec leur vraie position, leur distance respective, leurs productions, leurs rivieres, leurs sondes, leur commerce & tout ce qui concourt à la facilité de la navigation.

La partie, depuis le Cap Blanc jusqu'à l'Isle d'Arguin & la baie de Portendic, y tient le premier rang; celle, depuis l'Isle d'Arguin jusques & compris la riviere du Sénégal, le second, ainsi successivement en suivant les côtes jusqu'à la riviere de Serre-Lionne. Les trois forêts de gommiers, le département de Gorée, les Royau-

mes de la côte, leurs productions, leur commerce, les rivieres navigables, celle de Gambie, celles de Salum & de Cassamance, nouveaux & principaux chemins pour les mines d'or & le commerce de celles de l'Isle des Bisseaux & des Isles qui sont aux environs, leur commerce, les observations sur la traite des Captifs, sur les marchandises utiles à cette traite, les moyens pour la faire avec avantage ; les tables du prix & de la valeur des marchandises d'Europe & de celles qu'on traite en Afrique, forment l'ensemble de la premiere partie.

La seconde renferme le tableau des mœurs & de la Religion des Africains, les observations sur leurs

leurs usages, sur les productions du pays, sur les animaux, sur les plantes, sur les arbres aromatiques, sur ceux de construction pour les navires, enfin sur les moyens de rendre cette partie précieuse à la Religion & à l'Etat.

Pour donner une idée plus fixe & plus claire de l'Afrique Françoise, j'en ai dressé une nouvelle Carte que j'ai aussi divisée en trois parties, dont la premiere comprend les côtes & les rivieres navigables depuis le Cap Blanc jusques & compris la riviere du Sénégal, dans laquelle Carte on voit la vraie position des trois forêts de gommiers, du Fort de Portendic & de la baie d'Arguin, avec les sondes & les embouchu-

res de leurs rades. La seconde renferme la partie depuis le Sénégal jusques & compris la riviere de Nongne, avec les rivieres navigables, leurs sondes, leur distance & les Royaumes qui les côtoient. Ce sont ces rivieres, sur lesquelles la France a droit de commercer; ce sont elles qui lui offrent des chemins aisés pour l'intérieur de l'Afrique, & qui font l'objet principal de l'Histoire. La troisieme désigne les côtes depuis la riviere de Nongne jusqu'au-delà de Serre-Lionne, où se termine l'Afrique Françoise.

Enfin, pour troisieme partie de l'Histoire, j'ai donné une Dissertation physique & historique sur l'origine des Négres & sur la cause

de leur couleur. Cette matiere n'avoit été jusqu'ici traitée que superficiellement. Les Ecrivains anciens & modernes n'ont donné pour principe, sur cet objet, que ce que le hasard ou l'imagination, éloignée des vraies causes, leur a dicté; & si quelqu'un a paru avoir créé quelques systêmes probables, ce n'a été que parce que l'on n'avoit jusques-là aucun principe démontré sur ces phénomènes.

Je conviens avec plaisir que, si tant d'Auteurs éclairés avoient connu par eux-mêmes l'Afrique, ils auroient saisi les vraies causes de la métamorphose de la peau des Négres, & la Physique auroit eu, depuis plusieurs siécles, des principes réels sur un objet qui

lui devenoit de jour en jour plus intéressant. Pendant mon séjour en Afrique, j'ai recherché avec soin l'origine des Négres, & je crois avoir démontré méthodiquement & invinciblement, dans cette Dissertation, cette origine & la vraie cause du phénomène qui a depuis si long-tems embarrassé les Sçavans.

Un Auteur moderne crut avoir trouvé, dans quelques opérations anatomiques, dans quelques effets du hasard, purs jeux de la nature, une nouvelle cause de la noirceur des Négres, qu'il n'hésita point d'attribuer aux lumieres de son art, sans réfléchir que l'Histoire, l'Expérience & la Physique sensible désavouoient authen-

tiquement & ſes principes & ſes conſéquences. Il fut chercher au loin, dans des fables, dans des faits étrangers, dans des écarts de la nature, toute autre choſe que ce qu'elle nous préſente dans le cours de ſes opérations réguliéres. Il ſuppoſa une race d'hommes blancs comme le lait en Afrique, qui n'a jamais exiſté, pour nous éloigner de plus en plus de la cauſe phyſique des métamorphoſes qui nous étonnent dans la peau des habitans de la Zone Torride.

Pour éclaircir de plus en plus cette matiere, j'ai réſous tous les différens ſyſtêmes, ainſi que les objections qu'ils ont fait naître ſur la couleur des Négres. Après

les avoir tous réfutés, j'ai établi l'origine des Négres & des principes physiques sur la cause de leur couleur. Mon but n'a été, dans tout le corps de l'Histoire, que de procurer la propagation de la Religion, le bien de l'Etat, l'accroissement de son commerce, la facilité de sa navigation, enfin une nouvelle étendue aux progrès de la Physique. Puissent mes travaux avoir un heureux succès; je m'en croirai suffisamment récompensé.

ERRATA.

TOME PREMIER.

PAGE 97, ligne 18, longne, *lisez* longue.
P. 141, l. 2, Soumana, *lis.* Toumana.
P. 149, l. 15, palée, *lis.* pâté.
P. 152, l. 5, Bautagamar, *lis.* Batangamar.
Ibid. Betoute, *lis.* Betonte.
P. 201, l. 18, Ziogrande, *lis.* Riogrande.

TOME SECOND.

Page 10, lig. 19, Tabesquer, *lis.* Tabesquet.
P. 23, l. 9, Palabro, *lis.* Palabre.
P. 83, l. 15, n'y a pris ni la même qualité, *lis.* n'y a pas la même qualité.

NOUVELLE



NOUVELLE HISTOIRE DE L'AFRIQUE FRANÇOISE.

CHAPITRE I.

Description générale de l'Afrique.

L'Afrique, jadis si florissante & si fameuse dans l'Histoire sacrée & profane, ne nous montre plus aujourd'hui que de tristes lambeaux de son ancienne splendeur. L'erreur & le mensonge y ont établi leur empire, & les infortu-

nés habitans d'une très-grande partie se voyent engagés à la suite d'un faux Prophête & d'un impie. Leurs campagnes désertes & incultes sont la demeure des bêtes féroces. Les Villes, les Bourgs, les Villages ont disparu avec leurs malheureux habitans : & ce qui reste après un si triste changement est presqu'inconnu au reste de l'univers. On n'y voit plus ni palais, ni maisons, ni habitations superbes ; il n'en reste même aucun vestige. Il n'y a plus que des Villages dont les habitations sont composées de joncs & de pailles ; celles des Rois n'ont rien qui les distingue de celles de leurs sujets. Ils n'ont d'autres vêtemens que ceux que la nature leur fournit, si on excepte une petite ceinture de toile de coton, qui forme tout leur ajustement. Le reste du corps est nud. Rien ne peut les étonner, parce qu'ils n'ont rien à perdre. Leur nourriture est le ris & le mil, le poisson & le gibier, qui y sont très-communs. Nés serfs, leur Roi est le maître de

leur vie & de leur mort, un ſeul mot décide leur ſort. Les condamne-t-il à la mort, on les tue ſur le champ; point de formalités de procès, le Roi ſeul décide ſur le rapport qu'on lui fait. S'ils n'ont pas mérité la mort, on les vend comme des chevaux en foire. Au milieu des tréſors immenſes que la terre leur offre de toutes parts par ſes mines d'or & par ſes autres productions, ils n'en ſont aucunement frappés. Dans l'indigence de tout, ils ne ſe ſoucient de rien. L'oiſiveté, la danſe, les divertiſſemens ſont toutes leurs délices. Ils n'ont ni meubles, ni effets, leurs armes compoſent tout leur ameublement, & malgré une ſi profonde miſére, ils ſont fidèles & attachés à leurs Rois.

Les Géographes donnent à l'Afrique la figure d'une pyramide irréguliére, dont la baſe, qui regarde le nord, eſt baignée par la méditerranée; une partie du côté oriental par la mer rouge, & tout le reſte par l'océan méridional

& occidental. Sa latitude des deux côtés de l'équateur contient 70 degrés & demi. On la prend depuis le Cap de Bonne, qu'on appelle vulgairement le Cap Bon sur la méditerranée, qui est par les 35 degrés de latitude septentrionale, jusqu'à celui de Bonne Espérance sur l'océan, qui est par les 35 degrés & demi de latitude méridionale; ce qui lui donne 1410 lieues de longueur du nord au sud, en comptant 20 lieues au degré. Sa longitude depuis le Cap Verd sur l'océan occidental, jusqu'à celui de Guardafuy, à l'embouchure de la mer rouge, contient 75 degrés, qui font 1500 lieues d'étendue de l'occident à l'orient. D'où l'on voit que l'équateur partage l'Afrique en deux parties à peu près égales, mais dont la partie septentrionale est incomparablement plus grande que la méridionale. C'est une presqu'isle qui ne tient à la terre ferme de l'Asie que par une langue de terre de 20 lieues de

longueur, que l'on appelle l'Isthme de Suez, à cause d'une ville de ce nom qui en est voisine.

L'équateur qui coupe l'Afrique presque par le milieu, passe entre l'isle Saint Thomas & le Cap de Lopez, ou entre les Antropophages & le Royaume de Macoco, & l'Empire de Monoemugi, & la divise en méridionale & septentrionale. La septentrionale comprend sept régions, & la méridionale trois. Les sept régions de la septentrionale sont la Barbarie, la Nigritie, la Guinée, l'Egypte, la Nubie, l'Abissinie & la côte d'Ajan.

Division de l'Afrique septentrionale.

La Barbarie occupe presque toutes les côtes de la méditerranée; les montagnes qu'on appelle le Mont-Atlas, la divisent en Barbarie propre, & Saara ou le grand Désert. La premiere comprend quatre Etats considérables; sçavoir, l'Empire des Schérifs, & les Etats d'Alger, Tunis & Tripoli.

La Barbarie.

L'Empire des Schérifs est composé

de trois Royaumes, qui font ceux de Maroc, de Fez & de Tafilet; ce dernier eſt au-delà du Mont Atlas, dans l'entrée du grand Déſert. Les deux Villes les plus conſidérables ſont Maroc, réſidence ordinaire du Schérif, & Fez ancienne & jadis très-belle ville. C'eſt ſur les côtes du Royaume de Fez qu'eſt la ville de Salé, dont les habitans ſont les plus dangereux Corſaires, ennemis mortels de tous les Chrétiens, qui, pour la ſûreté de leur navigation & de leur commerce, devroient réunir une partie de leurs forces pour détruire ces monſtres marins, ou du moins pour ſe mettre à l'abri de leurs inſultes.

Etats d'Alger, Tunis & Tripoli.

Les trois Etats d'Alger, Tunis & Tripoli prennent leurs noms de leurs villes Capitales, qui toutes les trois ſont ſituées au bord de la mer, & qui ne ſont habitées que par des Corſaires qui courent la méditerranée, & déſolent les côtes d'Eſpagne & d'Italie. La France, juſtement irritée de leurs pirateries, les en

a sévérement punis, & les a forcés à respecter ses côtes & ses vaisseaux. Ces trois Etats ont la même forme de gouvernement. Ils ont le Dey, le Bey, & un Divan ou Conseil composé des principaux Corsaires & Négocians. Les peuples de cette contrée forment quatre différentes classes. La premiere sont les originaires ou les plus anciens habitans qu'on distingue sous le nom de Berberes. La seconde est composée de Maures qui s'y sont réfugiés avec les Sarrasins, & sont la classe la plus considérable. La troisiéme est celle des déserteurs proscrits d'Espagne, & d'un grand nombre de vagabonds qui sont les pirates les plus déterminés & les plus à craindre. La quatriéme enfin est composée des Turcs qui y ont été introduits par le fameux Corsaire Barberousse, & d'autres Turcs, qui dans la suite s'y sont retirés; en sorte que ce sont trois Etats composés originairement de vaga-

bonds, de gens ſans aveu, & de proſcrits de tous les pays.

Saara. La partie ſituée au-delà du mont Atlas qu'on nomme Saara eſt une eſpéce de grande mer de ſables brûlants, où ſe ſont rétirés les Berberes, ainſi que différentes tribus des Maures, qui courent ces déſerts & ſe campent où ils rencontrent quelques pâturages pour leurs beſtiaux. Ce qui fait qu'ils ne ſéjournent pas long-tems en un endroit.

La Nigritie. La Nigritie, qui eſt le propre pays des vrais Noirs, eſt ſituée au milieu des terres le long du Niger que les Européens ont appellé Sénégal depuis deux ſiécles, parce qu'étant arrivés à l'émbouchure de cette riviere, & ne la connoiſſant pas, ils en demanderent le nom à des Pêcheurs qu'ils y rencontrerent; celui à qui ils firent la queſtion crut qu'ils lui demandoient ſon nom, & leur répondit *Sénéga*, que ces Européens prirent

pour le nom de la riviere. De ce nom s'est formé dans la suite celui de Sénégal, que l'on donne encore aujourd'hui à cette riviere. Au contraire, les Maures qui fréquentent plusieurs endroits de la côte septentrionale, l'appellent en leur langue *Hued-Nigar*, qui signifie riviere noire, ou *fluvius niger.*

La Nigritie & la Guinée renferment les Possessions Françoises en Afrique. Cette derniere est le long de la mer Atlantique, depuis l'embouchure du Sénégal jusqu'au Cap Lopez; c'est pourquoi je dois renvoyer leurs descriptions au Chapitre qui concerne l'Afrique Françoise. La Guinée.

L'Egypte, cette Région si fameuse dans les Histoires, qui a autrefois illustré l'Afrique par l'ancienneté & la puissance de sa Monarchie, la bonté & la douceur de son Gouvernement, la profonde science de ses habitans, & l'austérité de ses Solitaires, ne nous montre plus rien de son ancienne splendeur. L'Egypte.

Ses vastes débris sont sous la puissance des Turcs ; & ses infortunés habitans, plongés dans l'erreur & dans l'ignorance, sont presqu'inconnus au reste de l'univers. Telles sont les suites fatales d'une Religion qui n'a pour principe que la corruption des mœurs & l'ignorance. L'Egypte est traversée du sud au nord par le Nil, dont le débordement périodique porte l'abondance dans cette Région, qui étoit autrefois le grenier de l'Europe. Sa Capitale est le Grand Caire près du Nil, bâti sur les ruines des anciennes & fameuses villes de Memphis & de Babylone. Ses autres villes renommées sont Alexandrie & Damiette, fameux port de mer sur la méditerranée. Le Mahométisme est la Religion dominante de ce pays. Les Chrétiens qui y habitent s'appellent Cophtes. Enfin elle est aussi déserte à présent que jadis elle fut peuplée.

La Nubie. La Nubie, qui est située au sud de l'Egypte, au-delà des cataractes du Nil,

a été souvent confondue avec l'Ethiopie. Elle est à présent divisée en deux Royaumes, dont les Villes Capitales sont au bord du Nil. Sennar en est une, & Dongala l'autre. La Religion Chrétienne fut florissante dans la Nubie pendant une longue suite de siécles, mais insensiblement & surtout dans le quinziéme, elle y a fait de grandes pertes par le Mahométisme qui s'y est établi.

L'Abissinie fut autrefois connue sous le nom général d'Ethiopie, dont elle occupe aujourd'hui la principale partie. Cette Région est vaste, les habitans en sont grands, forts, robustes, ingénieux & très-policés. Ils sont Chrétiens, mais en grand nombre schismatiques, & vivent pêle-mêle avec un nombre prodigieux de Moines fainéans, que l'abondance du pays fait subsister. Leur Prince est absolument despotique. Ils ont peu de Villes, leurs habitations & leurs Monastères sont répandus sur les montagnes & dans les collines où tout L'Abissinie.

abonde. C'eſt cette abondance étonnante qui les nourrit dans l'oiſiveté & dans l'indolence. Leurs Provinces méridionales ſont ſouvent ravagées par les Galles, peuple antropophage, & ennemi cruel des Abiſſins & de leur Religion, auxquels ils ont déclaré une guerre perpétuelle ; ils exercent ſur eux toute la cruauté dont ils ſont capables.

Les côtes d'Ajan.

Les côtes d'Ajan ſont cette Région, qui forme l'angle oriental de l'Afrique à l'entrée de la mer rouge. Elles ont différens Etats, dont le plus conſidérable eſt le Royaume d'Adel, dont le gouvernement eſt Mahométan, & n'admet aucune autre Religion dans ſes Etats. Telles ſont en général les parties de l'Afrique ſeptentrionale. Paſſons à la méridionale, & aux Iſles d'Afrique.

Diviſion de l'Afrique méridionale.

La partie méridionale de l'Afrique ne fut connue des Anciens que ſous le nom de la baſſe Ethiopie, mais qu'on diviſe à préſent en trois grandes Régions ; ſçavoir, le Congo, les côtes de

Zanguebar & la Cafrerie, tant pour ce qu'elles contiennent en terres fermes qu'en côtes.

Le Congo est un Empire assez puissant & un peu policé. Il est situé le long des côtes orientales de l'Afrique ; c'est-à-dire depuis le Cap Lopez jusqu'au Cap Négre. On peut le diviser en quatre Royaumes principaux qui relevent ou ont relevé de l'Empereur de Congo. Ce sont les Royaumes de Loango, situé au nord du Congo, le Congo propre, ceux d'Angola & de Bangueulle, dont le plus considérable de tous est celui de Congo, qui a un Empereur qui fait sa résidence ordinaire à San-Salvador. On doit aux Portugais la conversion de cet Empire à la Religion Chrétienne. Ils y ont un Evêque qui réside à Saint-Thomas, qui est situé directement sous la Ligne. Parmi le nombre des différens établissemens qu'ils ont formés dans cette partie d'Afrique, on en remarque deux principaux, Le Congo.

qui sont celui de Saint Paul de Loanda dans le Royaume d'Angola, & celui de Saint Philippe de Bangueulle; ces établissemens sont d'un grand rapport, par le grand commerce dont ces Régions sont susceptibles, & il faudroit une Histoire particuliére pour en faire tous les détails, ainsi que de toutes les branches de commerce.

Le Zanguebar. Le Zanguebar, Région située le long des côtes orientales de l'Afrique, renferme plusieurs petits Royaumes, où les Portugais ont différens établissemens, dont les plus considérables sont situés à Monzambique, à Monbaze, à Quiloa & à Sofala, desquels ils tirent une quantité prodigieuse d'or & d'ivoire. Si la Nation Portugaise étoit assez nombreuse pour envoyer du monde en suffisance pour faire valoir tout le Commerce qu'on pourroit faire dans ces établissemens, où les Habitans naturels sont pour la plûpart Chrétiens & par conséquent attachés aux Euro-

péens, elle en retireroit des revenus immenses, puisque le Pays est excellent & a des mines d'or qu'on n'exploite point.

La Cafrerie, très-vaste Région comprise depuis la Nigritie dans les terres jusqu'au Cap de Bonne Espérance, est habitée par un très-grand nombre de peuples, dont la plûpart sont barbares, cruels, antropophages, tels que sont ceux des Etats de Macoco, de Gingiro & les Jagos. Les autres sont moins sauvages, tels que sont ceux de Monœmugi & du Monomotapa, peuples puissans & riches par les mines d'or. Les Cafres qui habitent le long des côtes, tels que les Hottentots, sont extrêmement paresseux, sales, stupides, & articulent à peine quelques sons de voix pour se faire entendre entr'eux. Aucun peuple ne les égale en paresse & en fainéantise. Il n'y a qu'une faim extrême & une soif excessive qui puissent les faire agir pour se procurer

La Cafrerie.

leurs pressants besoins. Semblables aux bêtes féroces ils mangent la viande crue & toute saignante. La chair humaine ne leur est pas insipide, ils la mangent avec plaisir; ce qui fait qu'on ne peut guere commercer avec ces monstres. Les Hollandois ont un établissement considérable au Cap de Bonne Espérance, où le peuple est moins féroce que celui-ci. Telle est l'Afrique en général. Voyons maintenant quelles sont les Isles habitées, puisqu'elles ont plus de rapport à mon sujet.

CHAPITRE II.

Description des Isles habitées de l'Afrique.

LES Isles habitées de l'Afrique se divisent en deux parties, sçavoir celles qui sont dans le grand Océan, & celles qui sont dans la mer des Indes. Celles

qui sont dans le grand Océan sont les Isles Açores ou Tercères, qui sont situées entre les 38e & 40e degrés de latitude séptentrionale, & entre le 348e & le 352e degrés de longitude. Elles ne sont éloignées que d'environ 300 lieues des côtes d'Espagne, & de 120 lieues de celles d'Afrique. Des Géographes en avoient voulu faire présent à l'Amérique qui en est prodigieusement éloignée; mais l'Afrique & l'Europe s'y sont opposées avec raison, & enfin elles sont restées à l'Afrique de plein droit.

Ces Isles sont au nombre de neuf, qui sont la Tercère, Saint Michel, Fayal, Sainte Marie, Saint George, la Gracieuse, le Pic, Flores & Corvo. Les Flamands se vantent de les avoir découvertes les premiers, & d'y avoir eu des établissemens; & pour conserver ce droit véritable ou prétendu, ils ne marquent ces Isles dans leurs cartes que sous le nom d'Isles Flamandes. Mais

Les neuf Isles Açores.

les Portugais ont un droit plus réel par la possession dont ils jouissent depuis 1449 qu'elles furent découvertes par Gonzalve Velho, pour le Roi de Portugal, qui y a fait passer des Colonies qui ont peuplé toutes ces différentes Isles, & qui y font un commerce assez considérable.

Ces Isles furent appellées Açores, à cause de la quantité prodigieuse d'éperviers qu'on y trouva lorsqu'on s'y établit, & du grand nombre d'oiseaux qu'on y voit encore aujourd'hui. Ces Isles sont gouvernées par des Officiers, qui n'ont que le titre de Major, si on excepte la Tercère qui a un Gouverneur en titre. On donne à cette Isle 7 lieues de diamètre, & 21 lieues de circonférence ; elle est très fertile & bien peuplée, sa capitale est Angra, qui signifie Ance ou Port ouvert ; elle est le siége d'un Evêque suffragant de Lisbonne ; elle a 5 Paroisses, dont la principale est la Cathédrale qu'on ap-

Gouvernement des Isles Açores.

pelle Saint Sauveur; quatre Convents de Religieux, qui sont les Augustins, les Cordeliers, les Récolets & les Jésuites, & quatre Couvents de Filles. Enfin la jurisdiction de l'Evêque s'étend sur toutes les Isles, ainsi que le Tribunal de l'Inquisition.

J'observerai en passant que les Rois Dom Antoine, Philippe second, Roi d'Espagne & de Portugal, & Dom Jean 4e. ont donné la noblesse à plusieurs familles bourgeoises, riches & puissantes dans ce pays, pour les attacher davantage à leur service. Mais cette noblesse leur a fait négliger le commerce & la culture des terres, qu'elles ont regardés comme trop au-dessous de l'état où leur Prince les avoit élevées, ce qui fait qu'elles ont plus de noblesse que de biens. Elles ne se mésallient jamais; quand elles n'ont pas les moyens de marier leurs enfans selon leur naissance, elles les disposent autant qu'il est possible à embrasser l'état

Religieux, qui leur eſt d'une grande reſſource.

La Praya & S. Sébaſtien.

La Praya eſt un Bourg aſſez conſidérable à 4 lieues d'Angra. Il y a une Egliſe Paroiſſiale où l'on croit conſerver la Palme que l'on dit que Saint Jean l'Evangéliſte portoit à l'enterrement de la Sainte Vierge.

Saint Sébaſtien eſt un autre Village qui dépend toujours de l'Iſle, on prétend qu'elle renferme vingt mille Communians.

Rades d'Angra & de Praya.

On peut mouiller devant cette Iſle à deux endroits, ſçavoir devant Angra & devant Praya; ce ſont des rades aſſez expoſées, & où les navires trouvent peu de ſûreté depuis les mois d'Octobre juſqu'en Février. La Ville eſt bien bâtie, les rues droites. La chaleur du climat eſt un prétexte ſpécieux pour couvrir la pauvreté des habitans, qui ne leur permet pas de faire des dépenſes en meubles.

L'Iſle Tercère produit beaucoup de

bled & très peu de vin, elle est abondante en bœufs, en vaches, en moutons, en volailles, en gibiers, en poissons & en toutes sortes de fruits.

L'Isle de Fayal n'a qu'une Ville qui porte le même nom, trois Paroisses & quatre Couvents ; on compte cinq mille Communiants dans toute l'Isle qui est gouvernée par un Capitaine Major. Le Fort a un Commandant particulier avec une médiocre Garnison. Cette Isle ne produit point de vin, celui qu'on transporte aux autres parties du monde sous le nom de vin de Fayal, n'en vient point; il sort de l'Isle du Pic, qui n'est qu'à quatre lieues de Fayal, & où tous les habitans de ce dernier ont des maisons de campagne. Cette Isle qu'il ne faut pas confondre avec le Pic de Ténériffe, l'une des Canaries, n'a aucun endroit considérable ; son terrein est sec & pierreux, & fort propre pour produire du bon vin. On donne à cette Isle 12 lieues

Isle de Fayal.

Isle du Pic.

de longueur de l'orient à l'occident, sur une largeur bien moindre & fort inégale. Elle produit une quantité prodigieuse d'excellent vin.

Isle de Saint-George.

L'Isle de Saint George est entre celle de Fayal & la Gracieuse, elle abonde en vin & en bestiaux de toute espéce.

Isle de Saint-Michel.

Celle de Saint Michel est la plus à l'Est de toutes les Essores ou Açores, elle a 32 lieues de circonférence, & est éloignée de la Tercère de 28 lieues à l'Est Nord-Est. Le Bourg le plus considérable de l'Isle est Punta Delgada, qui a un petit Fort avec du canon, mais sans Garnison Royale; il y a plusieurs Paroisses répandues dans l'Isle qui renferment 7 à 8 mille Communians. L'Isle est très fertile en vin, en bled & en lin.

Isle Gracieuse.

La Gracieuse est à 15 lieues de la Tercère au Nord. Elle n'a que 10 à 12 lieues de circonférence, son terrein est bon, gras, bien arrosé & bien peuplé. Son aspect est riant, c'est ce qui lui a

fait donner le nom de Gracieuse. L'air y est plus frais & plus sain que dans toutes les autres Isles. On en tire du vin, du bled, de l'orge, du mil, du lin, & des fruits en quantité.

Les Isles de Flores & de Corvo sont les plus à l'ouest de toutes les Açores, elles sont peu habitées; malgré cela elles produisent ce qu'il faut de bled, de vin & de bestiaux pour la subsistance de leurs habitans, dont le commerce est en bois à brûler & en bois de charpente, & sur-tout en cèdres, qui y viennent d'une grosseur & d'une grandeur prodigieuse.

Isles de Flores & de Corvo.

Les Vents contraires & dangereux aux ports du Fayal, sont le Nord-Est, l'Est, le Sud-Est, les deux derniers sont les plus dangereux. A la Tercère ou Terciere sont le Nord-Est, l'Est & le Sud-Est, ce dernier est le plus dangereux. A Saint Michel le Sud est très dangereux.

Vents contraires.

Isles de Madére & de Porto-Santo.

Les Isles de Madère & de Porto-Santo qui sont au Nord des Canaries, sont situées au 32e degré de latitude septentrionale, & le 358e de longitude. L'Isle de Madére est la plus grande Isle du Septentrion de l'Afrique, elle est fort peuplée & bien cultivée, renferme beaucoup de Villages & de Paroisses, & plus de 25000 habitans ou personnes de Communion; elle abonde en vin d'une qualité fumeuse & exquise, dont elle fait un débit considérable dans toutes les autres parties du monde, parce que son vin ne s'altére pas du tout par la navigation, qui au contraire l'améliore & le rend plus traitable. Cette Isle avec celle de Porto-Santo, qui en est éloignée de 7 à 8 lieues, appartient au Roi de Portugal.

Isles de Canaries.

Les Isles de Canaries qui sont au nombre de sept, sçavoir l'Isle de Fer, où passe notre premier Méridien; l'Isle & Pic de Tenériffe où passe celui des Hollandois,

Hollandois, l'Isle de Palme, Gomére, la grande Canarie qui donne le nom aux autres Isles, Fortavanture & Lancelot, appartiennent aux Espagnols, & ont été découvertes par un Gentilhomme François, nommé Lancelot. Elles sont au 30e degré de latitude septentrionale, & au 360e degré de longitude. Elles abondent en vin d'une excellente qualité, & en tout ce qui est nécessaire à la vie.

Les Isles du Cap Verd, qui est la pointe la plus occidentale de l'Afrique, sont situées au 14e degré 42 minutes de latitude septenttionale, & au 3e de longitude, en commençant à la compter à l'Isle de Fer la plus occidentale des Canaries. Elles sont au nombre de dix; sçavoir, l'Isle Saint-Antoine, l'Isle Sainte-Lucie, l'Isle de Sel, l'Isle Saint-Vincent, de Saint-Nicolas, de Bonne-Vue, l'Isle de Feu, de May, de Brava & de Saint-Jacques. La quantité d'arbres toujours verds, dont ce Cap & ses Isles du Cap Verd.

Isles sont couvertes, lui a fait donner le nom de Cap Verd, pour le distinguer des autres Caps qui sont la plûpart secs, arides & dépouillés de toute verdure.

Les Portugais, suivant les traces des François, l'ont doublé pour la premiere fois en 1440. Ils se sont vantés de cette expédition comme d'une entreprise des plus hardies. Elle l'étoit effectivement pour des Navigateurs aussi peu expérimentés qu'ils l'étoient alors. Mais c'étoit un rien pour les Normands qui étoient établis aux côtes d'Afrique les plus reculées, près d'un siécle avant que les Portugais sçussent qu'il y avoit un Cap Verd. Ils sont néanmoins les possesseurs de ces Isles, ainsi que de celle de Saint-Thomas, & de quelques autres sans nom qui n'en sont point éloignées, & qui sont près de la Ligne. Il n'y a que l'Isle Sainte-Hélène qui appartient aux Anglois.

Isles d'Afrique dans la mer des Indes.

Les Isles d'Afrique dans la mer des

Indes ſont Madagaſcar, qui eſt très-grande & habitée par pluſieurs peuples différens, qui ont chacun en particulier leurs Rois, leurs Mœurs & leur Religion. Ils vivent néanmoins d'accord enſemble, & il eſt rare de les voir en guerre. L'Iſle de Bourbon appartient en propre à Sa Majeſté Très Chrétienne. Les Iſles de Comore ont un Roi particulier. Aucune Nation n'y a formé d'établiſſemens à cauſe qu'elles ne fourniſſent rien au Commerce. Les autres Iſles ne ſont point habitées.

CHAPITRE III.

Deſcription de l'Afrique Françoiſe, accompagnée d'obſervations Aſtronomiques & Géographiques ſur cette partie.

En vain les Eſpagnols & les Portugais ſe diſputent la premiere découverte de cette partie du monde, puiſque les

Les Normands ont fait les premiers la découverte de l'Afrique.

Normands, & ſur-tout les Diépois, ont couru les côtes d'Afrique près d'un ſiécle avant que les Portugais ſongeaſſent à ſortir de leur pays, & qu'il eſt prouvé que, vers le milieu du quatorziéme ſiécle, ils avoient des Etabliſſemens & un Commerce formé à Rufiſque, qui eſt à trois lieues de Gorée, & qui s'étendoient juſqu'au-delà de la riviere de Serré-Lionne dès l'an 1364. Les Annales Normandes en font foi.

Les Normands n'avoient ſans doute pas été d'un plein ſaut s'établir à cet endroit, ſans avoir reconnu la côte & fait des alliances avec les Naturels du pays; cela eſt ſi vrai, que l'on ſçait, à n'en pas douter, que les Diépois aſſociérent à leur commerce ſur les côtes d'Afrique en 1365 pluſieurs Marchands de Rouen. En 1366 on vit des effets de cette ſociété; elle équipa un nombre de vaiſſeaux, pouſſa ſon commerce le long des côtes, & établit des Comptoirs de diſtance en diſtance pour met-

tre ses Commis & ses marchandises en sûreté. Après avoir augmenté ses Etablissemens sur le Niger, à Rufisque & sur la riviere de Gamby, elle en fit sur celle de Serre-Lionne, & à la côte de Malaguette, dont l'un fut appellé le petit Paris, & le second le petit Diépe, à cause des Villages considérables qui se formérent aux environs de ces Comptoirs bien fortifiés. Enfin elle bâtit le Fort de la Mine d'or sur la côte de Guinée en 1382, de même que ceux d'Acora, de Cormentin & autres lieux, qui lui produisirent des richesses immenses qui auroient toujours augmenté à mesure qu'elle s'avançoit dans les côtes & dans l'intérieur du pays, sans les guerres civiles qui ruinerent la Société en 1392. Le contre-coup de ce malheur tomba sur le négoce d'Afrique, qui depuis ce moment fatal tomba aussi peu-à-peu. La mort & la décadence de plusieurs des Intéressés dans la Société; l'opulence des autres qui voulurent imiter

la Nobleſſe, y porterent le dernier coup, & ainſi périt ce fameux commerce de la Compagnie Normande, à qui il ne reſta que l'établiſſement qu'elle avoit ſur le Niger, qu'on a appellé dans la ſuite Sénégal, où elle conſerva ſes Commis juſqu'en 1664, tems auquel elle fut obligée de le vendre à celle qui ſe forma ſous le titre de Compagnie des Indes occidentales par Edit du Roi du mois de Mars 1664, avec un privilége excluſif pour faire le commerce depuis le Cap-Blanc juſqu'à celui de Bonne-Eſpérance.

Tout concouroit à l'avantage de cet établiſſement : l'attention ſpéciale du Miniſtère, la protection du Roi, le fourniſſement de tous les ſecours néceſſaires, promettoient une fin qui devoit répandre l'abondance & des richeſſes immenſes dans toute la France par le prodigieux commerce qu'on méditoit. Mais les Intéreſſés, ne meſurant pas aſſez leurs forces, embraſſérent plus

qu'ils ne pouvoient faire ; ils voulurent qu'eux seuls fissent tout le commerce de la Nation : de sorte que non contens du commerce de l'Amérique déja trop suffisant pour les occuper, ils demanderent & obtinrent privativement à tous autres de faire tout le commerce depuis la riviere des Amazones jusqu'à celle d'Orénoque, celui des Antilles, de la Nouvelle France, de l'Acadie, de la Baye de Hudson & autres endroits. Pour qu'il ne manquât rien de propre à faire échouer leurs vastes projets, ils s'emparerent du commerce que la Compagnie de Normandie cultivoit avec soin sur les côtes du Sénégal, & qu'elle fut obligée de céder à la Compagnie des Indes occidentales, par contrat passé à Paris le 28 Novembre 1664.

Pendant les huit premieres années, cette Compagnie, déja trop occupée ailleurs, laissa tellement tomber son commerce en Afrique, que S. M. T. C. l'obligea en 1672 de se défaire de tout

ce qu'elle avoit aux côtes d'Afrique ; afin d'éviter l'entier dépérissement du commerce que les François y avoient établi depuis près de trois siécles. En effet, le 8 Novembre 1673 la Compagnie des Indes occidentales vendit à des particuliers ce qu'elle possédoit aux côtes d'Afrique. Comme cette nouvelle Compagnie trouva que le commerce qu'elle faisoit au Sénégal & aux environs étoit gêné par les Comptoirs & les Forts que les Hollandois avoient à Arguin, proche le Cap-Blanc, & en l'Isle de Gorée, proche le Cap Verd, elle implora la protection de Sa Majesté, qui ordonna au Comte d'Estrées, Vice-Amiral, & depuis Maréchal de France, de se rendre maître du Fort de Gorée ; ce qu'il fit le premier Novembre 1677, & la Compagnie ayant fait de son côté un armement particulier sous la conduite du Sieur Ducasse, elle s'empara du Fort d'Arguin le 30 Août 1678. Ces deux Places étant restées au Roi par la

paix de Nimégue, Sa Majesté les céda à la Compagnie, qui pour lors fit des traités avantageux avec les Rois de la côte, par lesquels ces Princes lui cédérent la propriété de toute la côte de la terre ferme depuis le Cap Verd jusqu'à la riviere de Gambie; ce qui fait une étendue de plus de 50 lieues de côtes, sur six lieues de profondeur dans les terres. C'est en vertu de ce traité, & des justes conquêtes de Sa Majesté, que la France jouit du commerce exclusif de ces côtes, & qu'on a jusqu'à présent adjugé comme de bonne prise & sujets à confiscation tous les vaisseaux étrangers qui y ont été trouvés faisant le commerce.

L'Afrique Françoise, ou les Possessions Françoises depuis plusieurs siécles, ont eu pour bornes d'un côté le Cap Blanc qui est au 20ᵉ degré 30 minutes de latitude septentrionale, de l'autre la riviere de Serré-Lionne, dont l'embouchure est par les 7 degrés & demi

Description de l'Afrique Françoise.

de même latitude. Telles furent les limites de son commerce aux côtes d'Afrique, ainsi qu'il fut reglé par un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 6 Janvier 1685 ; ces limites renfermoient une étendue de 12 degrés de latitude qui, à 20 lieues pour chaque degré, valent 240 lieues en ligne directe. On en trouveroit bien davantage si on comprenoit les Caps, les Bayes, les ances & les contours de la côte.

La Nation Françoise, ou ses différentes Compagnies d'Afrique ont eu un grand nombre d'établissemens dans cette étendue de côte, dans les isles, dans les rivieres & dans l'intérieur du pays. Elles y ont constamment & librement exercé tout genre de commerce, même dans la plûpart des endroits, à l'exclusion de toutes les nations étrangéres ; elles y ont établi des Forteresses, des Comptoirs pour la sûreté de leur commerce, & fait des acquisitions considérables le long de la côte, où la France commerce

ſur ſon propre terrein. Or comme cette étendue de côte eſt l'objet principal de cet ouvrage, & le plus intéreſſant à la Nation à cauſe de ſon commerce, j'ai cru devoir diviſer ſes parties principales, afin de ne point confondre les différens objets qui ont une relation & une connéxité avec chaque partie diſtinguée ou par un commerce particulier, ou par des établiſſemens & des rivieres qui les ſéparent les unes des autres, & qui exigent un grand détail pour en donner une connoiſſance parfaite, qui ſervira tant à la navigation ſur ces rivieres, qu'au commerce qu'on peut faire dans les lieux qui en ſont voiſins. Pour avoir un ordre exact & régulier dans cette deſcription de l'Afrique Françoiſe, je vais commencer par la partie occidentale qui eſt l'Iſle d'Arguin & le Fort de Portendic, & je finirai par la partie orientale qu'on trouvera exactement diviſée dans les cartes jointes à ce volume.

SECTION PREMIERE.

Description de l'Isle d'Arguin, du Fort de Portendic, & de leur commerce respectif.

Description de l'Isle d'Arguin.

L'ISLE d'Arguin qui donne le nom au golfe au fond duquel elle est située, est éloignée du Cap Blanc de 16 à 18 lieues. Elle est à 20 degrés 30 minutes de latitude septentrionale, & à 360 degrés de longitude. Elle n'a qu'une lieue & demie de longueur du nord au sud, & une lieue de large de l'est à l'ouest, & est éloignée d'une lieue du continent d'Afrique. Elle a du côté de l'ouest deux Isles qui ont presqu'une lieue de longueur sur un tiers de lieue de large. Elles sont nord & sud, stériles & sans bois, & ne sont éloignées d'Arguin que d'une portée de fusil.

L'Isle d'Arguin est accessible partout pour les chaloupes. Cependant la def-

cente la plus aisée est à la pointe du sud. Les bâtimens qui ne tirent que dix à douze pieds d'eau peuvent en approcher à la portée du fusil, & là on trouve un canal entre l'Isle & le continent, où une frégate de vingt canons peut naviger, faire ses bordées & aller mouiller sous le Fort, qui est situé sur une pointe de roc escarpé vers le nord-ouest; il a 400 toises de face, ses murs sont d'une maçonnerie de briques de quatre pieds d'épaisseur & de 35 de hauteur. Il y a deux tours qui sont unies par une courtine au milieu de laquelle est la porte, qui est défendue par un bon fossé, & par un petit ouvrage de maçonnerie qui a quatre embrasures en maniere de fer à cheval. Outre cela il y a quatorze embrasures sur la courtine qui dominent de tous les côtés du Fort. Tout le reste de l'enceinte est baigné par la mer, & est percé d'un nombre d'embrasures.

L'Isle d'Arguin ou le Golfe d'Arguin

s'étend jusqu'au Cap blanc, situé sur la côte Occidentale d'Afrique, qui est une pointe très difficile à reconnoître quand on vient du large; elle termine nord & sud une langue de terre assez longue, basse, toute nue, sans arbres, sans verdure & sans aucuns indices pour reconnoître son attérage. C'est la couleur blanche, aride & brûlée de cette pointe, qui lui a fait donner le nom de Cap Blanc. Le Cap Cirie, à l'embouchure de la riviere Saint Jean, borne cette Isle au sud. Ces deux Caps, c'est-à-dire, le Cap-Blanc & le Cap Cirie, sont éloignés l'un de l'autre près de 40 lieues sud-est-nord-ouest, & laissent entr'eux une ouverture très-grande, si elle n'étoit pas fermée par un banc de 25 lieues de longueur & de trois lieues de large, sur lequel la mer est toujours grosse & agitée, & où les vaisseaux même médiocres ne peuvent pas passer. Heureusement qu'il y a une passe entre le Cap Blanc & la pointe du nord de

ce banc, qui a au moins quatre lieues de large, où on trouve 12 & 14 brasses d'eau de profondeur jusqu'à l'ance où il n'y a plus que six à sept brasses qui diminuent toujours à proportion qu'on s'avance vers la pointe de la saline, par le travers de laquelle on ne trouve que trois brasses d'eau. Entre le bout méridional du grand banc, & la pointe de l'ouest du banc de S. Jean, il y a une autre passe ou entrée d'environ une lieue de large, par laquelle les bâtimens médiocres peuvent entrer dans le golfe; mais on ne s'y expose point, à cause que le dedans du golfe est tout semé de bancs & de rochers. Ce golfe est rempli de toutes sortes de poissons, surtout de grosses Morues, dont plusieurs pesent jusqu'à 200 livres, & des tortues d'une grosseur prodigieuse.

Les Portugais découvrent Arguin.

Les Portugais découvrirent Arguin en 1444. Leur Roi Alphonse V y jetta les fondemens d'une Forteresse en 1445 qui ne fut achevée que sous le regne

de son successeur Jean II en 1482. Ils jouirent du Fort & du commerce des environs jusqu'à l'an 1638, que les Hollandois profitant de la foiblesse des Portugais, s'en emparerent sans coup férir. Dès que les Hollandois furent maîtres de cette place, ils la fortifierent réguliérement, & n'oublierent rien de tout ce qui pouvoit leur en assurer la possession. Ils augmenterent considérablement le commerce; mais les Anglois en 1665 les en chasserent, & se rendirent maîtres du Fort. Ils négligerent de réparer les bréches & de combler leurs tranchées. Les Hollandois profiterent de cette négligence, & vinrent l'année suivante obliger les Anglois à capituler & à leur remettre la place, qu'ils mirent bien vîte en état d'une vigoureuse défense, & firent des traités avec les Chefs des Maures qui fréquentoient les côtes voisines de l'Isle, & n'épargnerent rien pour se rendre maîtres de tout le commerce du pays, surtout de celui de

Les Hollandois prennent Arguin.

Les Anglois les en chassent.

la gomme, qu'ils poussérent à un prix excessif, afin de ruiner entiérement le commerce de la Compagnie Françoise du Sénégal. Ces raisons obligerent la France d'assiéger & de se rendre maîtresse de ce Fort, comme elle fit en effet l'an 1678. La paix de Nimégue fut conclue la même année, & elle laissa à la France la propriété de ce Fort & de toutes ses dépendances dont elle a joui paisiblement.

Les Hollandois sentirent bientôt combien la perte d'Arguin leur étoit préjudiciable par la cessation de leur commerce dans cette partie, & ne pouvant s'y rétablir en leur nom sans faire une infraction manifeste au traité de Nimégue, ils eurent recours à l'artifice, & vinrent sous la banniere & la protection de l'Electeur de Brandebourg, aujourd'hui Roi de Prusse, qui n'y avoit ni raisons, ni droit, ni action, pour tâcher d'y établir un Comptoir du consentement des Maures dont ils avoient gagné les Chefs à force de présens. La

Compagnie Françoiſe ſentit vivement l'injuſtice de cette entrepriſe, & le tort qu'elle alloit faire à ſon commerce, ſi elle avoit lieu. Elle fit tous ſes efforts pour la repouſſer. Mais la guerre qui s'alluma entre la France, les Etats Généraux & l'Angleterre en 1688, & qui ne finit qu'en 1698 par la paix de Riſvick, fournit aux Hollandois le loiſir de ſe fortifier dans leur uſurpation. Ils rétablirent le Fort qui avoit été démoli. Mais comme ils bâtiſſoient ſur le fonds d'autrui, & qu'ils ne pouvoient pas manquer d'en être tôt où tard chaſſés, ils firent peu de dépenſes dans cette entrepriſe, de laquelle ils furent chaſſés le 3 Mars 1721 par les François.

Acquiſition faite par la France d'Arguin & de Portendic.

Après cette expédition les Hollandois s'introduiſirent dans le Fort de Portendic, à la faveur des Maures, & ſous le ſpécieux prétexte qu'ils avoient acheté ce Fort au Roi de Pruſſe pour le prix de trente mille rixdalles. C'étoit beaucoup pour n'y avoir aucun droit.

Les Maures, légitimes propriétaires, en avoient vendu la propriété à la Compagnie Françoise du Sénégal le 29 Juillet 1717. Malgré un titre si légitime, il fallut que la France armât une nouvelle escadre commandée par M. de Salvert, qui se rendit maître du Fort & des Isles d'Arguin le 22 Février 1724, & ensuite chassa les Hollandois du Fort de Portendic, & se saisit de toute l'artillerie, des munitions, provisions de vivres & des marchandises, & fit la garnison prisonniere de guerre.

La France rentre en possession d'Arguin & de Portendic.

Cette expulsion étoit d'autant plus juste, que les Chefs & Souverains des Maures Alichandora & Bovali avoient, par traité du 6 Mars 1723, confirmé & ratifié celui du 19 Juillet 1717, en assurant à la Nation Françoise la propriété de ses anciennes possessions à Arguin & à Portendic, & qu'ils ne commerceroient dorénavant qu'avec elle.

Le Fort de Portendic est à 500 toises à l'Est du village des Maures, qui est

Fort de Portendic.

au bord de la mer, & situé dans un enfoncement marécageux environné de toutes parts d'un rideau qui lui dérobe le grand air & la vue au large par sa trop grande proximité. A 200 toises à l'Est de ce Fort, il y a un autre village de Maures, qui, avec celui qui est sur le bord de la mer, peut contenir 500 personnes. L'un & l'autre ne sont composés que de mauvaises cabanes couvertes de branches d'arbres, d'herbes & de terre, dont les entrées sont si basses qu'on ne peut s'y fourrer qu'en se traînant presque sur le ventre. Ce Fort a toujours été d'un grand avantage aux François, tant par rapport au grand commerce de la gomme qui s'y fait, que parce qu'il met la France dans le cas de donner la loi, au lieu de la recevoir des Maures & des autres Nations.

Portendic est une baye située à-peu-près à moitié chemin d'Arguin au Sénégal, son milieu est au 18e degré 6 minutes de latitude septentrionale. Elle

eſt couverte de deux grands bancs de ſable mêlés de quelques briſans qui tiennent à la terre ferme, ſur leſquels on ne trouve que deux ou trois braſſes d'eau.

Les pointes ou extrémités de ces deux bancs laiſſent entr'elles un canal de 80 toiſes de largeur, dans lequel on trouve ſix braſſes d'eau en rangeant le banc du nord, & ſept braſſes & demie en rangeant le banc du ſud à quelque diſtance. Cette paſſe eſt preſqu'au milieu de la baye, dans laquelle on trouve partout depuis quatre juſqu'à ſix braſſes de profondeur, dont le fonds eſt excellent, mais inégal, & ſur lequel il n'eſt pas poſſible de demeurer la plus grande partie de l'année, à cauſe de la groſſe mer qui y domine. Outre cet inconvénient, qui eſt conſidérable, on a beaucoup de peine à trouver la paſſe, lorſqu'en venant de l'oueſt on s'eſt écarté tant ſoit peu de ſa véritable latitude. Mais quand on vient du ſud, la reconnoiſſance eſt bien

plus aisée, parceque depuis l'embouchure du Niger ou Sénégal jusqu'à Portendic, il n'y a aucune ance ou baye considérable. Ce n'est partout qu'une côte hachée & semée de mottes de terre, qui continuent ainsi jusqu'à trois lieues au sud de Portendic, où le terrein s'abaisse, & forme une petite ance de terre basse & unie qu'on a appellée le petit Portendic.

Au nord de cette ance, on voit une quantité de mottes de terre fort élevées, qui forment la pointe du sud du grand Portendic dont nous avons parlé ci-devant. Il faut pour y arriver faire le nord quart de nord-est pendant trois lieues, & alors on se trouve par le travers de la pointe du sud du Fort de Portendic. On remarque au nord des mottes de terre, dont nous venons de parler, une terre basse de près de trois lieues de longueur, dans le milieu de laquelle il y a trois arbres à distance égale les uns des autres, & un autre

tout ſeul du côté du nord avec deux buttes de terre aſſez élevées auſſi du côté du nord, qui paroiſſent comme deux navires à la voile.

Voilà les connoiſſances & les marques les plus certaines qu'on peut donner quand on y vient du côté du ſud ou du ſud-oueſt. Mais quand on vient de l'oueſt par la latitude de 18 degrés & 5 minutes, voici les remarques que les plus habiles Pilotes ont faites ſur cet objet. On ne trouve que huit à neuf braſſes de fond lorſqu'on eſt Eſt & Oueſt de Portendic par ſa véritable latitude, & à cinq lieues de diſtance du continent. A demi-lieue de diſtance on ne trouve que ſept braſſes, & on rencontre un banc O. quart N. O. & O. N. O. ſur lequel il n'y a que trois braſſes & demie d'eau. C'eſt ainſi qu'on s'approche de la baye de Portendic avec la ſonde à la main, à cauſe des fonds inégaux de ſable qui s'y rencontrent, & qui obligent d'envoyer un canot pour

fonder & reconnoître le bout du banc du nord, où l'on trouve jusqu'à cinq brasses de profondeur.

Il faut observer qu'en Novembre, Décembre & Janvier, les vents qui regnent dans cette baye viennent du nord-ouest, & rendent les lames si grosses, si courtes & si furieuses, qu'il faut nécessairement se bien affourcher & avoir des cables parés, pour s'en servir au besoin. On doit affourcher nord-est & sud-ouest, afin que les cables travaillent également. En Février, Mars, Avril & Mai, les vents viennent ordinairement de la terre depuis le lever du soleil jusqu'à midi. La brise se leve alors, & vient depuis le nord-nord-ouest jusqu'au nord-ouest. C'est la saison où cette rade est le plus praticable. En Juin, Juillet, Août, Septembre & Octobre, qui est le tems de la haute saison, les vents sont ouest-sud-ouest, & sud-ouest. Ils rendent la rade impraticable, parceque la lame y roule d'une maniere si furieuse en

en passant entre les deux bancs au Sud-Ouest, qu'il n'y a plus de tenue pour les navires. Il faut, en conséquence, s'en éloigner au plus vîte. D'ailleurs, tout le commerce de cette côte cesse dès que cette saison commence à s'approcher.

Enfin on remarque une autre passe qui coupe le banc du Nord vers le tiers de sa longueur, & dans laquelle on trouve depuis quatre brasses & demie jusqu'à cinq brasses d'eau, par où on peut sortir ou entrer dans la rade, dès qu'on a les vents favorables.

SECTION II.

Du Commerce de la Gomme, & la description des lieux qui la produisent.

COMME le grand commerce de la gomme se faisoit autrefois à Arguin & à Portendic, dont je viens de faire la description, j'ai cru devoir placer en-

ſuite la Section qui regarde ce commerce, comme naturel à l'une & à l'autre de ces parties. Si toutes les Nations de l'Europe ont recherché à s'établir en Afrique, quoique le pays ſoit inculte & redoutable par les ardeurs du Soleil, & que ſes rades ſoient très dangereuſes, c'eſt principalement à Arguin & à Portendic où on s'eſt efforcé de former des établiſſemens, comme étant les lieux les plus à la portée & les plus avantageux pour le commerce de la gomme, lorſqu'on n'eſt pas maître de la rivière du Sénégal; commerce qui paroît peu de choſe en lui-même, mais qui eſt en effet très conſidérable, ſoit à cauſe du prix que les Maures vendent la gomme, qui eſt très-modique, ſoit à cauſe de celui auquel on la vend hors de l'Afrique, qui eſt très-haut, ſoit enfin parce qu'il procure le débouchement d'une quantité de marchandiſes fabriquées en Europe, dont la vente fait fleurir les Manufactures, circuler l'argent, & en-

tretient l'abondance, qui eſt la fin principale du commerce.

Il ne ſeroit donc pas étrange que les plus riches Négocians ſe réuniſſent pour entrer dans ce commerce, ſur-tout dans les circonſtances préſentes, où les Anglois étant les maîtres du Niger, où ils font le commerce de la gomme, ils ſe voient contraints de paſſer par leurs mains : car, dès qu'on négligera de s'ouvrir un autre débouché pour faire ce commerce avec autant d'avantages au moins qu'on en a ſur le Niger, on ſera néceſſairement réduit à dépendre de l'étranger, quel qu'il ſoit, & , par conſéquent, à lui céder tout le profit d'un commerce qu'on eſt auſſi en droit de faire que lui.

Si les Anglois ſont maîtres de ce commerce ſur le Niger, les François ne peuvent-ils pas, à leur tour, ſe rendre maîtres de celui qu'on peut faire ailleurs, où ils ſont en droit & en poſſeſſion depuis pluſieurs ſiécles de commercer, & où, du tems des Compagnies

Françoises du Sénégal, ils ont fait le même commerce de la gomme, je veux dire, à Arguin & à Portendic, où ils ont fait des dépenses immenses, tant pour établir des Forteresses & des Comptoirs, que pour acheter la propriété du terrein & le privilége exclusif du commerce, qu'ils n'ont abandonné que parce que celui de la gomme, sur la riviere du Sénégal, étoit pour lors suffisant pour en fournir à toutes les Nations de l'Europe ?

Comptoirs à Arguin & à Portendic, pour le commerce de la gomme.

Le Comptoir de Portendic est situé au milieu des Maures, qui seuls font ce commerce. Ce Comptoir est en propre à la Nation Françoise qui l'a établi à ses propres frais. Elle peut donc le faire revivre, en y mettant du monde, comme autrefois, pour faire le commerce. Elle peut encore en faire autant à Arguin, & rendre ces deux Places dépendantes du département de Gorée, & elles produiront autant de gomme qu'on peut en consommer en France.

La gomme qui entre en Europe est appellée gomme du Sénégal ou gomme d'Arabie. C'étoit de l'Arabie que venoit toute la gomme qui s'employoit en Europe, avant que les François se fussent établis sur la riviere du Sénégal. Depuis ce tems, le prix de la gomme a beaucoup diminué, & a fait disparoître celle qui venoit d'Arabie. On a long-tems plaidé pour sçavoir définitivement quelle étoit la meilleure entre celle d'Afrique & celle d'Arabie. Enfin on est tombé d'accord que l'une valoit l'autre, & qu'il n'y avoit que les Marchands, trop avides de gain, qui y supposoient une différence, & cela uniquement pour vendre plus cher celle qu'ils disoient venir d'Arabie, quoique, le plus souvent, elle étoit naturelle d'Afrique, & que toute la façon qu'ils ont apportée pour la dépayser, ait été de la choisir, & de mettre à part celle qu'ils ont trouvée en plus grosses boules, plus nettes, plus séches & plus claires. Voilà

D'où vient la gomme.

La gomme d'Afrique vaut celle d'Arabie.

toute l'énigme. Du reste, ce sont les mêmes qualités, les mêmes vertus : on les emploie aux mêmes usages, & on en retire les mêmes avantages.

Vertus de la gomme.

Tout le monde prétend que la gomme est pectorale, humectante, anodine & rafraîchissante, qu'elle épaissit les humeurs trop séreuses, & qu'en leur donnant plus de consistance, elle les empêche de se mêler avec le sang, & de le gâter. Elle est bonne pour le rhûme, spécifique pour arrêter le flux de sang & les dyssenteries, & même pour les hémorrhagies les plus obstinées. Elle sert de nourriture aux Négres qui habitent le long du Niger, & aux Maures qui l'apportent aux Européens : ils ne prennent d'autres provisions de vivres que la gomme même qu'ils portent à la traite. Tous la mangent avec plaisir, ou ils la croquent comme du sucre, ou bien ils la font amollir dans l'eau, & l'avalent. Ils la regardent comme une nourriture que sa simplicité & ses autres

qualités rendent excellente. Bien des Ouvriers s'en servent, surtout ceux qui travaillent aux étoffes de laine & de soie, aux taffetas, aux rubans, aux treillis, & à une infinité d'autres ouvrages. Toute l'attention qu'on doit avoir en achetant de la gomme, c'est qu'elle soit bien séche, bien nette, bien claire ; la grosseur des boules n'est point intéressante, non plus que leur figure.

L'arbre qui la porte en Afrique, comme en Arabie, est une espéce d'acacia, arbre petit, épineux, branchu, chargé de feuilles médiocrement longues, fort étroites, rudes, & toujours vertes. Il porte de petites fleurs blanches, composées de cinq feuilles qui font un calice rempli d'étamines de la même couleur, qui environnent un pistil, qui se change en une silique de trois à quatre pouces de longueur, qui est remplie de plusieurs graines rondes, Gommier.

dures & noirâtres, qui servent à provigner l'arbre qui les a produites.

Trois Forêts de Gommiers.

Il y a trois grandes Forêts entre la côte Septentrionale du Niger & le Fort d'Arguin, dont j'ai parlé dans la Section précédente, qui ne sont que de ces gommiers. La premiere est la Forêt de Sahel; la seconde, qui est la plus considérable, est celle de Lebiar, & la troisieme est celle d'Alfatack. Ces trois Forêts sont éloignées les unes des autres d'environ dix lieues.

Deux récoltes de gomme.

Tous les ans on fait deux récoltes de gomme. La premiere, qui est la plus abondante, & dont les boules sont plus grosses, plus nettes & plus séches, c'est ce qu'on peut souhaiter de meilleur, se fait au mois de Décembre; la seconde, au mois de Mars. La premiere se fait après que les pluyes sont cessées, & que la moiteur de la terre a produit une séve plus abondante dans les arbres, que la chaleur du Soleil a eu le tems

de cuire & de perfectionner, sans avoir celui de la dessécher. C'est ce qui ne se rencontre pas dans la récolte de Mars, qui n'a eu que des chaleurs brûlantes pour son partage. Aussi ne tire-t-on la gomme que par les incisions qu'on fait aux arbres, qui forcent de sortir la séve qui restoit; puisque toutes les gommes qui sortent des arbres, ne sont que les parties surabondantes de la séve qui, se trouvant en trop grande quantité, & mise en mouvement par la chaleur du Soleil, gonfle les fibres des arbres, créve les tuniques imperceptibles qui les environnent, & se fait un passage au travers des pores de l'écorce: c'est ce qui n'arrive pas quand l'arbre n'a que la quantité de séve qui lui est nécessaire pour sa conservation & son accroissement. Alors, si on en veut tirer quelque chose, il faut user de violence, & faire sortir, par la force des incisions, les parties de la séve qui nourrissoient l'arbre.

Trois Tribus de Maures recueillent la gomme.

Trois Tribus de Maures s'occupent à recueillir la gomme dans ces trois Forêts. La premiere de ces Tribus s'appelle Terarza ; le Chef, qui est un Marabou, promene ses villages ambulans au nord de la Forêt de Sahel, du côté d'Arguin & de Portendic. C'est ce qui prouve la facilité qu'a la Nation Françoise de rétablir, quand elle voudra, son ancien commerce de la gomme dans ces Places où elle a un droit réel & acquis de l'exercer à l'exclusion des autres Nations, ainsi que je l'ai déja observé.

Il est certain que c'est dans la Forêt de Sahel que cette premiere Tribu de Maures fait sa récolte en gomme, & que les Places d'Arguin & de Portendic sont situées au milieu de cette Tribu, & au voisinage de la Forêt de Sahel. Par conséquent, il est visible que ces Maures doivent nécessairement porter toute leur gomme à ces deux endroits; sans quoi, ils feroient obligés de faire

une route considérable, & de subir les frais & les peines d'exportation, s'ils vouloient la vendre au Sénégal ou ailleurs. C'est ce qu'ils ne feront certainement pas, dès qu'on aura des Comptoirs chez eux, c'est-à-dire, à Arguin & à Portendic.

La seconde Tribu, appellée *Aula-delhagi*, est celle qui fait la récolte de la gomme dans la Forêt de Lebiar, & quelquefois même dans celle d'Alfatack, & qui la porte pour vendre sur le bord du Niger dans les Etats du Royaume de Brac.

La troisieme Tribu est celle de *Bragéna*. Les Maures de cette Tribu font leur récolte dans la Forêt d'Alfatack, & vont la vendre sur la riviere du Sénégal sur le district du Siratick, ou ils la commercent avec les Mandingues du Royaume de Salum, ou avec d'autres Marchands, & cela depuis que la France n'a plus de Comptoirs établis à Arguin & à Portendic. La gomme ne se vend

point au poids. On la livre dans une mesure cube qu'on appelle quintal, de telle grandeur dont on convient avec les Maures. Le quintal Maure pése sept cent livres, poids de France.

Chefs des trois Tribus Maures.

Les Chefs de ces trois Tribus sont Marabous, c'est-à-dire, Prédicateurs & Docteurs de la Loi de Mahomet. Si l'on considére leur extérieur modeste & composé; si l'on réfléchit sur leurs discours, où le nom de leur Prophête est toujours au commencement & à la fin, on les prendra pour les plus zélés observateurs d'une Loi qui, au milieu d'une infinité d'usages libres & libertins, a sa sévérité & ses rigueurs; mais, si on les examine de plus près, & sur tout lorsque l'on commerce avec eux, on remarquera bientôt qu'il n'y a chez eux qu'hypocrisie, dissimulation, cruauté, superstition & ignorance. Envain on y chercheroit des vertus morales; on n'y en trouveroit presque pas, & encore moins de bonne foi & de fidélité à leurs

paroles. Leur extérieur est étudié pour tromper le public ; ce sont les Pharisiens du Mahométisme, qui travaillent sans cesse pour se faire des Prosélites, & qui ont si bien réussi, qu'ils ont infecté de leurs mensonges & de leurs rêveries la plûpart des Négres de leur voisinage, & de ceux qui commercent avec eux.

Ces Maures ou Arabes suivent la Loi de Mahomet ; ils sçavent presque tous lire & écrire ; ils ont des Ecoles publiques, où les Marabous enseignent aux enfans à lire & à écrire la langue Arabe. Ces enfans ne vont à l'Ecole que la nuit, ou quelques heures avant le jour. Leurs leçons sont écrites sur de petites planches de bois blanc ; quand ils sçavent les lire, ils les apprennent par cœur, en criant de toutes leurs forces pour les apprendre. Quand ils ont ainsi parcouru tout l'Alcoran, ils sont censés Docteurs ; & alors ils apprennent à écrire la Langue qu'ils ont apprise à

lire. Continuons à présent la description des côtes de l'Afrique Françoise.

SECTION III.

Description du Sénégal & des Royaumes situés le long d[illegible]ve.

LE Niger ou Sé[illegible]
plus [illegible]idérab[illegible]
[illegible] ce
[illegible] el[illegible]
[illegible] que
[illegible] tems,
[illegible] de ce
[illegible] a longi-
[illegible] s sont trop

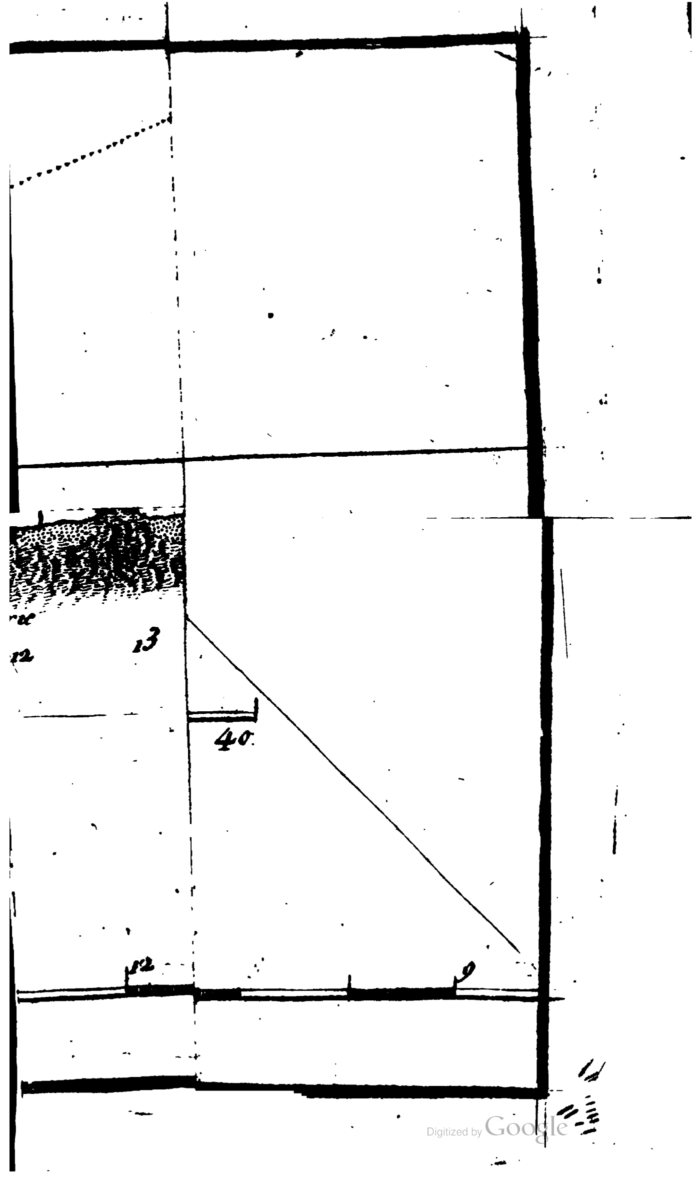


ſire. Continuons à préſent la deſcription des côtes de l'Afrique Françoiſe.

SECTION III.

Deſcription du Sénégal & des Royaumes ſitués le long de ce Fleuve.

LE Niger ou Sénégal eſt le fleuve le plus conſidérable de toute l'Afrique ; car, ſi l'on prend ſeulement ſa ſource au lac ou marais de Bournon, qui eſt au quarante-deuxieme degré de longitude, & d'où on voit ſortir ce fleuve, il a, juſqu'à ſon embouchure dans l'Océan, au Nord du Cap Verd, 830 lieues de cours de l'Orient à l'Occident. Quoiqu'on n'ait pas une connoiſſance exacte de l'intérieur de cette contrée, & que perſonne n'ait, depuis très-long-tems, pénétré juſqu'à la vraie ſource de ce fleuve, pour en déterminer la longitude, à cauſe que les Peuples ſont trop barbares ; on ſçait cependant que tous



13
40
12
9

les villages sont situés sur la droite du fleuve, en le remontant, & que le côté gauche, quoique très-beau & fort uni, n'est que peu habité. Il est tout couvert de lataniers, d'arbres épineux & d'autres espéces. Personne n'ose s'y établir, parce qu'on y seroit exposé aux incursions des Maures, qui pilleroient tout. Le Roi de Maroc y envoie souvent des troupes nombreuses, même jusqu'à dix ou douze mille hommes à la fois, qui ravagent le pays, & emmenent les habitans esclaves. Mais le Niger, large, profond & rapide, est une barriere impénétrable pour eux. C'est ce qui a fait que presque tous les Naturels du pays ont abandonné cette partie, pour s'établir à la droite du fleuve. On sçait encore que les Royaumes de Galam, de Bambouc, de Tombut, de Bambara sont les plus puissans, les plus peuplés, les plus riches en mines d'or, & les plus favorables pour la traite des Captifs. L'or y est si abondant, que, pour

peu qu'on y remue la terre, on en trouve en quantité, & du très-pur; & il est probable que, plus on avancera vers l'Est, plus on découvrira de ces riches pays : la preuve en est certaine, puisque toutes les rivieres qui en descendent, emportent avec elles de l'or en poudre & en grains, sur-tout après les grandes pluyes & les débordemens, qui détrempent les terres des environs. On l'appelle or de lavage, à cause de la maniere dont les Négres le séparent de la terre & du sable des rivieres qui l'ont amené dans leurs quartiers. On assure positivement que c'est environ au 20e degré de longitude que le Niger s'étant beaucoup élargi, & ayant formé un lac d'une étendue considérable, il en sort par deux ouvertures qui forment deux rivieres. Celle qui coule de l'Est à l'Ouest a pris le nom de Sénégal, & celle qui coule vers le Sud-Ouest celui de Gambie, dont je parlerai en son lieu, en traçant d'autres routes que

celle du Sénégal pour les mines d'or.

Le Niger coule presque toujours de l'Est à l'Ouest au regard du 17ᵉ degré ou environ de latitude Septentrionale, depuis sa sortie du lac Bournou jusqu'à deux lieues & demie près de l'Océan Occidental, où il fait un coude, & tourne tout d'un coup au Sud : alors il n'est éloigné de la mer que par une digue naturelle, ou langue de sable & de terre, qui, dans des endroits, n'a pas cent toises de large, &, dans d'autres, une ou deux lieues. Après un cours d'environ vingt-cinq lieues du Nord au Sud, il s'ouvre enfin un passage dans la mer au vingt-cinquieme degré cinquante-cinq minutes de latitude. Ce passage a quelquefois une demi-lieue de large ; mais il est fermé par une digue de sable qu'on appelle Barre, dont le trajet est très-difficile & très-dangereux à cause du peu d'eau dont il est couvert, de sorte qu'il n'y peut passer que des barques de quarante à cinquante tonneaux.

Les ouvertures ou passes que la riviere se fait dans la barre, pour se jetter dans la mer, ne sont pas toujours au même endroit; mais, selon la grosseur de ses eaux & la rapidité de son cours, elle s'ouvre des passages, tantôt dans une partie, tantôt dans une autre; &, où on a passé un jour la barre, on ne peut plus l'y passer le lendemain, parce que le fleuve, en se faisant une nouvelle passe, ferme en même tems l'ancienne, de sorte qne l'Isle du Sénégal, où est le Fort Saint-Louis, se trouve quelquefois à quatre lieues, & quelquefois seulement à deux lieues de la barre. C'est ce qui empêche tous les navires d'aller mouiller sous ce Fort. Il faut une pratique journaliere de ce passage, pour en connoître les changemens & les momens propres à entreprendre d'y passer. Malgré toutes ces connoissances & l'expérience, on risque toujours beaucoup dans le passage, même sur de petites barques.

L'Isle du Sénégal est au seizieme degré cinq minutes de latitude Septentrionale. Elle est située au milieu du Niger ou Sénégal, comme on voudra l'appeller. Cette Isle n'a qu'onze cent cinquante-trois toises du Nord au Sud, sur quatre-vingt-dix toises de largeur, &, à l'endroit où le Fort Saint-Louis est construit, cent trente toises. Le bras de la riviere qu'elle a du côté de l'Est, a trois cent quatre-vingt toises de largeur, & celui de l'Ouest deux cent dix toises. Elle manque absolument d'eau douce plus de la moitié de l'année. Il n'y a ni source ni fontaine ; &, pour être au milieu d'une grande riviere, on n'en est pas plus avancé, parce que l'eau est salée pendant près de sept mois. Pour lors, il faut avoir recours aux puits qu'on creuse dans le sable, où l'on trouve une eau saumâtre, dont il faut user faute d'autre. Pour rendre ces eaux saumâtres ou demi-salées un peu meilleures, plus pures & plus potables, on

les fait paſſer au travers d'une pierre poreuſe qu'on tire des Canaries, qui eſt creuſée en cône; l'eau, en filtrant par les pores, s'y décharge, & perd une partie de ſon ſel.

Le Sénégal eſt une belle riviere d'une largeur très-conſidérable, de dix-huit juſqu'à vingt-cinq pieds de profondeur; l'eau en eſt très-belle, & ſon cours eſt auſſi agréable & auſſi uni, que ſon entrée eſt difficile & dangereuſe. Le terrein que l'on trouve à gauche, en entrant dans la riviere qui la ſépare de la mer, eſt une pointe de ſable mouvant, ſec & fin, qu'on appelle Pointe de Barbarie: elle eſt plate, inculte & ſtérile, & n'a pas plus de cent toiſes de large à quelque diſtance de la barre. Cette barre s'élargit dans la ſuite juſqu'à deux lieues & demie, & conduit la riviere en ſuivant le bord de la mer preſque droit au Nord pendant plus de vingt-cinq lieues. La droite de la riviere, après qu'on a paſſé la barre, eſt incompara-

blement plus agréable & meilleure que la Pointe de Barbarie; on l'appelle terre de Guinée ; le pays est uni, couvert de verdure & de grands arbres de différentes espéces d'une hauteur & grosseur extraordinaire, qui sont entremêlés de cocotiers & de palmiers qui rendent le pays très-agréable à la vûe. Cette Côte fait partie du Royaume de Caïor, qui finit de ce côté-là, à la pointe de l'Isle de Bisêche, environ à six lieues de la Barre, & à deux lieues de l'Isle Saint-Louis.

Après l'Isle de Bisêche, qui n'est qu'à deux lieues plus haut que celle du Sénégal, commence le Royaume de Hoval de ce côté-là; car, à la gauche de la riviere, il commence dès la barre, & finit au-dessus du lac de Caïor. Tout ce pays étoit autrefois connu sous le nom de Royaume de Ialofes, qui est le nom générique de tous les peuples qui prennent des dénominations particulieres des lieux où ils font leur rési- Royaume de Brac.

dence. Le Royaume d'Hoval a environ quarante-six lieues d'étendue d'Est à l'Ouest ; sa largeur vers le Nord est moins considérable. Il est gouverné par un Prince qui se fait appeller Brac, c'est-à-dire, *Empereur des Rois.* Ce Royaume est beaucoup plus étendu au Sud de la riviere.

Royaume de Foule ou du Siratick.

Le Royaume des Foules est à l'Est de celui d'Hoval ; il appartient à un Prince nommé Siratick ; cet Etat est bien plus considérable que le précédent ; il commence au lac de Caïor, & va, en remontant la riviere, jusqu'au village d'Embacany, ce qui fait une étendue d'environ cent quatre-vingt seize lieues de l'Est à l'Ouest. Il est bien plus considérable au Sud de la riviere qu'au Nord. Ce pays est très-peuplé ; la terre y est bonne ; &, si les peuples qui l'habitent étoient plus laborieux & plus industrieux, ils retireroient de leurs terres de quoi faire un commerce avantageux avec les étrangers. On sçait en gros qu'il

y a une infinité de bois précieux dans tout le pays ; que le coton & l'indigo y viennent en perfection.

Les pays qui sont depuis Embacany jusqu'au rocher Felou & au-delà, font partie du Royaume de Galam, qui a toujours été du département du Sénégal. On compte quarante-cinq lieues depuis Embacany jusqu'à ce rocher, & environ quarante lieues depuis ce rocher jusqu'à une autre Cataracte appellée Gouina, plus haute & plus escarpée que la premiere. Il y a donc deux cent quatre-vingt-sept lieues depuis l'embouchure dans la mer du Niger jusqu'au rocher Felou, qui ont été mesurées par un Ingénieur habile en 1718. Les quarante lieues qui sont depuis le rocher Felou jusqu'à Gouina, ont été jugées par estimation en 1719. Le rocher Felou fait une cataracte de plus de trente toises de hauteur presque perpendiculaire. Avant que la riviere arrive à cet endroit, qui est resserré entre deux montagnes fort élevées,

elle coule pendant quatre à cinq lieues entre deux rochers qui semblent faire partie d'une montagne, par le milieu de laquelle l'eau coule par cent canaux différens qui la resserrent, & en rendent le cours très-rapide & tout-à-fait impraticable.

Source du Niger.

On prétend que la vraie source du Niger est dans un lac qu'on nomme Maberia, & que, lorsque ce fleuve est arrivé à Baraconda, il se partage en deux branches, dont celle qui court vers le Sud est appellée Gambea ou Gambie, laquelle, après un assez long cours, semble se perdre dans un lac marécageux, rempli d'herbes & de roseaux si forts & si pressés, qu'il est impenétrable; qu'elle en sort à la fin, & reprend la forme d'une riviere belle & profonde, telle qu'on la voit au village de Baraconda, où les François, les Portugais, les Anglois alternativement vont faire leurs traites avec les Marchands Mandingues. Les canots peuvent aller de Baraconda jusqu'au

Source de la riviere de Gambie.

jusqu'au lac des roseaux, dont je viens de parler.

On assure encore qu'à quelque distance de Baracota, où le Niger a formé la riviere de Gambie, il se partage encore en deux bras. Celui qui va au Sud-Ouest traverse le pays de Bambouc, qui renferme tant de mines d'or. On l'appelle la riviere de Falémé. Ses bords sont fertiles, & parsemés de quantité de villages. Elle retombe dans le Niger, au-dessus de Guion, dans le Royaume de Galam.

Source de la riviere de Falémé.

Enfin, on prétend positivement qu'après que le Niger a formé la riviere de Gambie, il se partage derechef en deux branches qui forment une Isle considérable qu'on appelle Baba Degou. On nomme la branche du Niger qui descend à la gauche, la Riviere Noire, & celle qui descend à la droite, la Riviere Blanche. Ces deux branches se réunissent à Cassou, vingt lieues au-dessus de

Isle de Baba Degou.

Riviere Blanche & Riviere Noire.

la Cataracte de Gouina, & continuent à former le Niger.

Royaume de Guinbala.

A l'Est du lac Maberia, est le Royaume de Guinbala, dans les Etats duquel est la riviere de Guien, qui passe par Tombut même, où on trouve l'or en si grande abondance, & où la traite des Captifs & du Morphil est si considérable, que Tombut est décidément le plus riche Royaume de l'Afrique pour le commerce.

De Tombut.

Le Niger peut porter, en tout tems, des barques de quarante à cinquante tonneaux depuis son embouchure jusqu'à Donguel, qui en est éloigné de cent quarante lieues. Il y a, à cet endroit, un banc de rochers qui traverse toute la riviere, sur lequel il ne peut passer que des canots. On trouve encore, à Abdala & à Santavis, des bancs de sable qui empêchent la navigation des barques depuis le mois de Décembre jusqu'à la fin de Mai. Dans les autres mois, les barques peuvent monter

jusqu'au rocher Felou ; c'est une étendue de deux cent quatre-vingt-sept lieues. Cette riviere fait deux lacs considérables, dont le premier est celui de Panier-Foule, qui est à la droite de la riviere, à trente-sept lieues de la Barre, dans lequel on entre par un bras de la riviere qu'on appelle Portugaise. Ce n'est qu'un canal naturel qui joint le Niger au lac, & qui n'a que cinq à six lieues de longueur. Ce lac est d'une figure ovale, & a, du Nord au Sud, cinq lieues de longueur, & de l'Est à l'Ouest trois lieues de largeur. Le second est le lac de Caïor, qui est à la gauche de la riviere, à cinquante lieues de la Barre. Ce lac est fort peu fréquenté, quoiqu'il soit bien plus considérable que celui de Panier-Foule. Les bords de ces lacs sont habités par les Maures ; & c'est le lac de Caïor qui sépare le Royaume du Brac de celui du Siratick.

Lac de Panier-Foule.

Lac de Caïor.

Les Isles les plus considérables que fait le Niger au-dessus de celle de Saint-

Isles du Niger.

Louis, ſont celles de Biféche, de Bottaar & du Palmier dans le pays d'Oval; celles du Morphil, de Bilbas & de Sadel dans le pays de Foule; celle de Cagneux au-deſſus du rocher Felou, & celle de Lanton dans le Royaume de Galam.

Iſles de Biféche, de Bottaar & du Palmier.

L'Iſle de Biféche a près de vingt lieues de longueur & huit lieues de largeur. Sa pointe méridionale n'eſt éloignée de l'Iſle Saint-Louis que d'une lieue & demie. Les inondations du Niger en rendent la terre extrêmement fertile en toutes ſortes de productions. L'Iſle de Bottaar n'eſt qu'à une demi-lieue de la pointe du Nord de celle de Saint-Louis; elle n'a que trois lieues & demie de longueur ſur trois quarts de lieue de large. L'Iſle du Palmier, éloignée de neuf lieues de celle de Saint-Louis, n'a que deux lieues de longueur & une demi-lieue de largeur. Elles ſont habitées par les Négres.

Le Royaume du Siratick renferme

deux Isles considérables, dont la premiere, en remontant le Niger, a près de quatre-vingt lieues de longueur sur cinq, dix & quinze lieues de largeur; elle s'appelle l'Isle du Morphil; elle est coupée en deux parties presque égales par un canal qui joint le bras du Niger qui la ferme du côté du Nord, avec l'autre bras du même fleuve qu'elle a au Sud. Les François lui ont donné le nom d'Isle du Morphil, à cause du commerce considérable qu'on fait de cette marchandise aux Escalles, qui sont sur les deux bords de cette Isle.

Il y a une autre Isle, au-dessus de la précédente, qu'on appelle Bilbas; elle n'en est séparée que par un canal qui joint les deux rivieres qui la forment. Elle n'a que trente lieues de longueur sur cinq & six lieues de largeur. On y fait un grand commerce en or, en morphil & en coton. A quatre lieues de la pointe orientale de l'Isle Bilbas, on trouve la petite Isle de Sadel, que

Isles Bilbas & de Sadel.

la Compagnie Françoise du Sénégal acheta en 1791 du Siratick, qui est un Prince très-puissant, dont le Brac & les Grands du Royaume d'Oval sont vassaux, & lui payent tribut. Cette Isle n'a que 400 toises de longueur & cent de largeur ; l'air y est bon, & l'eau excellente ; c'est ce qui attire une infinité de Foulles, c'est-à-dire, d'habitans du Royaume de ce nom, qui y vont traiter leur or, leurs captifs & leur morphil, qui est ce que nous appellons ivoire.

Bien des gens nous ont dit que le Niger sépare les Maures d'avec les Négres d'une maniere si absolue, que la côte septentrionale de cette riviere n'est habitée que par les premiers. Il faut les détromper, en disant qu'il y a bien des Négres établis au nord de la riviere, & même assez avant dans le pays qu'on s'imagine appartenir aux Maures. Tels sont les villages des Négres qui bordent le lac de Caïor & la principale partie du Royaume du Brac, même la demeure la

plus ordinaire de ce Roi, qui eſt au nord de la riviere. Le Royaume de Galam, ſi fameux par ſes mines d'or, s'étend des deux côtés de cette riviere. De plus, on rapporte qu'il y a des Royaumes Négres qui ſont au nord du Niger. Cette erreur vient des Géographes qui ont écrit ſur de mauvais Mémoires, & ſans avoir vu le pays.

L'Iſle de Cagneux eſt à quatre lieues du rocher Felou; elle a près de deux lieues de longueur & une demi-lieue de largeur. Tout le terrein eſt couvert d'arbres propres à la charpente. Elle eſt habitée par quatre à cinq mille Négres, tous Marabous & Marchands, chez leſquels les caravanes des captifs Bambaras font ſéjour pour ſe repoſer. Iſle de Cagneux.

Le Royaume de Caſſou eſt entre les deux Sauts, c'eſt-à-dire, entre le rocher de Gouina & le rocher Felou, à vingt lieues de l'un & de l'autre, ſitué dans une preſqu'Iſle formée par deux rivieres qui, après un cours de ſoixante Royaume Caſſou. Iſle de Eſatou.

lieues, font un lac considérable, dont la décharge forme la riviere qui se jette dans le Niger à Guiorel.

Royaume de Galam.

Le Royaume de Galam est à l'Est, & commence à deux cent quarante lieues de la barre du Sénégal ; il contient en longueur, en remontant la riviere de l'Ouest à l'Est, quarante-cinq lieues. Il finit au rocher Felou, où le Niger fait une chûte de plus de trente toises de hauteur. Le Royaume est borné au Nord & au Nord-Ouest par ces vastes terres où les Maures ont leurs villages ambulans, & par quelques villages fixes des Négres, qui sont de la dépendance du Siratick. Il a, du côté de l'Est & du Nord-Est, le Royaume de Cassou, &, du côté du Sud, le pays de Godova & de Giaca.

Ce Royaume ne peut manquer d'être riche par lui-même, étant bien peuplé, bien cultivé, & faisant un commerce en tout genre avec tous les Royaumes voisins, qui sont parsemés de mines d'or.

Le Royaume de Bambaras eſt entre celui de Caſſou & celui de Tombut. Celui de Caſſou commerce non-ſeulement avec ces deux derniers, mais encore avec celui de Bambouc & de Galam. Tous les Sujets de ces Royaumes ſont eſclaves des Rois ou des Seigneurs; &, comme ils ſont aſſez ſouvent en guerre, cela fait qu'ils fourniſſent à la traite un nombre prodigieux de captifs, tant ſur le Niger que ſur la riviere de Gambie. C'eſt une maxime générale chez tous ces peuples, que les Rois, les Maîtres ou Seigneurs des villages font le prix des marchandiſes, & que ce qu'ils ont arrêté eſt une taxe & une régle que tous les autres ſuivent ſans conteſtation. C'eſt ſur ce pied qu'on y a traité les captifs à 20 livres piéce, l'or à 12 livres l'once, & le morphil à 4 ſols la livre.

Il y a, le long du Niger, en le remontant juſqu'au rocher Felou, pluſieurs villages qui ne ſont habités que par des Marabous; &, dans les terres,

Ville de Conjour. ſe trouve la ville de Conjour, toute bâtie de pierres, & couverte de tuiles, où réſident les plus gros Marchands du pays. Cette ville eſt la Capitale du pays des Marabous & de leur République.

Il y a pluſieurs petites rivieres qui tombent dans le Niger, qui viennent toutes de la Bande, c'eſt-à-dire, du côté du Sud. La plus grande eſt celle de Guianou, qui vient du Sud-Sud-Eſt, & qui n'a pas plus de quarante lieues de cours, & eſt aſſez groſſe pour porter des canots en tout tems; & depuis Dramanet, où la France avoit un Comptoir, juſqu'au rocher Felou, on voit deux rivieres qui viennent de la bande du Nord ſe jetter dans le Niger.

Royaume de Tombut. Le Royaume de Tombut n'eſt point ſur le Niger, mais bien au Sud, ſelon le rapport des Négres Mandingues, qui prétendent que, pour aller du Niger à ce Royaume ſi riche, il y a trente-deux journées de marche, c'eſt-à-dire, depuis Caignou, dernier village où la riviere

eft navigable, jufqu'à Tombut même, où on va commercer de toutes les parties de l'Afrique. Les peuples appellés Mandingues, qui font originaires de Jaga, fe font établis dans le Royaume de Galam, & ont tout le commerce entre leurs mains ; ils le portent de tous côtés, & fe fervent de ce moyen pour amaffer des richeffes, & pour introduire le Mahométifme par-tout où ils peuvent pénétrer.

Outre le pays de Jaga, d'où viennent la plûpart des Mandingues établis à Galam, il y a un Royaume confidérable dont ils ont pris le nom, & qu'on nomme Mandingue, qui eft au Sud de celui de Bambouc, qui eft extrêmement peuplé, parce que les habitans ne fe font point efclaves les uns les autres, comme dans les autres pays de la Nigritie. Royaume de Mandingues.

Les inondations du Niger font caufées par les pluyes qui tombent régulièrement dans ces pays pendant les Inondation du Niger.

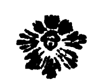
mois de Juin, Juillet, Août & Septembre. Comme ce sont les pluyes qui tombent entre la ligne & le tropique, aux environs des sources du Nil, qui sont cause de ses inondations, ce sont ces mêmes pluyes qui causent celle du Niger.

Route du Sénégal à Gorée.

La route du Sénégal aux Mammelles, qui ne sont éloignées de Gorée que de quatre lieues, est celle du Sud-Ouest quart d'Ouest; &, dès qu'on apperçoit les Mammelles, il faut éviter une pointe de rochers qui porte environ deux lieues au large, & faire le Sud-Ouest pour la doubler, jusqu'à ce qu'on voie les deux Mammelles sur une même ligne, de maniere que l'une efface l'autre. On est alors hors de tout danger, & on se trouve avoir paré la pointe d'Almadie. Le milieu de la derniere Mammelle est à quatorze degrés quarante-cinq minutes de latitude septentrionale. Elles sont Est-Sud-Est & Nord-Nord-Ouest l'une de l'autre. De-là on porte sans crainte

ſur le Cap verd. L'Iſle de la Madelaine, couverte d'arbres toujours verds, eſt joignante : on la laiſſe à gauche, & on paſſe à une lieue du Cap Manuel ; &, dès qu'on l'a doublé, on apperçoit l'Iſle de Gorée.

On compte, de l'embouchure du Sénégal à Gorée, trente lieues en droite ligne, ſçavoir, du Sénégal au Cap verd vingt-quatre lieues, du Cap verd au Cap Manuel quatre lieues, & de ce Cap à Gorée deux lieues. Ce voyage ſe fait en peu de tems, & même en moins de vingt-quatre heures. Il n'en eſt pas de même pour le retour : les vents & les courans s'y oppoſent preſque toujours, & on eſt quelquefois un mois pour faire le chemin de Gorée au Sénégal.



SECTION IV.

Description du Département de Gorée depuis le Cap Verd jusqu'à la riviere de Gambie, avec la position & distance respective des Royaumes de la Côte, & leur Commerce.

Cap verd. LE Cap verd, où commence le département de Gorée, est la pointe la plus occidentale de l'Afrique. Il est situé au quatorzieme degré quarante-deux minutes de latitude septentrionale, & au troisieme degré de longitude, en commençant à la compter de l'Isle de Fer, la plus occidentale des Canaries, ainsi que je l'ai déja observé. La quantité d'arbres toujours verds dont il est couvert, lui a fait donner ce nom pour le distinguer des autres Caps, qui sont la plûpart dépouillés de verdure.

Isle de Gorée. L'Isle de Gorée, qui est à six lieues du Cap verd, n'a que quatre cent vingt-

cinq toiſes de longueur, ſur cent vingt toiſes de largeur. Elle eſt ſituée au quatorzieme degré & quinze minutes de latitude ſeptentrionale, & à une petite lieue du continent. Elle eſt toute environnée de rochers, elle eſt inacceſſible, excepté dans ſon ance, qui a environ cent trente toiſes de largeur ſur ſoixante-dix toiſes de profondeur, & qui eſt renfermée entre deux pointes, dont l'une s'appelle la pointe du Cimetiére, l'autre la pointe du Nord. Sa rade eſt naturelle, très-aſſurée, & vaut un des meilleurs Ports. Cette Place eſt forte & par la nature & par l'art, & eſt défendue par le Fort Saint-Michel, ſitué ſur la montagne, qui eſt un rocher eſcarpé & inacceſſible du côté de l'Eſt, du Sud & de l'Oueſt. Gorée eſt au pied du Fort, du côté du Nord, au-deſſous duquel eſt le Fort Saint-François & le Gouvernement. Cent quarante bouches à feu le rendent redoutable : il ne peut être pris que par ſurpriſe, par famine, ou

par une descente forcée, qui doit sur le moment réussir, sans quoi l'attaque est manquée avec une perte considérable de la part des assaillans, si la garnison est assez nombreuse, & se tient sur ses gardes. Des circonstances inattendues firent que les Anglois s'emparerent aisément de cette Place dans la derniere guerre; ils en furent maîtres jusqu'à la paix de 1762, par laquelle elle fut rendue à Sa Majesté.

Les François rentrent à Gorée après la paix de 1762.

En 1763, je fus envoyé par la Cour pour porter à cette Colonie les secours spirituels. Le 14 Septembre, nous y arrivâmes avec le Gouverneur & les troupes destinées pour y relever les Anglois, & composer la garnison. Nous trouvâmes l'Isle dans un délabrement affreux.. Tout étoit ruiné, les fortifications en mauvais état, l'artillerie nombreuse, mais sans affuts; le Gouvernement, autrefois brillant, réduit en masure par le feu d'une poudriere qui sauta du tems des Anglois, & réduisit l'Isle

en cendres. A mesure que les habitans rétablissoient leurs cases, un nouvel incendie les embrasoit, & réduisoit l'Isle à l'extrémité. La garnison Angloise n'étoit plus que de trente hommes ; le reste avoit péri par différentes causes, les unes générales, les autres locales, d'autres, enfin, personnelles. La Religion Catholique n'avoit pas moins souffert : la loi des passions dominoit : l'Eglise servoit de magasin aux Anglois. Les habitans firent éclater leurs transports de joie, en voyant les François revenir à Gorée.

Cette Isle a été vraisemblablement connue & peut-être possédée par les Normands, lorsqu'ils étoient seuls les maîtres de tout le commerce des côtes d'Afrique, depuis le Cap blanc jusqu'aux extrémités les plus méridionales ; mais les guerres civiles & étrangéres qui ont si souvent troublé la France, ayant mis un désordre absolu dans leur commerce, ils furent contraints d'abandonner

presque tous leurs établissemens. Les Anglois, les Hollandois & les Portugais partagerent entr'eux leurs dépouilles. Il n'y eut que le Sénégal qui ne changea point de maîtres, & qui a toujours demeuré aux François, sous les diverses Compagnies qui en ont eu la direction, jusqu'au commencement de la derniere guerre, que les Anglois l'ont conquis sur la France.

Les Hollandois s'établissent à Gorée.

Les Hollandois commencerent à fréquenter les côtes d'Afrique vers la fin du quinzieme siécle; ils firent quelques établissemens sur la côte de Guinée, & traiterent avec Biram, Roi du Cap verd, en 1617, qui leur céda l'Isle de Gorée. La Compagnie Hollandoise y fit bâtir un Fort sur la montagne escarpée de tous côtés; mais, comme il ne défendoit pas l'attérage & le débarquement dans l'ance, ils y en firent bâtir un second qui mit leurs magasins à couvert de toute insulte. Ils demeurerent paisibles possesseurs de cette Isle jus-

qu'en 1663, que le Capitaine Holmes, Anglois, l'attaqua, & contraignit le Commandant & la Garnison de lui rendre le Fort & toute l'Isle.

Les Anglois prennent Gorée en 1663.

Quoique cette conquête fût importante aux Anglois, à cause du voisinage de la riviere de Gambie, où ils étoient établis, ils négligerent de mettre le Fort de la rade en état de soutenir une attaque vigoureuse. L'Amiral de Hollande, Ruitter, profita de cette négligence, & vint, l'année suivante, avec une puissante flotte qui, en peu de tems, renversa les murs du Fort de l'ance, & contraignit le Gouverneur de rendre l'Isle. Les Hollandois ne perdirent pas de tems à réparer les bréches, ainsi que tout le Fort de l'ance; ils augmenterent les fortifications du Fort de la montagne, qu'on appelle le Fort de Saint-Michel, & mirent ces deux Places en état de se bien défendre.

Les Hollandois reprennent Gorée l'année suivante.

Le Comte d'Estrées, Vice-Amiral, & depuis Maréchal de France, partit de

Breſt, le 3 Octobre 1677, pour tenter la priſe de l'Iſle de Tabago, une des Antilles de l'Amérique. En y allant, il forma le deſſein de s'emparer de Gorée. Un vent favorable le mit, à la fin du mois, en vûe de cette Iſle. Le lendemain, il fit ſommer le Gouverneur de ſe rendre, qui répondit qu'il avoit prêté ſerment aux Etats généraux & à la Compagnie de ne ſe point rendre qu'il n'y eût du ſang répandu. Cette réponſe, qui ne donna pas une idée avantageuſe de ſa bravoure, fut cauſe qu'on commença le ſiége ſans perte de tems. L'épouvante s'empara de la Garniſon, juſqu'au point qu'elle encloua au plus vîte ſes canons, & ſe retira au Fort de la montagne, qui lui donnoit les moyens de faire une défenſe très-vigoureuſe; mais elle n'y fut pas plus brave que dans le Fort de l'ance qu'elle venoit d'abandonner; elle amena ſon pavillon, arbora celui de France, & ſupplia le Vice-Amiral de la recevoir à compoſi-

En 1677, le Comte d'Eſtrées prend Gorée.

tion. Le Comte d'Estrées ne voulut rien écouter; il la menaça de la faire tailler en piéces, si elle ne mettoit les armes bas, & ne se rendoit à discrétion. Le Gouverneur, intimidé, vint présenter ses armes & les clefs de la Forteresse au Vice-Amiral, qui lui donna la liberté de se retirer où bon lui sembleroit. On trouva les deux Forts en très-bon état, & meilleurs qu'on ne l'avoit cru, avec une artillerie considérable & bien montée, les magasins bien fournis de toutes sortes de munitions de guerre & de bouche. Ensuite le Vice-Amiral mit à la voile avec son armée, pour aller exécuter ses autres projets.

M. du Casse, qui étoit à Gambie, n'apprit pas plutôt ce qui étoit arrivé à Gorée, qu'il s'y rendit le 15 Novembre 1677, en prit possession au nom de la Compagnie du Sénégal, & y établit des Commis qu'il avoit sur son bord. De-là il fut à Rufisque, Portudal & Joal, où étoient les Comptoirs

des Hollandois, que le Comte d'Estrées avoit ruinés ; il les remit en état, fit des traités, des alliances avec les Rois de ces contrées, & convint de leur payer les mêmes coutumes que les Hollandois leur payoient, à condition que la Nation Françoise jouiroit de tout le commerce dans toutes leurs dépendances, à l'exclusion de toutes autres Nations. La paix ayant été conclue entre la France & la Hollande le 10 Août 1678, les François sont restés propriétaires des conquêtes qu'ils avoient faites sur les côtes d'Afrique, &, par conséquent, de Gorée.

La Hollande, qui ne voyoit qu'avec douleur l'affermissement du commerce de la France sur ces côtes, crut devoir chercher enfin le moyen d'obliger les François à se retirer, en soulevant les Naturels du pays contre eux, en pillant leurs comptoirs, & en détruisant leur commerce par toute la côte. Pour cet effet, ils envoyerent un vaisseau de

force, qui avoit ordre de s'emparer de l'Isle de Gorée & de tous les établissemens que les François avoient sur la côte. Mais ce vaisseau y trouva l'escadre du sieur du Casse, qui s'empara bien vîte de cette proie.

Après que M. du Casse eût dompté les Rois & les Naturels de la côte, qui s'étoient soulevés contre les François, à la sollicitation des Hollandois, il fit le traité suivant avec eux, qui fut ensuite ratifié par le Damel & tous les autres Rois de la côte, depuis le Cap verd jusqu'à la riviere de Gambie, dont voici les articles.

Acquisition de la côte d'Afrique depuis le Cap verd jusqu'à la riviere de Gambie en 1679.

» 1°. Que toutes les côtes de la mer » du Royaume de Baol, avec six lieues » dans les terres, appartiendroient pour » toujours, & en toute propriété, à la » Compagnie Françoise du Sénégal.

» 2°. Que les Commis de ladite » Compagnie jouiroient seuls à l'avenir, & feroient tout le commerce » du Royaume, à l'exclusion de toute » autre Nation.

» 3°. Que les François ne payeroient
» jamais aucun tribut ni coutume au
» Roi à présent regnant, ni à ses Suc-
» cesseurs.

» 4°. Que les Négres prendroient la
» barre sur le pied de six cuirs, & les
» autres marchandises à proportion.

» 5°. Que les Sujets du Roi présent
» & de ses Successeurs auroient la pê-
» che libre, sans payer aucun droit.

» 6°. Et que, pour garantie de ce
» traité, deux parens du Roi, au choix
» du Gouverneur de Gorée, demeure-
» roient toujours comme ôtages dans la
» Forteresse. Cela fut exécuté sur le
» champ. Le Roi Barbesin se hâta d'ac-
» céder à ce traité, & de le ratifier;
» & tous les autres Rois suivirent son
» exemple. Celui de Tin & le Damel
» y accoururent, & en jurerent avec
» les autres l'observation avec les cé-
» rémonies accoutumées chez ces peu-
» ples; de sorte que la Compagnie se
» trouva maîtresse & propriétaire, par

» ces

» traités, de cinquante lieues de côtes,
» & de six lieues de profondeur dans
» les terres.

La guerre de 1688 ruina tellement le commerce de la Compagnie, que l'Isle de Gorée fut abandonnée, & le Fort du Sénégal surpris par les Anglois, qui n'en furent les maîtres que pendant six mois, parce qu'avant qu'ils eussent pû s'y fortifier & gagner les Naturels du pays, ils furent attaqués & pris par le sieur Bernard, qui commandoit le vaisseau François, *le Léger*; après quoi, on se remit en possession de Gorée, qui étoit dans un délabrement affreux, & on travailla à en réparer les fortifications, & à le mettre en état de faire une longue & vigoureuse défense. Le Fort de la montagne, qu'on appelle le Fort Saint-Michel, qui n'est qu'une lozange assez grande, flanquée de deux bastions, dont les murs bâtis de grandes pierres, sont fort élevés, fut rétabli en entier, ainsi que le Fort de l'ance,

Les fortifications de Gorée.

appellé le Fort de Saint-François, de façon que l'ance, depuis la pointe du Cimetiére jusqu'à celle du fer à cheval, est environnée d'un bon retranchement, c'est-à-dire, d'un fossé devant les murs; & les embrasures de canon, qui se croisent & se défendent mutuellement, rendent cette Place imprenable, pour peu qu'elle soit secondée, soit par la Garnison, soit par les habitans de l'Isle, qui seuls l'ont déja vigoureusement défendue au commencement de la derniere guerre.

Rade de Gorée.

Quoique la rade, qui est au nord de l'Isle, soit une des meilleures qu'il y ait pour toutes sortes de vaisseaux, il faut des précautions pour les y assurer contre l'impétuosité des vents pendant la haute saison, tems auquel les vents d'Est dominent, & rendent l'entrée plus difficile; au lieu que, dans la basse saison, les vents du Nord la facilitent; ce qui fait que, pendant les quatre mois de la haute saison, qui ne fournissent

que pluyes, tempêtes & vents contraires, on a de la peine à tirer de la grande terre le nécessaire pour l'Isle, parce que, pendant ce temps-là, les Négres cultivent leurs terres pour ensemencer leur ris & leur mil; qui ne produiroient rien hors ce tems de pluyes; parce que, d'ailleurs, la violence des grins & des tempêtes qui se succédent rapidement les uns aux autres, les expose à chavirer, & à se perdre sans ressource dans la mer, sinon eux, parce qu'ils nagent comme les poissons, & ont l'art, étant chavirés, de retourner leurs pirogues, & ensuite de continuer leur route, du moins leurs marchandises; enfin, en ce que les vents contraires ne leur permettent pas de pouvoir retourner, quand ils veulent, de l'Isle au continent, ou de traverser du continent à l'Isle: aussi a-t-on soin de faire ses provisions pour prévenir ces inconvéniens.

L'air, à Gorée, est le plus sain de l'Afrique, parce que la chaleur exces- L'air est sain à Gorée.

Différence des saisons.

sive qui y domine est plus tempérée qu'ailleurs par les vents de l'Est & du Nord. Depuis la basse jusqu'à la haute saison, c'est-à-dire, depuis le mois de Novembre jusqu'au mois de Juin ou commencement de Juillet, l'air y est toujours net, sans nuages & sans pluyes; pendant les quatre autres mois, c'est-à-dire, Juillet, Août, Septembre & Octobre, les pluyes sont journalieres; les grins, les orages, les tempêtes y sont extrêmes, &, en très-peu de tems, l'Isle est inondée. A ces pluyes & à ces tempêtes succéde un soleil ardent & dangereux pour la santé: à l'instant, il desséche la terre, en attire les vapeurs, qui infectent l'air, & multiplient les maladies. Le serain du soir & du matin est considérable. Les jours & les nuits ne différent pas plus d'une heure d'une saison à l'autre.

Il faut donc que la terre soit aussi féconde qu'elle l'est effectivement, pour que, pendant les quatre mois de la

haute saison, elle produise deux récoltes différentes, sçavoir, celle du petit mil, celle du gros mil & du ris; surtout si l'on considére que cette terre n'est jamais engraissée, & qu'elle n'est que superficiellement remuée avec un petit morceau de fer enchassé au bout d'un bâton semblable à une houlette de Berger, qui fait toute leur charrue: ensuite de quoi ils sement, soit leur ris, soit leur mil, & hersent la terre ensemencée avec un fagot d'épines. Six semaines après, on fait la premiere récolte, & ils travaillent d'abord pour la seconde de la maniere que je viens de l'annoncer. Ils ne cultivent de terre qu'autant qu'il en faut pour fournir à leurs besoins particuliers. Si les pluyes excessives inondent leurs terres, la récolte est manquée. Ils travaillent à rendre la seconde plus abondante, afin d'avoir de quoi se nourrir. Si la seconde récolte manque aussi, soit par l'abondance des pluyes, ou par trop de séche-

Maniere de cultiver la terre.

resse, ils ne vivent que de gibier, de poissons, de volaille, de lait & de fruits. Toutes les terres sont en commun; chaque Négre en cultive autant & si peu qu'il veut, & il ne prend d'autres précautions que celle de multiplier les raies & fossés pour écouler les eaux, & éviter les inondations. Le Roi ne fait rien cultiver; il n'exige aucun droit que celui de se faire fournir, par ses Sujets, le ris & le mil qui lui sont nécessaires: chaque village de son Royaume a ses jours marqués à cet effet, & tout abonde chez lui. Aussi ne faudroit-il pas manquer au jour fixé; ce non-fournissement seroit puni de mort.

Les Royaumes qui composent le département de Gorée.

Gorée, simple rocher, ne produit rien en quelque genre que ce soit; il n'a que les Royaumes de la côte d'Afrique, avec lesquels il peut & a droit de commercer librement, qui composent son département: ce sont les Royaumes du Damel, de Baol, de Sin, de Thin, de Salum & de Bar, &.

la riviére de Gambie jusqu'à Albréda, vis-à-vis le Fort Jacques, que les Anglois occupent au milieu de cette riviere. Ce commerce est en propre à Sa Majesté très-Chrétienne. Celui, depuis la riviere de Gambie jusqu'à celle de Serre-Lionne, est fondé sur la possession de plusieurs siécles, & sur la prédilection que tous ces différens peuples ont pour la Nation Françoise.

Comme Sa Majesté posséde en propre toute la côte de ces six Royaumes, qui fait une étendue de plus de cinquante lieues de côte sur six lieues de profondeur dans les terres, dont elle jouit à l'exclusion de tous autres, en vertu des acquisitions qu'elle en a faites de tous ces différens Rois en 1679, ainsi que je l'ai déja observé, je vais donner la description de chaque Royaume en particulier, en suivant exactement leur situation sur les côtes, toujours en avançant vers l'Est.

Les Comptoirs dépendans de Gorée

ſont ſitués dans ces Royaumes de diſtance en diſtance ; ils ſont protégés & défendus par les Rois, ſur le diſtrict deſquels ils ſont établis, qui ne ſouffriront pas qu'une autre Nation commerce dans leur pays, au préjudice & contre le gré de la Nation Françoiſe ; enſorte que, ſi un étranger s'aviſoit de mouiller à leurs rades ; ils feroient main baſſe ſur lui, & ſe ſaiſiroient de ſon navire. Ces Comptoirs ſont donc bien en ſûreté, étant défendus par des forces ſi ſupérieures, que, quand même l'ennemi s'en empareroit, il ne pourroit les garder, parce que ces Rois employeroient leurs forces, non-ſeulement pour l'en chaſſer, mais pour l'exterminer. Ces Comptoirs ſont placés dans les villages les plus conſidérables & les plus à la portée du commerce ſur les bords de la mer. La France y a des Réſidens qui, à l'aide des Interprêtes, font le commerce, ainſi que la traite des Négres. Les habitans de chaque Royaume

Sûreté des Comptoirs François.

y apportent ce qu'ils ont à traiter, à vendre ou à échanger; ensorte qu'il est en la disposition du Gouverneur de Gorée d'en établir dans tous les endroits où il juge convenable le long de la côte jusqu'à la riviere de Serre-Lionne; ce qui fait une étendue de plus de trois cens lieues de terrein.

Royaumes de Damel & du Caïor.

Le Royaume du Damel, auquel est joint celui de Caïor, qui est gouverné par le même Prince, qu'on appelle le Damel, Roi de Caïor, Roi du Cap Verd, ne porte plus aujourd'hui que le nom de Damel. Ce Royaume, qui s'étend jusqu'à l'Isle Bifêche, à quelques lieues du Sénégal, dans sa partie septentrionale, & jusqu'au Royaume de Baol, c'est-à-dire, jusqu'au village du grand Brigny dans la méridionale & orientale, a trente-cinq ou trente-six lieues de côte en ligne droite. Son continent n'est éloigné de Gorée que d'une petite lieue, de sorte qu'une piéce de canon de vingt-quatre livres porte dans les

terres. Ce Royaume est fort stérile pour le commerce, mais très-utile pour la subsistance de la Colonie. On y trouve des bœufs, des vaches, des poules, du gibier, du poisson en abondance. Lorsque le Roi est en paix avec ses voisins, il fournit peu de captifs à la traite; lorsqu'il est en guerre, il en fournit considérablement, mais les plus beaux & les meilleurs de toute l'Afrique. Il ne commerce qu'avec Gorée, où tous ses Sujets portent les productions du pays. Ce Roi est très-souvent en guerre avec ses propres sujets, qui prétendent vivre dans une indépendance absolue. Dans le tems de rébellion, ils abandonnent leurs villages. Les femmes & les enfans prétendent être en droit de se retirer à Gorée pour s'y mettre en sûreté, & les hommes capables de porter les armes se retirent dans l'Isle de la Madelaine, à quatre lieues à l'Ouest de Gorée, où ils sont inaccessibles. Pour lors, le Roi doit se contenter de ne faire d'autres captifs

que ceux qui, par une obstination, sont restés dans les villages rébelles. Tous ces captifs, de part & d'autre, sont vendus sans échange.

En 1763, le Damel surprit plusieurs villages de ses sujets rébelles, où il fit une quantité de prisonniers, & enleva leur bétail; ceux qui s'étoient échappés à la faveur des bois fourrés, se rassemblerent & se mirent en embuscade derriere l'armée du Roi; ce qui leur réussit si bien, que le Roi fut à son tour surpris & battu : on lui reprit les captifs & le butin qu'il avoit faits.

Acquisition des pointes de Dakar & de Bin.

Il vendit, en 1763, à Sa Majesté très-Chrétienne les pointes de Dakar & de Bin, qui sont très-avantageuses pour l'Isle de Gorée, soit pour y construire des fortifications, soit pour y déposer le bétail pour la subsistance de la Colonie, ainsi qu'on l'a toujours pratiqué jusqu'ici, soit par rapport aux fontaines de Bin, qui fournissent l'eau douce à Gorée & aux navires qui mouillent

à la rade, qui n'en est éloignée que d'une lieue ; soit enfin à cause du bois de chauffage & de construction qu'on tire de ce Royaume. On a, outre cela, un Comptoir avec des Résidens au village de Rufisque, situé sur le district du Damel, & éloigné de trois lieues de Gorée, pour y faire les différentes traites, dont les principales de ce Royaume se font à Gorée même.

Comptoir de Rufisque.

Ce Royaume a une étendue considérable par rapport à ses ances, ses baies & ses contours, & s'étend près de quatre-vingt lieues dans les terres. Les François & les habitans naturels de Gorée passent par terre, à travers ce Royaume, le long de la côte, pour se rendre au Sénégal, ce qui fait une route de quarante lieues, & autant pour venir du Sénégal à Gorée. Ils prennent cette route pour y arriver plutôt, à raison des vents contraires qui retardent les navires & les barques, sur-tout lorsqu'il est question de retourner à Gorée par mer.

Royaume de Baol.

Le Royaume de Baol est à sept lieues à l'Est de Gorée ; il commence au petit Brigny, & finit à la riviere de Sérene. La France a un Comptoir considérable, établi au village de Portudal sur le bord de la mer, où l'on traite le beurre & le mil à si bas prix, qu'il est presque pour rien. La traite des captifs y est considérable, & elle le seroit bien davantage, si le magasin étoit constamment fourni des marchandises propres à la traite ; &, comme il en est très souvent dépourvu, le Roi de Baol est obligé de traiter avec les Mandingues ou les Maures Négocians, qui achetent ces captifs, & vont les revendre aux Anglois au Sénégal, d'où ils tirent les marchandises propres à continuer ce commerce, qu'on leur ôtera quand on voudra, & avec d'autant plus de raison, qu'il préjudicie absolument à celui de Gorée, & que les Rois de la côte ont une prédilection singuliere pour la Nation Françoise, avec laquelle ils traiteront préférable-

ment à toutes les autres. D'un autre côté, les marchandises de France sont plus de leur goût, & de meilleure qualité pour le pays. Il est constamment avoué que le Royaume de Baol fournissoit non-seulement tout le mil & le beurre à la Colonie de Gorée, mais encore cinq à six cens captifs par an, qu'il fourniroit encore, si on s'approvisionnoit des marchandises convenables à la traite.

Royaumes de Thin, Sin ou Barbesin.

Les Royaumes de Thin, Sin ou Barbesin commencent à la pointe de Séréne, & finissent à la riviere de Brussalum ; ils n'ont que douze lieues de côte ; ils fournissent les bœufs & le ris en abondance à la Colonie ; ils ne sont éloignés que de vingt lieues à l'Est de Gorée, toujours au bord de la mer. Le ris ne coûte que 6 deniers la livre avant que d'être mundé, &, étant mundé, il revient à 1 sol 6 deniers ; j'en ai fait souvent l'expérience. Les bœufs sont communément comme ceux de France : le plus cher ne coûte que deux barres

de marchandiſes, qui valent 8 livres chez les Négres, & qui n'excédent pas 6 ou 7 livres, argent de France. Il y a un Comptoir François au village de Joal, d'où on fait conduire les bœufs qu'on y a traités au Comptoir de Portudal, dont j'ai parlé ci-deſſus, & où on les embarque pour les tranſporter, ſoit à Gorée, ſoit au Parc de Dakar, qui eſt à une lieue de Gorée, où ils ont le pâturage néceſſaire. La traite des Négres ſe fait au Comptoir de Joal de la même maniere qu'à Portudal. Les habitans y ſont pour la plûpart Catholiques. Dans la Miſſion que j'y ai faite en 1764, j'y ai baptiſé au-delà de huit cens perſonnes de tout âge, & converti pluſieurs Mahométans. Le Roi, qu'on nomme Barbeſin, fut charmé de leur converſion; &, lorſqu'il me permit de faire cette Miſſion dans ſes Royaumes, il me proteſta que ſes meilleurs Sujets étoient les Chrétiens, & qu'il feroit enchanté ſi je pouvois convertir ceux

Comptoir de Joal.

Habitans Catholiques.

qui ne l'étoient pas. Il est porté pour le Christianisme, reconnoît un Etre suprême, & confesse que le grand Dieu que nous adorons est celui qu'il reconnoît pour le Maître de l'Univers. Il raisonne par principes, cherche à s'instruire, parle avec enthousiasme de la Religion, examine les preuves qu'on lui donne, fait ensuite ses objections, & se rend à l'évidence. Sur les mystéres où la foi nous dirige par la révélation, il répond n'y rien comprendre. Car, comment avoir cette foi, dit-il, qui est un don de Dieu? Si Dieu ne me la donne pas, je ne l'aurai jamais. C'est ainsi que ce Prince n'a fait, jusqu'ici, qu'une petite partie du chemin vers la vraie Religion. C'est l'effet du défaut d'instructions.

Ce Roi déteste les Anglois ; il ne veut ni commercer, ni avoir aucune espéce d'affaire avec eux. Ils ont, dit-il, empoisonné mon frere, auquel j'ai succédé, & sans doute ils me feroient

ſubir le même ſort, ſi je leur permettois l'entrée dans mon Royaume. Auſſi, depuis ce tems, aucun Anglois ne s'eſt aviſé d'y mouiller ; &, s'ils s'en aviſoient, il n'eſt point douteux qu'ils s'expoſeroient à une fin funeſte.

Royaume de Salum ou Bruſalum.

Le Royaume de Salum ou Bruſalum eſt ſur la riviere du même nom, dont l'embouchure eſt à vingt-quatre lieues de Gorée, en allongeant la côte vers l'Eſt. Cette riviere eſt navigable pour tous les vaiſſeaux marchands, pourvû qu'ils ſoient conduits par un Pilote expérimenté. J'en ferai une deſcription exacte, lorſque j'établirai les nouveaux chemins pour les mines d'or dans l'intérieur de l'Afrique, & je démontrerai que ces routes ſont plus courtes, plus aiſées & moins diſpendieuſes que celle du Sénégal pour Galam, ſi fameux par ſes mines d'or.

Il eſt certain que le Roi de Salum eſt de tous les Rois de la côte le mieux placé pour le commerce, à cauſe de ſa

riviere, le plus puissant & le plus opulent, & celui sur lequel on doit le moins compter, parce que ni lui ni ses Sujets ne se font point le même scrupule que les autres Africains d'observer inviolablement leurs traités & leurs engagemens, qu'ils rompent dès que leurs intérêts l'exigent, ou pour peu qu'on néglige de remplir les conditions qu'on a faites avec eux. Aussi tous les autres Rois sont en garde pour n'en être pas dupes. Ils sont souvent en guerre avec celui de Salum, ce qui fait que ce dernier a toujours une quantité prodigieuse de captifs à traiter tous les ans. Il a d'autres avantages considérables, tels que les mines d'or, auxquelles il confine, & pour lesquelles sa riviere lui ouvre un chemin facile, & par-là il fait un commerce considérable en captifs, en or & en morphil.

Il est à la portée des François, des Anglois, des Maures & des Mandingues, fameux Négocians; ensorte qu'il sera toujours avantageux de faire un

traité de commerce avec lui, qui fournira à la Nation Françoise l'entrée & le chemin pour l'intérieur de l'Afrique, & le moyen de faire des établissemens sur les mines d'or. Lors de ma Mission dans son voisinage, il demanda à se réconcilier avec les François, en protestant qu'il n'avoit rien fait contre eux qu'à l'instance des Anglois, qui l'avoient, dit-il, trompé, & offrit, en conséquence, de donner des ôtages pour sûreté des articles de commerce dont on traiteroit alors. Si, à mon retour à Gorée, je n'étois pas tombé dangereusement malade; si ma santé m'eût permis d'y rester, j'aurois mis la derniere main à l'œuvre; ce que j'aurois fait avec d'autant plus de facilité, que le Roi de Salum commençoit à suivre l'exemple des autres Rois, c'est-à-dire, à détester les Anglois, qu'il avoit auparavant adoptés en général; mais le particulier lui a donné de tels mécontentemens, qu'il ne vouloit plus entendre parler d'eux.

Ce Royaume, le plus riche de la côte pour le commerce, est non-seulement à la portée de Gorée, mais il est encore enclavé, ainsi que sa riviere, dans le département de Gorée ; il est par-là l'objet le plus essentiel au commerce de la Nation Françoise, & l'on ne conçoit pas comment on l'a si fort négligé, jusqu'à ignorer si sa riviere étoit navigable ou non. Ceux qui ont composé la Colonie se sont contentés de travailler pour leur intérêt particulier, & non pour celui de l'Etat. L'appas d'une fortune précipitée a occupé tout leur tems & tous leurs soins. Personne n'a rien voulu faire d'extraordinaire, soit pour les nouvelles découvertes, soit pour les nouveaux établissemens, soit enfin pour le bien de la Colonie. Un chacun s'est plongé dans les divertissemens, & s'est énervé dans la mollesse. De simples Commis, de simples Employés, qui n'avoient que de foibles appointemens, faisoient une

dépense de dix mille francs par an. On voit encore aujourd'hui à Gorée, au Sénégal, à Gambie, de leurs concubines riches de cent mille livres, quoiqu'avant ce commerce, pernicieux à différens égards, elles n'eussent rien du tout.

Salum & sa riviere leur étoient, pour ainsi dire, inconnus, le premier pour son riche commerce, la seconde pour la facilité de sa navigation, & pour le chemin qu'elle ouvre aux mines d'or. Un navire Anglois auroit dû en donner l'exemple; il navigea par toute cette riviere, & il en seroit sorti chargé de richesses, s'il en avoit prévenu le Roi de Salum, & s'il n'avoit brusqué & fait violence à ses Sujets, au point de les armer contre lui. Ils se servirent d'un nombre prodigieux de pirogues, qui sont des canots faits d'une seule piéce, ou d'un seul arbre creusé à propos en forme de canots, pour l'aborder : ils se rendirent maîtres du navire, & égor-

Etrange aventure d'un navire Anglois.

gerent tous les Anglois dont il étoit chargé ; & , depuis ce tems, aucun Anglois ne s'est avisé d'entrer dans cette riviere.

Le Roi de Salum seul a commercé avec eux, en envoyant ses captifs au Fort Jacques, sur la riviere de Gambie, pour les y traiter contre des marchandises d'Europe, sur-tout contre des armes, de la poudre, du plomb & de l'eau de-vie, qui lui étoient nécessaires pour soutenir les différentes guerres qu'il avoit avec ses voisins. Ce Roi peut fournir huit cens captifs à la traite par an, sans compter les autres branches de commerce qu'on peut faire avec lui, soit pour l'or, soit pour la cire & la gomme, dont on est privé par la perte qu'on a faite du Sénégal, & par l'abandon des Comptoirs d'Arguin & de Portendic ; perte qu'on peut encore réparer actuellement par le Royaume de Salum, qui, outre cela, nous offre un chemin plus court & plus aisé pour les

mines d'or, ainsi que je le démontrerai en son lieu.

La réussite de ce grand commerce dépend de la vigilance, de l'exactitude, de la probité, de l'intelligence & des précautions que peuvent & doivent prendre ceux qui en sont chargés, & sur-tout d'avoir des ménagemens & des égards pour les Rois dont on a besoin. Il faut de vrais Citoyens qui, contens des appointemens & des gratifications qu'on leur donne, travaillent non pour eux-mêmes, mais pour le bien de la Colonie, & qui sçachent saisir l'esprit des Négres, pour se les attacher. Pour lors, on verra fleurir le commerce de la Nation Françoise dans toute cette partie du monde.

Le Royaume de Bar.

Le Royaume de Bar commence à la riviere de Beronde, & finit à celle de Guignac sur la côte, il est situé entre le Royaume de Salum & la riviere de Gambie, à trente-cinq ou trente-six lieues de Gorée. Cette riviere, si fa-

meuse par son commerce, appartient au Roi de Bar, qui aime les François autant qu'il hait les Anglois. Il est de tous les Rois de la côte celui avec lequel on peut établir un commerce le plus solide & le plus exactement suivi. Ce Prince est le maître de la riviere de Gambie, qui porte les vaisseaux jusqu'à cent cinquante lieues dans le centre de l'Afrique, & au bord de laquelle les François ont le plus considérable de leurs Comptoirs, qui est placé à Albréda, village du Royaume de Bar, vis-à-vis lequel les Anglois ont un Fort qu'on appelle le Fort Jacques, situé au milieu de la riviere, qui empêche les François, plus par la force que par le droit, de monter plus haut dans la riviere, & d'y porter leur commerce. On ne conçoit pas comment les François, du tems de la Compagnie du Sénégal, ne se sont pas servis des forces d'un Roi si bien disposé à leur égard pour chasser, du moins en tems de guerre, les Anglois

glois du Fort Jacques, & le raser de fond en comble, puisque, dans le cas de cette conquête, les François n'en auroient aucunement besoin pour la sûreté de leur commerce sur la riviere; au lieu que les Anglois, sans ce Fort, ne pourroient s'y maintenir, puisque le Roi de Bar leur en interdiroit toute communication. Si les François avoient pris ce Fort, ils auroient été les maîtres absolus de la riviere &, par une conséquence nécessaire, de tout le commerce de cette partie, qui, pour la traite des Négres, est la principale de toute l'Afrique. En effet, les Anglois, au moyen de ce Fort, font une traite annuelle de plusieurs milliers de captifs; de sorte qu'on a compté plus de cinquante vaisseaux Marchands Anglois, qui ont, dans une seule année, monté cette riviere pour y faire la traite & les différentes branches de commerce qui ont lieu dans cette partie.

Les François sont maîtres partout

le Royaume de Bar. Tout leur y eſt permis, ſoit pour la traite des Négres, ſoit pour les établiſſemens des Comptoirs, ſoit enfin pour tirer du pays tout ce qui leur eſt néceſſaire, en payant, mais à très-bon compte. Le Roi ſe prête à tout ce qu'ils veulent; il ne cherche qu'à les obliger, & à faciliter leur commerce. C'eſt le Royaume où le Chriſtianiſme a été, depuis pluſieurs ſiécles, le plus ſolidement établi. On y trouve encore aujourd'hui ſept villages, où les habitans ſont preſque tous Chrétiens. On les appelle Portugais, parce que les Prêtres Portugais leur ont autrefois enſeigné la Religion Chrétienne. Ils ſont tous Négres, très-attachés aux François, & ſcrupuleux obſervateurs de la Religion. Lorſque j'y ai fait ma Miſſion en 1764, il y avoit plus de vingt ans qu'ils n'avoient vu de Prêtres, ni de Miſſionnaires; malgré tout cela, ils tâchoient de remplir les devoirs de la Religion, en faiſant tous les jours leur

assemblée, au son d'une cloche, pour la priere & l'exposition des principaux mystéres de la Religion. Ils baptisoient tous les enfans qui naissoient, dès qu'ils les voyoient en danger de mort, & faisoient des vœux journaliers, pour que Dieu leur envoyât un Missionnaire qui suppléât au reste. Aussi, quand ces habitans me virent arriver, ils firent éclater leur joie, & se prosternerent pour marquer leur respect; ensuite ils leverent les mains au Ciel pour le remercier de la grace qu'il leur faisoit, en leur envoyant enfin un Prêtre qu'ils désitoient depuis si long-tems.

Mission à Gambie ou Albréda.

Le lendemain de mon arrivée, je chantai une Grand'Messe, avec l'exposition & bénédiction du très S. Sacrement, qui se fit au bruit du canon du Fort François d'Albréda. Non-seulement les Chrétiens qui n'avoient jamais rien vû de semblable, mais les Mahométans mêmes en furent ravis. La Chapelle fut construite & décorée en peu de tems.

J'avois pris avec moi tous les vases sacrés, & tout ce que j'avois cru pouvoir servir à sa décoration. Tout annonçoit la majesté du grand Dieu qu'on adoroit. Le Service divin fini, le peuple demanda les Sacremens, les uns celui du Baptême, les autres celui de la réconciliation, & les Mahométans se prosternerent, en suppliant d'être admis au nombre des Chrétiens. Enfin, chaque jour fut marqué par un nombre prodigieux de Baptêmes; &, dans les intervalles, j'instruisois les Mahométans, qui embrasserent en foule le Christianisme, après avoir abjuré les erreurs du Mahométisme.

Les autres habitans du Royaume de Bar, & ceux des Royaumes voisins des deux côtés de la riviere y accoururent avec leurs familles, pour les faire baptiser, & faire instruire ceux qui jadis avoient été baptisés; ensorte que leur conversion fut si abondante & si heureuse, que j'en fus étonné moi-même: aussi n'ai-je ja-

mais eu de satisfaction plus sensible. Ce qui me favorisa le plus dans cette occasion, c'est que plusieurs des anciens Négres sçavoient la langue Françoise, qu'ils avoient apprise du tems de la Compagnie du Sénégal. Par-là ils me servirent de fidéles & de zélés Interprétes pour la conversion des autres. Je leur distribuai des Catéchismes, & ils se chargerent d'instruire ceux qui en avoient besoin, & sur-tout de faire une assemblée générale tous les jours dans chaque village, pour faire le Catéchisme & la priere selon la méthode que je leur avois enseignée. J'y baptisai plus de sept cens personnes, & j'y convertis un grand nombre de Mahométans.

Les habitans, voyant que j'étois sur mon départ, vinrent m'offrir des présens que je refusai absolument : c'est ce qui les toucha sensiblement, parce qu'ils ne connoissoient pas un tel désintéressement, duquel je les avois prévenus

dès mon arrivée. Si les circonſtances avoient permis que je prolongeaſſe ma Miſſion, j'y euſſe opéré des converſions étonnantes ; mais j'étois ſeul de mon état en Afrique, & mon devoir me rappelloit à Gorée.

Comptoir d'Albréda.

Le Comptoir d'Albréda eſt fortifié de foſſés & de hautes paliſſades entrelacées, de neuf à dix pieds de hauteur, qui forment une bonne défenſe. Il eſt ſoutenu par quatre piéces de canon de quatre livres de balles, & par dix à douze pierriers ; enſorte qu'il eſt en état de réſiſter à la plus vigoureuſe attaque des Négres ; & il faudroit un ſiége dans les formes pour s'en rendre maître. Il eſt conſidérable pour la traite des Négres, qu'on peut fixer relativement aux proviſions & aux marchandiſes qu'on a au magaſin. Dès qu'on ſçait, ou que l'on veut ménager les Rois de la côte, ainſi que ceux de l'intérieur de l'Afrique, par de bonnes façons & par de petits préſens, ces Rois envoient

leurs captifs à Albréda pour les y traiter, ainsi qu'on envoie en France les chevaux en foire pour les vendre.

Il en arrive des chaînes de quatre à cinq cens à la fois. Cette foule de captifs a son tems limité ; elle commence en Février, & finit avant la haute saison ; tems auquel les Mandingues amenent les captifs à traiter du centre de l'Afrique ; &, pendant ce tems, ils présentent plus de quatre mille captifs à la traite, sur-tout quand on a la précaution d'envoyer des personnes sûres au-devant des chaînes, pour les avertir qu'il y a des marchandises en suffisance au Comptoir François d'Albréda, & qu'on veut y faire la traite. Pour lors, ils refusent de traiter avec les Anglois, parce qu'ils ne les aiment pas autant que les François, & qu'ils préférent les marchandises de ceux-ci à celles de ceux-là. Aussi, dès que les Rois Négres furent informés que les François étoient rentrés en possession du Comptoir d'Al-

bréda & de Gambie, ils leur envoyerent des exprès, pour sçavoir s'ils vouloient traiter de leurs captifs, en leur offrant la préférence.

Outre cette grande traite de Négres, le Comptoir d'Albréda fait la traite des captifs avec les Rois des deux bords de la riviere de Gambie & les autres Rois voisins, pendant toute l'année, ainsi que la traite de la cire & du morphil, qui y est très-considérable, & où la livre de cire jaune ne coûte que 3 sols 6 deniers, ou 4 sols au plus. Le morphil se vend à l'estimation, mais à prix si bas, relativement à celui d'Europe, qu'on peut dire que c'est pour rien ; ensorte qu'il y a, sur chaque branche de commerce, un profit considérable ; & le commerce s'augmenteroit de jour en jour, si on avoit, sur les lieux, des personnes aussi intelligentes que désintéressées : tous les Rois se prêtent mutuellement à son accroissement ; mais le malheur a été qu'on n'y a eu que des

personnes uniquement attachées à leur fortune particuliere, & d'une expérience trop mince, pour remplir, avec fruit, un si grand objet.

CHAPITRE IV.

Description de la riviere de Gambie, & des Royaumes situés le long de ses bords.

LA riviere de Gambie, qui est une branche de celle du Niger ou Sénégal, selon l'aveu unanime de tous les Négres & de tous les Marchands Mandingues qui descendent & remontent fréquemment cette riviere, tant par eau que par terre, au-dessus du banc des roches de Baraconda, & du lac des grosses Herbes, où elle n'est pas navigable, & se perd pendant un long espace de terrein, prend sa source au village de Baracota, où le Niger se par-

Source de la riviere de Gambie.

rage en deux branches, dont celle qui coule vers le Sud, est appellée Gambie. Après un assez long cours, elle semble se perdre dans un lac marécageux, rempli d'herbes & de roseaux si serrés, qu'il est impénétrable, d'où elle sort enfin, reprenant la forme d'une belle & profonde riviere, telle qu'on la voit au village de Baraconda jusqu'au lac des roseaux. Il est donc évident que l'on peut aller, tant par le Niger, que par la riviere de Gambie, aux villages de Baracota & Baraconda, qui sont dans le centre des mines d'or, & que la route de la riviere de Gambie est au moins de quatre-vingt lieues plus courte que celle du Niger, ainsi que nous le démontrerons par ce Chapitre & les deux suivans, concernant la riviere de Boursalum & de Cassamance.

La riviere de Gambie entre dans la mer, sur la côte occidentale de l'Afrique, entre le Cap Sainte-Marie au Sud, & l'Islot aux Oiseaux au Nord; &, lors-

qu'on est avancé entre la pointe de Barre au Nord, & la pointe de Bagnon au Sud, le milieu de son embouchure est au treizieme degré vingt minutes de latitude septentrionale. Elle a environ six lieues de large entre le Cap de Sainte-Marie & l'Islot aux Oiseaux. Cet Islot, éloigné de Gorée de trente-une lieues, en ligne droite, est environné d'un grand banc de sable, qui s'étend presque jusqu'à la riviere de Salum, & dont la pointe méridionale avance plus de deux lieues en mer, qui est appellée le banc Rouge. Il y a, du côté du Sud, un autre banc vis-à-vis la pointe de Bagnon, qui s'étend jusqu'à l'Islot aux Oiseaux ; sa figure lui a fait donner le nom de talon de Bagnon, sur lequel il n'y a qu'une brasse ou une brasse & demie d'eau, avec des pointes de rocher, où la mer brise assez fort pour les faire reconnoître de loin. C'est à ces marques, & à trois arbres qui sont sur la pointe du Cap Pelé, qu'on reconnoît Banc Rouge.

l'embouchure de la riviere, quand on vient du large.

Les deux passes pour entrer dans la riviere.

La distance qu'il y a entre ces deux bancs, & entre le talon & la pointe de Bagnon, forme deux passes ; celle du Sud, qu'on appelle la petite, ne peut servir que pour des barques, des canots & autres petits bâtimens, parce qu'elle n'a qu'une brasse & demie de profondeur. La grande, qui est celle du Nord, entre le talon de Bagnon & l'Islot aux Oiseaux, est pour toute sorte de bâtimens. Elle a, dans son milieu, depuis la pointe méridionale du banc Rouge jusqu'à la pointe de Barre, huit, neuf & dix brasses d'eau, & le détroit entre les pointes de Barre & de Bagnon, dix & douze brasses ; &, de-là jusqu'au Fort Jacques, qui appartient aux Anglois, on trouve partout depuis six jusqu'à neuf brasses d'eau. Les deux côtes de cette embouchure sont bordées de bancs, de vases & de rochers qui avancent beaucoup dans la riviere. Les canots des Négres,

& même les chaloupes naviguent, pendant les marées ordinaires, sur ces bancs de vases & de rochers.

A deux lieues & demie de l'embouchure de la riviere au Nord, est le village de Barre, résidence ordinaire du Roi de ce nom. Si on veut y aller, il faut mouiller au milieu de la riviere, & descendre à terre dans un canot. Ce village est au milieu du bois, à trois quarts de lieue du bord de la riviere: on ne le reconnoît que par deux arbres plus élevés que ne le sont tous les autres; mais l'on trouve toujours des Négres qui rodent constamment le long de la riviere, pour s'y faire conduire.

Village de Barre, résidence du Roi de ce nom.

Il y a, de l'Islot aux Oiseaux jusqu'à l'Isle aux Chiens, dix lieues en remontant la riviere, & deux lieues de cette Isle à la pointe de Lamei, & de là à Albréda deux lieues, & d'Albréda à Gilfai, qui est vis-à-vis le Fort des Anglois, une demi-lieue.

Isle aux Chiens.

En entrant dans la riviere, on remar-

que, à gauche, une touffe d'arbres dont je viens de parler, au milieu desquels il s'en trouve un beaucoup plus grand & plus élevé que les autres, que l'on appelle le Pavillon du Roi de Barre : les Anglois, si fiers avec les autres Nations, se sont abaissés jusqu'à le saluer avec le canon toutes les fois qu'ils passent devant ce prétendu pavillon. Ils y ont si bien accoutumé ce Roi Négre, qu'il exige cette soumission d'eux toutes les fois qu'ils entrent dans sa riviere ; sans quoi il leur interdiroit la traite, & leur feroit tout le mal dont il est capable. Les Etats de ce Prince n'ont que dix-huit lieues de longueur de l'Occident à l'Orient, sur le bord septentrional de la riviere de Gambie : ils sont renfermés entre cette riviere & celle de Guinac, qui est une branche de celle de Salum ; mais ils s'étendent à plus de soixante-dix lieues dans l'Afrique.

Quoique la riviere de Gambie soit profonde, on doit cependant toujours

avoir la sonde à la main dès qu'on y est entré, & observer de se tenir toujours plus près des bancs du Nord, que de ceux du Sud, à cause d'une pointe qui est aux environs de la pointe de Barre, sur laquelle il n'y a que trois brasses d'eau, & où plusieurs vaisseaux ont échoué, pour avoir négligé cette précaution. Il est vrai que ce n'est qu'une vase molle, sans rochers, & qu'à moins d'être engagé fort avant sur cette pointe, & fort près de terre, il n'y a rien à craindre, mais beaucoup à travailler pour se touer, & attendre la marée pour se tirer de ce mauvais pas. Il faut aussi observer, dès qu'on approche l'Isle aux Chiens, de tenir le milieu de la riviere, pour éviter une pointe de cailloux, qui s'étend environ un quart de lieue dans la riviere, sur laquelle il seroit dangereux d'échouer, à cause de la violence de la marée, qui pourroit enfin faire briser le bâtiment, à force de le faire tanguer. Ce danger passé, & l'Isle aux

Chiens doublée, on range la côte au Nord, dont le fond n'est que de vase, & l'on mouille vis-à-vis Albréda par les 6 ou 7 brasses d'eau. On reconnoît ce village à de grands arbres qui sont dedans, & au Fort Jacques, qui est vis-à-vis, au milieu de la riviere. Ce Fort pourroit être d'une bonne défense; mais il n'a ni bois, ni eau, pas même de citernes, de maniere que les Anglois y sont toujours à la discrétion des Négres, chez lesquels il faut qu'ils aillent chercher & acheter l'eau & le bois dont ils ont besoin.

La riviere de Gambie est fort large devant Albréda jusqu'à cinquante lieues au-dessus : on lui donne plus de deux lieues & demie de largeur; sa profondeur donne le moyen de la remonter jusqu'à deux cens cinquante lieues de son embouchure. Un navire de quarante canons & de trois cens tonneaux peut la remonter jusqu'à Guiachor, qui est à cinquante lieues de la mer, & un de

cent cinquante tonneaux peut aller jusqu'au-dessous de Baraconda, qui en est à 250 lieues. Le flot porte jusqu'à la mer pendant tout le tems sec, c'est-à-dire, depuis le mois de Décembre jusqu'au mois de Juin ou Juillet; mais la riviere devient impraticable le reste de l'année, à cause des inondations prodigieuses que les pluyes y causent, qui rendent le courant si violent, qu'il n'est pas possible de le surmonter à force de voiles, quand même on auroit le vent à souhait. Cette riviere est bien différente du Niger, que l'on ne peut remonter, pour aller à Galam, que dans le tems des inondations, qui couvrent les platons & les bancs de roches, jusqu'à y faire passer les grandes barques en sûreté.

Les deux bords de cette riviere sont possédés par différens Rois, dont les Etats sont peu considérables pour ce qui regarde le terrein qu'ils occupent sur les côtes de la riviere. Je ne parlerai

Huit Royaumes au Nord de la riviere de Gambie.

que de ceux qui sont depuis le Royaume de Barre jusqu'à deux cens cinquante lieues, en remontant la riviere vers l'Est. Celui de Barre, qui est au bord septentrional, a dix-huit lieues d'étendue ; celui de Guiaconda, qui le suit, n'en a que cinq ; celui de Badissou, vingt ; celui de Salum, qui renferme & environne ces trois premiers, au Nord & à l'Ouest, en faisant un coude sur la riviere, a deux lieues ; celui de Guiana, deux ; celui de Couhau, quatre ; celui de Guiani, trente ; & celui de Oubi, qui finit entre Baraconda & le banc des Roches, quatre-vingt-dix lieues d'étendue en ligne directe, auxquelles, si on ajoute soixante-onze lieues pour les contours considérables que la riviere fait dans cet espace de terrein, on aura deux cens cinquante lieues de cours de la riviere depuis la pointe de Barre jusqu'à l'extrémité du Royaume d'Oubi, ainsi qu'on le remarquera par les Cartes que j'ai tirées moi-même de cette partie.

Huit Royaumes au Sud de la riviere de Gambie.

Le bord méridional de la riviere est aussi divisé en huit Royaumes, dont celui de Combo commence à la pointe Sainte-Marie, & finit à la riviere de Combe. La pointe du Cap de Sainte-Marie, dont j'ai parlé ci-devant, est remarquable par un grand palmier qu'on apperçoit de fort loin, étant en mer. A mesurer la distance de ces deux endroits en droite ligne, on n'y trouvera que dix lieues. Le Royaume de Foigni commence à cette derniere riviere, & finit à celle de Bintan. Il y a trois lieues & demie de la riviere de Combe à celle de Ferbat, & deux lieues & demie de celle de Ferbat à celle de Berofet ; de cette derniere à celle d'Indemba, une demi-lieue ; de celle d'Indemba à celle de Painam, une lieue & demie ; de cette derniere à l'entrée de celle de Bintan, trois lieues ; ce qui fait onze lieues pour l'étendue du Royaume de Foigny, dont le Prince prend le titre d'Empereur. Son pays, quoique peu considé-

rable par sa grandeur, l'est beaucoup par d'autres endroits : il est extrêmement peuplé ; ses Sujets sont laborieux, & aiment le commerce ; &, sans sortir de chez eux, ils trouvent de quoi fournir aux étrangers & à leurs voisins. Les rivieres dont je viens de parler, & quantité de ruisseaux qui les augmentent, arrosent le pays, & le rendent d'une fertilité étonnante : c'est une vraie pépiniere de tout ce qui est nécessaire à la vie. Les François ont toujours eu, depuis de longues années, des établissemens à Bintan, en avançant vers le Sud, ainsi qu'à Géréges, qui est à sept lieues de Bintan ; établissemens qu'ils rétabliront, dès qu'ils le jugeront à propos.

Le Royaume de Kiam commence au bord oriental de la riviere de Bintan ; il a vingt lieues d'étendue le long de la côte de la riviere de Gambie. Celui de Géagéra ou Géagra, qui suit, n'en a que dix ; celui de Gnamena, quinze ;

celui de Kiaconda, quarante; celui de Soumana, autant; & celui de Cantor, vingt. L'étendue de ces huit Royaumes le long de la riviere est de cent soixante-cinq lieues en ligne droite, auxquelles on peut ajouter quatre-vingt-quatre lieues pour les ances, les Caps & les contours que fait la riviere; ce qui donnera les deux cens cinquante lieues.

Les Normands & Dieppois ont formé les premiers des établissemens sur la riviere de Gambie, où ils se sont installés dès l'an 1390. Les Portugais, profitant de la décadence de la Compagnie Normande, s'en sont ensuite emparés; après quoi, les Anglois vinrent les en chasser. Ce furent ces Portugais qui arborerent l'étendart de la Religion Chrétienne dans toute cette partie; ensorte que les familles Chrétiennes ont conservé jusqu'à présent le nom de Portugaises; & on appelloit alors tous ceux convertis à la Religion Chrétienne, Portugais. Dans la Mission que j'ai faite

Normands à Gambie en 1390.

en 1764, tant sur la riviere de Gambie, qu'à la côte d'Afrique, par-tout j'ai trouvé un grand nombre de familles Chrétiennes qui, plongées depuis long-tems dans une ignorance profonde, ne citoient d'autres époques de leur conversion au Christianisme, que le tems auquel les Portugais avoient été les maîtres de la riviere de Gambie, & avoient eu des établissemens dans la côte d'Afrique.

Les Anglois jouirent du commerce de cette riviere jusqu'à l'an 1695, que le Comte de Gennes, commandant l'escadre Françoise, vint les en chasser, après avoir pris le Fort Jacques, & fait sauter toutes ses fortifications. Pour lors, la Compagnie Françoise joüit de tout le commerce de la riviere de Gambie jusqu'à la paix de Risvick, par laquelle il fut convenu que les conquêtes, faites de part & d'autre, seroient respectivement restituées, & toutes choses remises au même état qu'elles étoient

avant la guerre. En conséquence de ce traité, les Anglois rentrerent en possession de ce Fort, & commencerent à en relever les ruines. Pour y parvenir sans frais, ils permirent à tous les Négocians de leur Nation d'aller trafiquer & faire toutes sortes de commerce sur la riviere de Gambie, à charge & condition qu'ils payeroient dix pour cent de leurs cargaisons au Directeur de la Compagnie Angloise, pour être employés aux réparations des fortifications du Fort Jacques; & qu'au défaut d'acquitter cette somme ou ce droit sur le lieu, ils payeroient vingt pour cent à leur retour en Angleterre. Ceci fut exécuté à la lettre.

Cette permission peu mesurée ruina tout le commerce par les suites funestes qu'elle enfanta. Tous les Commerçans y coururent, & se presserent, à l'envi les uns des autres, de faire sur le champ leur chargement; &, pour être plutôt expédiés, ils porterent le prix de la traite

des captifs au triple de ce qu'il étoit auparavant. Le prix du captif, qui n'étoit au plus que de quinze à seize barres, fut porté, en très-peu de tems, à quarante-cinq & cinquante barres ; de plus, on augmenta la valeur intrinséque de chaque barre de marchandises ; ce qui fit qu'on acheta les captifs à un prix inoui dans toute l'Afrique. Ce fut une planche bien favorable aux Négres, qui, depuis ce tems, n'en ont rabattu que très-peu. Un chacun fut surpris de ce que la Compagnie Angloise, qui entend si bien son commerce, foulât aux pieds, dans ce moment, ses propres intérêts ; mais la surprise cessa bientôt, dès qu'on s'apperçut qu'elle n'avoit eu d'autres vûes que celles de ruiner entiérement le commerce de la Compagnie Françoise sur cette riviere & dans ses environs ; persuadée qu'elle étoit que les François ne consentiroient jamais à donner un si haut prix des captifs, & que, par ce moyen, ils abandonneroient
le

commerce de cette partie. Tel fut l'excès de leur jalousie. Ils baisserent, à pure perte, le prix des marchandises d'Europe, & triplerent celui de la traite des captifs ; mais ils n'eurent d'autre avantage que de faire le profit des Négres, & de commercer pour eux, sans pouvoir obliger les François à renoncer au commerce sur le pied où ils l'avoient porté à leur grand préjudice.

Au contraire, en 1703, les François, justement irrités de ce procédé, prirent le Fort Jacques par le vaisseau commandé par M. de la Roque, qui ruina tellement ce Fort & tous les Comptoirs des environs, que le commerce des Anglois tomba entiérement ; ensorte qu'ils furent contraints de conclure, le 8 Juin 1705, un traité de neutralité avec la France pour les côtes d'Afrique pendant la guerre, qui étoit allumée en Europe, à la fin de laquelle tout fut remis sur l'ancien pied. Les François, dans ce moment, furent bien dédom-

magés du tort que les Anglois avoient fait à leur commerce, en hauſſant le prix de la traite des captifs, & en diminuant le prix réel des marchandiſes d'Europe, parce qu'on trouva, dans le Fort pris par le ſieur de la Roque, près de cent piéces de canon, une quantité prodigieuſe d'armes, de munitions de guerre, de captifs, de marchandiſes d'Europe, de cire, de morphil & de proviſions de bouche, qui, enſemble, faiſoient une ſomme conſidérable qu'on porta à bord du vaiſſeau. On ſçut d'ailleurs que les Anglois avoient des captifs & des marchandiſes de traite ſur les terres du Roi de Barre : on obligea ce Roi à les livrer. Enfin, on fit créver les canons, dont on ne voulut pas ſe charger, & ſauter tous les baſtions & fortifications du Fort, qui avoient coûté tant d'argent, tant d'artifices & tant de travail aux Anglois, qui ne reprirent poſſeſſion de ces maſures qu'après la paix d'Utrecht, enſuite de laquelle ils

l'ont rétabli dans l'état où il eſt à préſent.

Les Anglois y font un grand commerce, à raiſon de leur ſituation au milieu de la riviere de Gambie, qui empêche les navires des autres Nations de monter cette riviere, pour aller commercer dans le centre de l'Afrique, parce qu'elles ne connoiſſoient pas d'autre chemin propre à cet effet, juſqu'aux découvertes dont je parlerai plus bas, par leſquelles on reconnoîtra qu'on n'a aucunement beſoin ni du Sénégal, ni du Fort Jacques, pour y aller librement commercer. Les Anglois n'y ont cependant pas tout le commerce de la riviere, puiſque le Comptoir François d'Albréda, qui eſt vis-à-vis ce Fort, eſt ſuſceptible d'un commerce même plus conſidérable que celui des Anglois au Fort Jacques, & voici comment. Ce Comptoir François eſt ſitué ſur les terres du Roi de Barre, qui eſt l'ami de cœur de la Nation Françoiſe, & qui déteſte

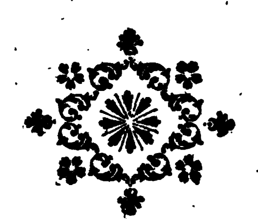
souverainement les Anglois. Tous les Marchands Mandingues, qui amenent les chaînes des captifs de l'intérieur de l'Afrique, viennent déboucher à Albréda, ou au village de Gilfai, qui n'en est éloigné que d'une demi-lieue, & où les François sont les maîtres. Dans ce cas, ils ont & auront toujours la préférence, parce que, pour les vendre aux Anglois, il faut les embarquer sur le district du Roi de Barre, pour les conduire au Fort Jacques; c'est ce que les Marchands ne font que quand ils ne peuvent faire autrement; &, s'ils trouvent des marchandises au Comptoir François, pour pouvoir y traiter tous leurs captifs, il est certain que les Anglois n'en auront aucun, parce qu'ils craignent que ces derniers ne les forcent à les vendre au prix qu'ils veulent en donner, lorsqu'ils sont passés dans leur Fort; ce qui fait que le Comptoir d'Albréda est mieux placé pour le commerce que le Fort Jacques.

J'ai été moi-même au Fort Jacques occupé par les Anglois : ce Fort n'a que soixante-dix toises ou environ dans sa plus grande longueur, sur quarante ou cinquante toises de largeur. Les fortifications sont en échellons les unes sur les autres, dont les angles flanqués sont émoussés, & font des embrasures. Les faces, les flancs & les courtines sont revêtues de briques & de pierres, sans fossés. Tout le tour de l'Isle est palissadé avec quelques redans & quelques batteries assez bien fournies de canon. Le terrein qui reste entre le Fort en forme de palée, & les palissades, est occupé par des magasins, quelques cases & quelques corps de garde, & je n'y ai vû que trois Soldats de garnison ; ensorte que le Gouverneur étoit seul avec un Chirurgien, cette belle garnison & ses domestiques dans le Fort. Il est certain que la situation de cette Forteresse, au milieu d'une très-grosse riviere, la rendroit aussi aisée à défendre, qu'elle

Fort Jacques Anglois.

est difficile à attaquer, si elle avoit de l'eau, du bois, des magasins & des citernes à l'épreuve de la bombe.

Or, comme le Niger donne la source à la riviere de Gambie, & cette derniere à celle de Salum ou Boutsalum, & à celle de Cassamance, & que ces trois rivieres ouvrent trois chemins pour les mines d'or & pour l'intérieur de l'Afrique, & que, par ce principe, il est intéressant d'en avoir la vraie description, nous ne les séparerons point les unes des autres.



CHAPITRE V.

Description de la riviere de Salum ou Bourſalum ; nouveau & principal chemin pour les mines d'or, & le commerce de l'intérieur de l'Afrique.

Riviere de Salum.

LA riviere de Salum ou Bourſalum, qui ſignifie Roi de Salum, ſe décharge dans la mer par ſix branches, dont la plus ſeptentrionale eſt celle de Palmarin, où commence le Royaume de Salum, dont j'ai parlé ci-devant, & qui finit à trois lieues au Nord de la pointe de Barre, & s'étend des deux côtés de la riviere de Salum juſqu'au village de Cahone, qui eſt tout joignant l'endroit où la riviere de Gambie ſe partage en deux branches, dont la plus ſeptentrionale prend le nom de Salum, qui, à dix lieues avant d'arriver à la mer, ſe

partage en six branches, dont la plus septentrionale est, comme je l'ai dit, celle de Palmarin; la seconde retient le nom de Salum; la troisieme, celui de Baatagamar; la quatrieme, de Bétoute; la cinquieme, de Banquiala, & la sixieme, de Guianac. Ces six rivieres forment respectivement, entr'elles, des Isles qui sont habitées & cultivées par les Négres naturels du Royaume de Salum. La mer, qui monte dans ces rivieres, sur-tout lors des marées ordinaires, les rend très-considérables, & elles portent toutes de grosses chaloupes & autres petits bâtimens; & celles qui conservent le nom de Salum & de Palmarin ont assez de profondeur pour porter des navires de trois cens tonneaux. J'en ai vû l'exemple, en 1764, par le navire d'un Marchand de l'Orient, nommé Aussenac, qui y est entré & en est sorti sans aucune difficulté. Quand on a gagné la tête de toutes ces Isles, & qu'on est, par conséquent, entré dans la grande riviere

Division des rivieres.

de Salum, on a partout un canal large & profond, capable de porter de gros navires.

Cette riviere est donc constamment une branche de celle de Gambie, comme celle-ci est réellement une branche du Niger. Elle est donc pour la Nation Françoise un chemin ouvert & facile pour aller en forces aux mines d'or, dans les Royaumes de Galam, de Bambouc, de Tambarras, de Tombut, & dans les autres Royaumes où il y a des mines. On n'a donc plus besoin de la riviere du Sénégal, qui est si difficile à remonter, & si peu praticable en certains endroits, où on ne peut naviguer que dans le tems des inondations, pour se rendre au Royaume de Galam, puisque voici une route plus sûre, plus aisée, plus courte & plus praticable en tout tems, &, par conséquent, infiniment moins coûteuse que celle du Sénégal, non-seulement pour le Royaume de Galam, mais pour les autres Royau-

Nouveau chemin pour les mines d'or.

mes qui fourmillent de mines d'or, où on peut se rendre en très-peu de tems, & à petits frais; de maniere que, quand il faut trois mois pour se rendre du Sénégal à Galam, on s'y rendra par cette riviere en moins de trois semaines; &, pour se rendre, par le Niger, dans les Royaumes de Bambouc, de Bambarras & de Tombut, les plus riches en mines d'or, & les plus abondans pour la traite des captifs, il faut non-seulement un tems considérable, mais encore on est obligé de faire la route, en partie, par terre, à cause des roches & des sauts insurmontables aux navires, qui interceptent la route par eau. C'est ce qui empêche la facilité du transport, par terre, des marchandises propres au commerce de ces différens Royaumes, & qui expose les Européens à bien des dangers, en les traversant; au lieu que, par cette route, il n'y a rien de tout cela à essuyer.

On dira peut-être que ceci paroît un

paradoxe, puisqu'on ne conçoit pas comment, depuis le milieu du treizieme siécle, que les François ont commencé à habiter les côtes d'Afrique, & à y former des établissemens pour le commerce, ils n'ont point eu connoissance de cette riviere, ni de la facilité de sa navigation, & encore moins du chemin qu'elle offroit pour l'intérieur de l'Afrique, si intéressant pour son commerce en or, en captifs & en morphil. Je réponds à cela qu'il n'est pas étonnant que la Nation Françoise & toutes les Nations de l'Europe aient ignoré cette riviere & la facilité de sa navigation, puisqu'aucune ne s'est avisée d'en faire la découverte, & qu'il suffisoit que la riviere de Salum se rendît à la mer par six branches différentes, pour se persuader qu'aucune de ces six branches n'étoit navigable. Au contraire, un chacun a cru que ce n'étoit que de petites rivieres sans conséquence; on a cru sur-tout que la riviere de Gam-

bie, si considérable par son lit, son embouchure & le grand commerce qu'on y pouvoit faire, en étoit si voisine, qu'on ne pouvoit soupçonner que celle de Salum fût navigable ou utile au commerce. Par ce principe, on s'est uniquement attaché au commerce de celle de Gambie, en méprisant celui de celle-ci, qu'on a ignoré dans toutes les formes, & qu'on ignoreroit encore aujourd'hui, si un navire Anglois n'en avoit fait la découverte, à sa perte, ainsi que je l'ai rapporté ci-devant. L'essai que fit ce navire, sa réussite, sa fin tragique m'ouvrirent les yeux sur cette partie, & m'engagerent à faire les démarches possibles, relativement aux circonstances du tems & à la position où j'étois à prendre une connoissance exacte de cette riviere & de son commerce, pour en instruire enfin la Nation, & lui rendre, en quelque façon, mes travaux utiles : car, enfin, je n'ai aucun autre dessein.

J'ai dit, il n'y a qu'un moment, que le village de Cahone est joignant & au-dessus de l'endroit où la riviere de Gambie forme celle de Salum : on peut donc y établir un Comptoir qui jouira de l'avantage que ces deux rivieres offrent pour le commerce général de l'intérieur de l'Afrique, puisque c'est à Cahone que tous les Mandingues & autres Négocians s'arrêtent & se reposent dans leurs cours, pour porter à la traite, sur la riviere de Gambie, les captifs, l'or & le morphil qu'ils ont achetés dans les Royaumes de Tombut, Bambouc, Bambarras, Bambaracana, & autres lieux plus à l'Est ; & il est certain que ceux du Royaume de Salum, qui est au voisinage, y accourroient en foule, & par une préférence marquée, parce que cela leur épargneroit six, huit & dix journées de marche qu'ils ont encore à faire pour se rendre aux endroits où se fait la traite sur la riviere de Gambie, je veux dire, à Albréda &

au Fort Jacques Anglois ; & ils s'exempteroient de payer au Roi de Barre des droits considérables qu'ils lui payent pour passer sur ses terres avec leurs captifs & leurs marchandises, pour les rendre aux lieux ci-dessus.

De-là il est évident que le commerce de la riviere de Gambie, pour ce qui regarde l'intérieur de l'Afrique, diminueroit beaucoup à tous égards, puisqu'aucuns des Mandingues & autres Marchands ne voudroient se charger des frais d'une si grande route, ni de l'exportation de leurs marchandises, dont ils trouveroient un débit sur les lieux mêmes : on en peut dire autant du commerce du Sénégal dans le Royaume de Galam, qui confine, pour ainsi dire, à Cahone, où les François auroient un établissement solide & imperturbable, parce qu'il seroit hors de toute insulte, étant sous la protection du Roi de Salum, qui en seroit d'autant plus enchanté, qu'il y trouveroit son revenant-

bon, ſelon les conventions qu'on feroit avec lui, & ſur-tout parce que l'embouchure de ſa riviere eſt ſur le département & à la proximité de Gorée ; &, par ce moyen, la France s'empareroit, avec droit, du commerce de la riviere de Gambie, du Sénégal & de l'intérieur de l'Afrique, ſans que perſonne pût s'y oppoſer, puiſqu'il eſt de droit que chacun en particulier, même en général, doit être maître ſur ſon terrein.

Dans ce cas, dès que la France auroit un établiſſement ſolide à Cahone, ne pourroit-elle pas s'avancer de jour à autre plus à l'Eſt dans l'intérieur de l'Afrique, par la riviere de Gambie juſqu'à ſa ſource dans le Niger ? Et enſuite, en remontant le Niger, & en s'étendant dans les Royaumes de Bambouc, de Tombut & de Bambarras, au moyen de la riviere de Falémé, qui les traverſe, n'attireroit-elle pas tout le commerce de ces riches Royaumes ſur la riviere de Salum, dont l'embouchure

n'est qu'à vingt-quatre lieues à l'Est de Gorée, & sur le propre département de ce dernier, où aucune Nation étrangere ne peut commercer?

Il est vrai que les Anglois établis sur la riviere de Gambie, & qui en disputent si vigoureusement le commerce aux François, vont attendre les Marchands Négres jusqu'à Baraconda sur la même riviere; mais cela ne préjudicieroit en rien pour les raisons que je viens de détailler, & sur-tout parce qu'ils manquent de marchandises sur les lieux, & que ces marchands ne voudroient point s'obliger à descendre jusqu'au Fort Jacques, qui fait une route de cent quarante lieues, pour traiter, tandis qu'ils trouveroient à Cahone, chez les François, pour qui ils ont une prédilection singuliere, & dont ils estiment les marchandises plus que celles des Anglois, la facilité de la vente de leurs captifs, de leur or & de leur morphil, qui exigent de grands frais pour l'exporta-

tion, outre le tems & la peine du voyage. Ce Comptoir, qu'on établiroit à Cahone, ne coûteroit pas plus à la France pour son entretien, que coûte celui qu'elle a à Albréda sur la riviere de Gambie. Le fait est incontestable.

Le tems le plus propre pour faire le commerce à Cahone est depuis le mois de Novembre jusqu'en Maì, en prenant ses mesures pour y arriver au commencement de Janvier, qui est le tems le plus ordinaire du passage des Marchands Mandingues, qui amenent, toutes les années, au moins douze cens captifs à la traite, & une quantité prodigieuse d'or & de morphil, sans compter la partie principale qui prend la route du Sénégal, en descendant le Niger, qui, pour y parvenir, a un trajet de plus de deux cens lieues à faire, dont elle s'exempteroit avec plaisir, si elle avoit un débouché fixe à Cahone ou autres lieux voisins, si fréquens & si favorables à cet effet.

Riviere de Falémé.

La riviere de Falémé, dont j'ai parlé ci-devant, prend sa source du Niger, au-dessus de Baracota, au-dessus duquel la riviere de Gambie cesse d'être navigable, à cause d'un banc de rochers, élevé & fort large, qui barre tellement la riviere, & qui y fait une chûte si haute & si rapide, qu'aucun bâtiment ne l'a pû franchir jusqu'à présent. Cette riviere de Falémé, après un cours dont on ne connoît pas encore parfaitement l'étendue, vient se répandre dans le Niger à Donguioumé, qui renferme le pays de Bambouc, de Macanna, de Giaca, de Gadoua, une partie du Royaume de Galam & de Cassou, & beaucoup d'autres à l'Est, qui nous sont inconnus.

Royaume de Bambouc.

Le Royaume de Bambouc est d'une étendue considérable; il a, au Nord, une partie des Royaumes de Galam, de Cassou & de Salum; à l'Ouest, la riviere de Falémé & les Royaumes de Couton & de Cambegonda; au Sud, le Royaume de Macanna & les pays qui sont à

l'Oueſt de Mandingue. Ces pays ne ſont point ſoumis à un Roi particulier, mais à des Maîtres ou Seigneurs de villages, qu'on appelle *Fariam*, c'eſt-à-dire, *Seigneurs*, qui gouvernent tous ces peuples. Tous ces Chefs ſont indépendans les uns des autres; mais tous ſont obligés de concourir & au bien & à la défenſe de l'Etat, quand il eſt attaqué ou dans le total, ou dans quelques-uns de ſes membres. Il ſemble que la République d'Hollande ſe ſoit formée, en quelque choſe, ſur le modèle de celle de Bambouc. Ce pays eſt extrêmement peuplé, comme on le reconnoît par le nombre de villages qui ſont ſur le bord oriental de la riviere de Falémé; mais, hors les bords des rivieres, il n'y a que peu de villages, parce que les lieux qui en ſont éloignés ſont fort ſecs, arides & ſtériles, ainſi qu'il convient à un pays tout rempli de mines d'or, d'argent, de cuivre, d'étain & de fer; de maniere qu'il n'y croît ni mil, ni ris, ni légumes, &

qu'on y manque même de paille, ou d'herbes assez grandes, pour couvrir les cases.

La chaleur, d'ailleurs, est cause de cette stérilité; elle y est excessive, moins encore par la situation du pays, qui est aux douzieme & treizieme degrés de latitude septentrionale, que parce qu'il est renfermé entre des montagnes hautes & pélées, où la chaleur se concentre, sans que les vents puissent y rafraîchir l'air, & dissiper les vapeurs épaisses qui sortent continuellement de ces terres remplies de métaux & de minéraux; & c'est ce qui rend le pays extrêmement mal sain & très-dangereux pour les étrangers. Les Sujets du Siratick, dont les Etats confinent à ce Royaume & à celui de Salum, tirent une grande partie de l'or qu'ils portent au Sénégal, du pays de Bambouc. Pourquoi donc la Nation Françoise ne se serviroit-elle pas de la riviere de Salum, pour faire ce riche commerce? Rien n'y porte obstacle;

au contraire, tout concourt à lui en faciliter le chemin, si elle en fait l'entreprise, qui lui sera toujours aussi utile que facile.

Le peuples de Bambouc connoissent parfaitement la valeur de leur pays; ils sçavent, par une longue expérience, combien tous les hommes ont d'empressement & d'avidité d'amasser le métal qui y croît, même de se rendre maîtres des lieux qui le produisent. C'est pourquoi ils ne permettent l'entrée de leur pays à qui que ce soit, excepté à ceux qui leur apportent ce que la stérilité de leur pays les oblige de recevoir d'ailleurs; de sorte que, hors le cas du commerce, personne ne peut se vanter d'y être entré; & ceux qui l'ont tenté ont payé chérement leur curiosité, parce que les uns ont ignoré les mœurs du pays, les autres se sont oubliés jusqu'au point d'insulter cette Nation chez soi, & enfin ceux-ci n'ont point eu le secret de se l'attacher, ni de

gagner sa confiance. Ils ont agi en maîtres, & ils ont été méprisés. Cela n'est pas étonnant ; mais il est certain qu'avec de la douceur & de la modération, on s'emparera aisément de l'esprit de cette Nation. La Compagnie du Sénégal, après avoir tant fait de frais & de démarches, seroit parvenue, par le Niger, à former des établissemens pour tâcher de s'introduire dans ces riches pays, où elle se seroit réellement établie malgré les grandes difficultés & la route immense qu'elle avoit à faire par terre pour y parvenir, parce qu'elle ignoroit encore que la riviere de Salum étoit navigable, & conduisoit les navires aux confins du pays de Bambouc même par un chemin court & aisé, si tant de contre-tems fâcheux ne lui étoient arrivés. Avec quel empressement la Nation ne doit elle pas aujourd'hui profiter de la découverte de la riviere de Salum & de Cassamance, dont je parlerai ci-après, comme d'un autre chemin nou-

veau pour le centre de l'Afrique!

Mines d'or.

La plûpart de ces lieux produisent de l'or en telle abondance, qu'il n'est pas nécessaire de se donner la peine de creuser ; il ne faut que racler la superficie de la terre, la laver dans une sebille, en verser l'eau par une inclinaison, pour y trouver l'or au fond en poudre, & souvent même des grains considérables ; & on a remarqué que cette mauvaise maniere d'exploiter les mines est cause qu'ils ne trouvent que l'extrémité des rameaux de la mine, sans aller au fillon principal. Il est vrai que ces rameaux sont, pour l'ordinaire, si riches, & d'un or si pur, qu'il ne faut ni le piler, ni le fondre, pour le mettre en œuvre. La terre qui le produit n'est point dure, ni difficile à creuser : ce n'est partout qu'une terre argilleuse, de différentes couleurs, mêlée de quelques mines de sable ; de maniere que dix hommes y peuvent faire plus d'ouvrage que n'en font deux cens dans les plus riches mines du Pérou & du Brésil.

Ignorance des Négres pour l'exploitation des mines d'or.

Les Négres ne connoissent pas la fécondité ou la stérilité des terres qui produisent l'or : ils sçavent seulement en gros qu'il y en a presque partout, & que, plus la terre est séche & sans herbes, plus on est assuré d'y trouver ce riche métal. Ils gratent & fouillent indifféremment partout ; &, quand ils trouvent quelques veines abondantes, ils s'y arrêtent, & continuent d'y travailler tant qu'ils y rencontrent la même abondance : dès qu'elle cesse, ou qu'elle diminue notablement, ils la quittent, & en vont chercher une autre. Ils prétendent que l'or a de la malice, & ne se laisse pas prendre quand on veut : il se cache, disent-ils, & change de place ; &, sur ce préjugé, quand ils n'en trouvent pas dans un endroit, ils disent tranquillement qu'il s'est enfui, & ils vont le chercher dans un autre, tel que le hazard le leur présente ; effet heureux de la richésse du pays, & suite de la superstition.

Lorsque

Lorſque la mine eſt abondante, & que, ſans beaucoup de travail, ils en tirent en quantité, ils s'y arrêtent, & y fouillent à quelques pieds de profondeur, & ils en reſtent là, non parce que la mine ceſſe d'être abondante, puiſqu'ils avouent eux-mêmes que, plus ils creuſent avant dans la terre, plus ils trouvent d'or, mais parce qu'ils ſont naturellement trop pareſſeux pour entreprendre ou continuer un ouvrage pénible, & que, d'ailleurs, ils n'ont ni l'invention des échelles, ni les inſtrumens néceſſaires pour étayer les terres, afin d'en prévenir par-là l'éboulement, ni enfin la vraie pratique d'exploiter les mines : car, dès qu'une mine menace de s'ébouler, ils la quittent, & vont creuſer ailleurs. Leur ignorance fait qu'ils ne tirent qu'une médiocre partie de l'or contenu dans la terre qu'ils ont tirée de la mine, parce qu'il ne demeure, au fond de la ſebile, que les plus groſſes parties, pendant que les pe-

tites & les médiocres s'en vont avec la terre & l'eau que l'on répand par inclinaison, après avoir bien délayé la terre avec la main.

Les habitans ne fouillent pas leurs mines en tout tems, ni quand bon leur plaît ; cela dépend absolument de la volonté de leurs Seigneurs, qui, quand ils le jugent à propos, soit pour leurs propres nécessités, soit pour celles de leurs peuples, font avertir leurs Sujets qu'on fouillera la mine un tel jour. Ceux qui en ont besoin se rendent au lieu marqué, & l'on travaille. Les uns fouillent ; les autres transportent la matiere ; ceux-ci apportent de l'eau ; ceux-là lavent, & les Seigneurs gardent l'or que l'on tire, & observent soigneusement que les laveurs n'en dérobent quelque partie. Le travail étant achevé, on partage ce qu'on a amassé, après que le Seigneur en a pris telle portion qu'il a voulu ; après quoi, il n'est plus permis de toucher aux mines. Ces habitans

ne retirent rien autre chose de leur pays; ils n'ont que l'or en abondance, avec lequel ils doivent s'acheter tout le nécessaire à la vie; & il faut leur porter, chez eux, toutes les marchandises dont ils ont besoin. Dans ce cas vrai, il ne faudroit qu'avoir des Forteresses ou des Comptoirs fortifiés dans tous les lieux où on voudroit pousser un commerce aussi riche que celui-là. Aucune Nation n'a plus de droit de le faire, ni n'en est plus à portée que la Nation Françoise.

Quoique les Royaumes, dont j'ai parlé, soient remplis de mines d'or, on prétend que la plus riche & la plus considérable est au centre du pays de Bambouc, entre les villages de Tambaoura & de Netteco, à trente lieues à l'Est de la riviere de Falémé, & à quarante lieues du Fort Saint Pierre, près de Caynoura sur la même riviere. Elle est d'une richesse si surprenante, & d'un or si pur, qu'on néglige toutes les autres

Mine la plus considérable de Bambouc.

mines, pour s'attacher à celle-ci. Ces mines ſont environnées de hautes montagnes pelées, ſéches & ſtériles, & le reſte du pays n'eſt pas meilleur, de ſorte que la diſette de toutes les choſes néceſſaires à la vie a obligé ces habitans de travailler, en quelque façon, leurs mines avec plus de ſoin que leurs compatriotes. Au ſurplus, on trouve, dans ce pays-là, des mines d'argent, de fer, de plomb & d'étain, qu'on néglige abſolument, pour s'attacher aux mines d'or. On y trouve l'aimant le plus parfait, & dont l'expérience a fait connoître que la vertu ne s'altére point, tandis qu'on a ſoin de le préſerver de l'humidité, & de le tenir couvert de pouſſiere. Le fer eſt d'une qualité ſi douce à Bambouc, ſur-tout à Joel, dans les terres du Siratick, que les Négres en font des marmites au marteau. Auſſi n'en traitent-ils point de celui de France, à moins qu'il ne ſoit travaillé. Dans ce département, & dans celui de Galam,

Mines de différens métaux.

Qualité du fer.

on trouve du cristal de roche, des pierres fines, du très-beau marbre, & une quantité prodigieuse de bois durs de couleurs très-vives, & d'autres qui ont une odeur exquise. Le salpêtre y est si commun, qu'il ne s'agit que de le tirer; il est d'une qualité excellente. Les autres mines d'or, qui sont réputées inépuisables, où on trouve l'or par de simples lavures, sans creuser, mais simplement en prenant, sur la superficie de la terre, ce qui tombe sous la main, sont celles de Fourquaranne, à deux lieues de la riviere de Falémé au Nord-Est, près d'un marigot ou petite riviere qui tombe dans celle de Falémé; celles de Sambanoura, qui est à l'Est de la riviere en question, à vingt-cinq lieues de son embouchure dans le Niger, & à cinq lieues dans les terres, entre le village de Sambanoura & celui de Dalemoulet; celles de Segalla, village à cinq cens pas de la riviere de Falémé, en la remontant. Segalla est éloigné de cinq

Salpêtre.

Mines fameuses qu'on dit être inépuisables.

quante lieues de l'embouchure de la riviere dans le Niger. Celles de Gùingifaranna en sont éloignées de cinquante-cinq lieues, où tout le terrein est rempli de mines d'or. Ce qui prouve encore plus la richesse de ces terres, c'est que tous les marigots qui en sortent, & rentrent dans la riviere de Falémé ; y charient tant d'or avec leurs sables, que les Négres des environs, qui en ont besoin hors les tems de la fouille générale des mines, vont, aux bords de ces marigots & de la riviere, laver ces sables, qui leur fournissent une quantité considérable d'or. Cette recherche n'est point défendue ; &, si les Négres étoient moins paresseux qu'ils ne sont, ils s'enrichiroient considérablement par ce petit travail. Enfin le village de Niautabana, situé sur la riviere de Sannon, près de Touretcanda, est un des premiers endroits où les Négres se soient avisés de rechercher l'or. Il fournit, sur son district, des mines riches, abon-

dantes & aisées à tirer ; mais elles doivent être brisées & fondues, ce qui surpasse la portée de l'esprit des Négres ; &, comme elles sont remplies de souffres arsénicaux qui font de terribles impressions sur ceux qui ne sont pas assez habiles pour perfectionner ce travail, on les a absolument abandonnées.

Les autres mines d'or, telles que celles de Naye, qui sont au bord de la riviere, celles de Tomané Niacanal, à vingt lieues au-dessus de Cainoura, à gauche de la riviere, sont très-riches, & d'un métal très-pur & très-facile à travailler ; & cependant les Négres les ont abandonnées, s'étant mis dans l'esprit qu'il n'y a que des femmes ou des blancs qui puissent y mettre la main, sans s'exposer à une mort certaine. Les femmes, de leur côté, ne veulent pas y travailler, parce qu'elles n'ajoûtent pas assez de foi à ce que les hommes publient, & qu'elles déteſtent trop le travail.

Ces mines ſont donc très-réelles ; très-abondantes & très-aiſées à exploiter. Elles ſont bien plus à la portée de Gorée que du Sénégal, dont, par la route du Niger, elles ſont éloignées de plus de trois cens lieues, tandis que, par le moyen de la riviere de Salum, il n'y a pas plus de cent ſoixante lieues. Connoiſſant donc aujourd'hui le vrai chemin pour parvenir où ſont ces mines, il ne s'agit plus que de s'établir du moins à leur proximité, ſans ſe rendre odieux aux Naturels du pays, ſans opprimer leur liberté, & ſans leur faire aucun tort, mais ayant ſoin de s'armer de forces ſuffiſantes pour ſe mettre hors d'inſultes, en commençant les établiſſemens & les travaux pour les exploitations.

Il ne faut que faire connoître aux Négres qu'on n'en veut ni à leur pays, ni à leur liberté, mais qu'on veut leur procurer l'abondance des marchandiſes dont ils ont beſoin, & les inſtruire ſur

les moyens d'exploiter leurs mines. L'importance de cet objet doit être si cher à l'Etat, qu'on ne doit rien épargner pour s'assurer la possession de ces mines, qui sont capables de répandre l'abondance par toute la France. Il ne faut, pour cela, que quelques foibles dépenses & des hommes, &, en peu de tems, on ira bien loin.

Ajoûtons à ce Chapitre, qu'à Faquiou, à deux lieues au Sud-Est de Joal, & à deux lieues de la riviere de Salum, il y a des salines naturelles, où on trouve du sel tant que l'on veut, & suffisamment pour charger, toutes les semaines, de gros bâtimens, qui ne revient pas, apporté à bord, à 24 sols le baril, pésant trois cens livres.

Salines de Faquiou.



CHAPITRE VI.

Description de la riviere de Cassamance; autre chemin pour les mines d'or, & le commerce de l'intérieur de l'Afrique.

LA riviere de Cassamance, dont nous allons faire la description, est à trente lieues de la riviere de Gambie, & à vingt lieues au Sud du Cap de Sainte-Marie; elle étoit regardée comme impraticable à tous gros navires. Personne ne s'étoit avisé d'en tenter l'entrée; mais, lors de ma Mission à Gambie, en 1764, un Négre Chrétien d'Albréda, où la France a le principal de ses Comptoirs sur la riviere de Gambie, entreprit de naviger sur cette riviere avec une grande pirogue propre à porter trente mille pésant; il prit quelques marchandises; il entra dans la riviere; il sonda par-

tout, & trouva que partout on pouvoit avoir au moins depuis quatre jusqu'à six brasses d'eau dans les basses marées; il parcourut plusieurs villages sur les bords de cette riviere, où il traita captifs, or, morphil, cire & ris à si bas prix, qu'il en fut étonné. Il avoit cru ne pouvoir traiter, avec le peu de marchandises qu'il avoit, la cinquieme partie de ce qu'il traita : il dit, à son retour, qu'il ne vouloit faire que trois ou quatre voyages dans cette riviere avec sa pirogue, pour être à son aise.

Je l'interrogeai sur cette entreprise & sur ses succès : il ne pouvoit assez vanter le pays qu'il venoit de découvrir, non plus que ses richesses, & il ne pouvoit revenir de la surprise où il étoit, de ce que les François n'avoient pas tenté d'entrer dans cette riviere, puisqu'on pouvoit y faire un commerce bien plus lucratif que celui de la riviere de Gambie. Sur quoi je m'informai aussi s'il n'y avoit pas de Comptoirs établis à

l'embouchure de la riviere ; il répliqua qu'il n'y avoit que quelques Portugais naturels du pays, placés au Nord de la riviere, qui, manquant de marchandises, ne commerçoient qu'avec quelques villages voisins, & que les habitans vendoient leurs Négres aux Mandingues & Négocians qui les conduisoient au Comptoir des Debissaux ; que tous les habitans avoient été surpris de le voir monter leur riviere avec sa grande pirogue, vû qu'ils n'en avoient jamais vû de si grande, ne sortant jamais de leur pays, & n'ayant que des pirogues de pêcheurs, sur lesquelles ils descendent leurs captifs, leur cire & leur mil jusqu'aux endroits où ils les vendent aux étrangers.

Je lui objectai alors : mais ces habitans inconnus souffriroient-ils que les François allassent, par cette riviere, commercer dans leur pays ? Vous êtes Chrétien, lui dis-je, vous devez me dire la vérité. Il me répondit que ces

habitans en seroient enchantés; qu'il leur avoit parlé des François, de qui venoient les marchandises qu'il avoit apportées; que ces habitans lui avoient demandé pourquoi ils n'alloient pas eux-mêmes les voir, & traiter avec eux; & ils le chargerènt de les engager à y aller. » Amenez nous, lui dirent-ils, un de » ces blancs; nous le recevrons si bien, » qu'il sera content de nous; mais qu'il » nous apporte de la poudre, du plomb, » des armes & de l'eau-de-vie; nous lui » donnerons, en échange, des captifs, » de l'or, du morphil, de la cire & du » ris.

Le terme de morphil signifie ivoire.

Après bien des objections que je fis, il ne me laissa entrevoir aucune difficulté pour y établir une des plus considérables branches du commerce de l'Afrique, & il m'assura qu'avec nos chaloupes pontées de trente à cinquante tonneaux, on pouvoit aller en sûreté par toute la riviere, sans fonder.

Il est certain que, si j'avois eu avec

moi des provisions de vivres & des marchandises convenables, étant pour lors à Gambie, je serois allé, avec la chaloupe que je montois, reconnoître cette riviere & le commerce du pays, pour pouvoir être à même d'en faire un rapport exact, qui ne pouvoit qu'être avantageux au commerce de la Nation Françoise. Je fus donc contraint, par le défaut de provisions, de renoncer à ce projet, & je me bornai à prendre tous les éclaircissemens possibles. Je n'y épargnai rien, en y employant des gens éclairés & fidéles. A mon retour à Gorée, je fis rapport au Gouverneur de ce que j'avois appris de cette riviere, & je lui fis observer que, dans les villages voisins, à l'embouchure, il y avoit quantité de familles Chrétiennes, qu'en y faisant une Mission, je profiterois de cette circonstance pour reconnoître si tout ce qu'on m'avoit rapporté de cette partie d'Afrique, jusques-là inconnue, étoit vrai. Le Gouverneur approuva

mon dessein, me sollicita à entreprendre cette nouvelle Mission, & me dit qu'il me donneroit deux chaloupes, l'une pontée, & l'autre plus petite, pour pouvoir pénétrer en sûreté dans la riviere, & y faire mes observations. J'allois entreprendre le voyage, lorsque je tombai malade. Avant mon rétablissement, le Gouverneur fut rappellé. Ma santé, toujours mauvaise, exigea absolument que je repassasse en France. Je ne dirai donc de cette riviere que ce que j'en ai appris par des voies bien certaines.

L'air y est vif, quoiqu'il soit extrêmement chaud, &, par conséquent, plus sain qu'ailleurs. C'est ce qu'on a voulu me prouver par le nombre des vieillards qu'on y voit, & qu'on ne voit point ailleurs, quoique leur façon de vivre soit la même. Les Négres y sont affables, extraordinairement gais, aimant, comme par toute la Nigritie, le chant & la danse. Partout les Négres,

excédés même de fatigues, danſent pour ſe délaſſer; &, à les voir danſer & faire toutes leurs contorſions violentes, on ne diroit pas qu'ils ſortent du travail. Ils ont pluſieurs ſortes de danſes auſſi fatigantes qu'immodeſtes: c'eſt un uſage conſtant, chez eux, de danſer tous les jours depuis la chûte du ſoleil juſqu'à minuit; ils ont un lieu deſtiné à cet effet, où chacun s'aſſemble au ſon d'une eſpéce de caiſſe qu'ils ſuivent pour diriger leurs ſauts, leurs mouvemens, leurs contorſions & leurs battemens de pieds avec tant de force, que la terre en eſt ſouvent creuſée. Tous les ſpectateurs chantent & répétent ſans ceſſe la même chanſon, en frappant des mains, relativement aux mouvemens furieux de ceux qui danſent tour à tour.

On me dira peut-être qu'on ne conçoit pas comment les habitans des Royaumes voiſins de la riviere de Caſſamance ne l'ont point connue juſqu'ici

comme navigable, ainsi que la qualité du pays qui est à sa droite & à sa gauche. Je réponds à la question, qu'il est connu que les habitans d'un Royaume ne peuvent voyager, ni passer dans un autre, sans s'exposer manifestement à être fais captifs. C'est une loi & un usage général, chez tous les Négres, de se saisir de tous les Négres étrangers qui mettent le pied sur leur terrein, de les faire captifs, & de les échanger contre des marchandises d'Europe. C'est une politique des Rois, qui veulent que personne ne connoisse l'état de leurs Royaumes, sinon ceux à qui ils le permettent, pour que, dans un tems de guerre, l'ennemi ne puisse profiter des avantages que lui donneroit une exacte connoissance du pays & de ses rivieres. D'ailleurs, c'est un principe de leur Religion de tout ignorer, de rester chez eux dans l'oisiveté & dans les divertissemens. Il arrive de-là que les Sujets du Royaume *A* ne connoissent pas le

Royaume *B*, quoiqu'immédiatement voiſins ; qu'ils n'entendent pas même la langue ; qu'ils ignorent s'il y a des rivieres dans certain Royaume. Enfin c'eſt pour que, n'ayant aucune communication les uns avec les autres, on n'ait auſſi aucune querelle, ni diſcuſſions capables d'occaſionner une guerre. La principale raiſon, c'eſt qu'ils n'ont aucunes barques ni canots pour aller ſonder les rivieres, & qu'ils ſont trop pareſſeux & trop indolens pour le faire.

La riviere de Caſſamance eſt un bras de celle de Gambie, comme eſt celle de Salum. Elle tire, par conſéquent, ſa ſource du Niger par celle de Gambie. Cette riviere, d'une profondeur à porter de gros bâtimens, a une embouchure très-difficile, à cauſe d'une barre qui empêche, au dire du public, les bâtimens d'une certaine groſſeur d'y entrer, & qui fait qu'on n'a connu juſqu'ici aucune paſſe que pour les barques, les chaloupes ou les canots.

J'ai fait sonder cette barre, pour sçavoir au vrai si de gros bâtimens pourroient la passer avec sûreté ; & les personnes qui ont fait les sondes m'ont rapporté qu'il y avoit plusieurs petites passes, où effectivement les gros bâtimens ne courroient aucun risque, lors de la haute marée, sur la barre ; mais qu'il falloit nécessairement avoir la précaution de mouiller à une certaine distance, c'est-à-dire, au moins à une demi-lieue de la barre, & d'attendre que la mer se soit retirée, pour reconnoître avec sûreté les passes & les bancs qu'il y a, & qu'après cette exacte reconnoissance, on pouvoit suivre, pendant la grosse marée, la route qu'on a reconnue, mais toujours la sonde à la main ; enfin, qu'après avoir passé la barre, on devoit faire constamment la même observation, en avançant par le milieu de la riviere ; que, pour ne se point exposer à échouer, soit sur les rochers ou sur les vases, il falloit se

faire précéder par un canot ou une barque, pour sonder & reconnoître la route qu'on devoit tenir jusqu'à ce qu'on ait fait cinq à six lieues dans la riviere, où, pour lors, on ne courroit plus aucun risque, même pour les gros vaisseaux; que, pour ne rien hazarder, il convenoit de prendre un pilote dans un des villages qui sont des deux côtés de l'embouchure de cette riviere, qui doit avoir une connoissance plus exacte de tous les écueils, que des étrangers qui n'ont jamais pénétré dans cette riviere, &, de distance en distance, changer ce pilote, en en prenant d'autres dans les villages qui sont situés le long de la riviere, jusqu'à ce qu'on ait acquis une connoissance plus parfaite de la route qu'on doit nécessairement tenir. Cette riviere est située entre la riviere de Saint-Jean, qui est au Nord, & celle de Saint-Dominique, qu'on appelle la riviere de Cachaux, à cause du village de ce nom, qui y est situé, qui est au Sud.

Les deux côtés du bas de cette riviere sont habités par les Floupes, qui sont braves, hardis, entreprenans, dont le pays est coupé partout par les rivieres qui viennent d'un lac que les grandes pluyes & l'inondation annuelle grossissent considérablement, & qui favorisent beaucoup le commerce de la riviere de Cassamance.

Les Portugais ont deux petits établissemens à droite, en remontant cette riviere, dont l'un est à Zinquinchor, & le second à Guinguin. Ce sont de mauvaises cases entourées d'une tapade remplie de terre & de fascines ; elles ne sont habitées que par quelques misérables Portugais qui jadis empêchoient, parce qu'on le vouloit bien, le commerce sur cette riviere aux étrangers. Ces Portugais, devenus naturels du pays, ont fait jusqu'ici seuls le commerce sur cette riviere avec leurs pirogues, parce que personne ne s'est avisé de le partager avec eux, Ils portent les

productions du pays qu'ils ont traitées ; à Sommers, village sur la gauche de la riviere, d'où ils se rendent à Géréges, de-là à Gambie, où ils sont assurés de les vendre, soit aux François, soit aux Anglois ; ce qui arrive, quand ils ne trouvent pas à les vendre à des Négocians étrangers sur les lieux mêmes.

Royaume du Cap.

On sçait positivement que les Portugais ont eu autrefois des établissemens considérables sur cette riviere, qu'ils ont fait un grand commerce dans le Royaume du Cap, qui est sur la riviere de Cassamance, à cent cinquante lieues de son embouchure, & qu'ils se rendoient dans ce Royaume par la même riviere, qui est donc navigable. Le Royaume du Cap est le plus florissant de toute la Nigritie. Le Roi a une vaisselle d'argent très considérable, & entretient six à sept mille soldats bien armés ; il a établi une si belle police dans ses Etats, qu'on peut y voyager & commercer en sûreté. Il connoissoit l'in-

clination que les Négres ont au larcin; il y a pourvu par des loix si sévéres, qu'il est très-rare que ses sujets ne les observent pas. On rapporte qu'il fournissoit aux Portugais 6 à 700 captifs par an, outre une grande quantité d'or & de morphil. Il est triste qu'on n'ait point envoyé, depuis long-tems, de Missionaires, porter la foi dans un pays où l'on trouve tant de vertus morales, une police si réguliere, un zéle si marqué, & de si grandes dispositions pour la Religion Chrétienne.

Cette riviere ouvre un autre chemin à la Nation Françoise pour les mines d'or; car, en la remontant jusqu'à quelques lieues de la source qu'elle prend de la riviere de Gambie, on est à même de faire des établissemens dans les Royaumes de Bambaras, de Gago & de Tombut, qui sont si fameux pour les mines d'or, vû qu'elle y confine, qu'elle les côtoie, & qu'elle peut, par conséquent, être utile pour le commerce

général de ces Royaumes ; ce qui feroit d'autant plus facile, que les Portugais, occupés sans doute ailleurs, ont laissé tomber le commerce dans ces parties, commerce d'autant plus aisé, qu'il ne faut que des barques & des chaloupes pontées avec quelques pierriers ou quelques petites piéces de canon, pour courir toute cette riviere en sûreté.

Si les différentes Compagnies Françoises du Sénégal ont fait tant de démarches pour porter leur commerce dans ces Royaumes par un chemin long & difficile, qui leur offroit une route au moins de trois cens quarante lieues, n'est-il pas bien plus avantageux de se servir de cette riviere, qui nous fraye une route assurée par eau, qui n'est au plus que de 180 lieues, pour parvenir aux confins de Bambaras, de Gago & de Tombut, où on peut retirer tout l'avantage que nous offrent leurs riches mines d'or & la traite des captifs ? Il est certain que, si la Compagnie du Séné-

gal avoit été instruite de la position & de la facile navigation de ces rivieres, elle auroit abandonné le Sénégal même, pour s'attacher uniquement à celle-ci & à celle de Salum; mais, par malheur, elle ne connoissoit que le Niger; elle y étoit établie; elle y avoit un commerce qui lui a fait négliger tout le reste, que d'ailleurs elle ne connoissoit pas: car il auroit été ridicule d'aller chercher un chemin aussi long, aussi difficultueux & aussi dispendieux que celui du Niger, pour parvenir aux pays des mines d'or, tandis qu'elle avoit deux rivieres, sçavoir, celle de Salum & celle de Cassamance, sortant de celle de Gambie en ligne droite, & dont la navigation étoit incomparablement plus aisée que celle du Niger. D'ailleurs, il est certain que la riviere de Salum peut porter le commerce François au Nord des pays des mines d'or & celles de Cassamance au Sud, & par-là le commerce seroit non-seulement plus facile,

mais encore plus étendu qu'il n'a été depuis qu'on le connoît sur les côtes d'Afrique.

Riviere de S. Domingue ou Cachaux.

La riviere de Saint-Dominique ou Saint-Domingue, qu'on appelle assez souvent la riviere de Cachaux, est à trois lieues au Sud de celle de Cassamance. Son entrée est difficile. Après qu'on a reconnu le Cap Rouge, qui est à l'onzieme degré & trente-six minutes de latitude septentrionale, on mouille à deux lieues du Cap Nord & Sud, & on envoie une chaloupe reconnoître l'entrée de la riviere, parce qu'elle a des bancs & des battures de roches du côté du Nord, qu'il faut ranger à un jet de pierre, & se défier de celles du Sud, qui sont d'autant plus dangereuses, qu'on les apperçoit plus difficilement. Ces battures ont plus de trois lieues de longueur. Il ne faut pas penser à louvoyer dans cette passe, qui n'a qu'une demi-lieue de large. Quand on est Nord & Sud d'un grand arbre à plusieurs étaz

ges de branches, qui lui ont donné le nom d'arbre couronné, on peut aller droit dans cette riviere, gardant le milieu du canal, & sans craindre les lames de marée, qui semblent être des brisans; car on se perdroit sur les battures voisines, en voulant éviter un danger qui n'est qu'apparent.

Description de Cachaux.

Cachaux est, ou a été jadis une Colonie Portugaise sur la riviere de Saint-Domingue, située à vingt lieues de son embouchure dans la mer; elle est dans le pays des Papels, peuple Idolâtre, dont la principale Idole est une petite statue qu'ils appellent Chine, à qui ils sacrifient des chiens, excepté ceux qui demeurent à Cachaux même, que les Portugais ont désabusés de cette erreur. Cachaux est bâti sur le bord de la riviere, & suit exactement la rive & les contours. Deux grandes rues en font toute la largeur, environnées d'une forte palissade terrassée, avec quelques canons, pour se mettre à l'abri des insul-

tes des Négres. Les Portugais y ont une Eglise & un Couvent. Le spirituel est entre les mains du Visitador, ou Grand-Vicaire, envoyé par l'Evêque de Saint-Yague, une des Isles du Cap Verd, de qui dépendent, pour le spirituel, les Catholiques Portugais répandus dans le pays. Il y a très-peu de familles de Portugais naturels ; le plus grand nombre est d'un sang mêlé, dont la plûpart sont si noirs, qu'on a peine à les distinguer des vrais Noirs.

La riviere de Cachaux a un grand quart de lieue de large ; elle est assez profonde, pour que les plus gros vaisseaux y montent, si la barre dangereuse, qui est à son embouchure, leur en permettoit l'entrée. La marée monte jusqu'à plus de trente lieues au-dessus de Cachaux, qui est à l'onzieme degré de latitude septentrionale. Les Portugais seuls y font le commerce, qui est considérable.

CHAPITRE VIII.

Description de l'Isle des Bisseaux, des rivieres & des Isles qui sont aux environs, & de leur commerce respectif.

POUR ne rien omettre dans la description de la côte, depuis la riviere de Saint-Domingue, ou Dominique, jusqu'à l'Isle des Bisseaux, disons qu'il y a un village au Sud de l'embouchure de cette riviere, & au Nord de celle de Gesves, qu'on appelle Bot, où la plûpart des Négocians vont faire toutes sortes de commerce avec les habitans Portugais naturels du pays, & qu'au-dessus de Bot, on trouve un autre village sur la riviere de Gesves, qu'on appelle Bole, où les Négres sont appellés Papels, & sont d'un bon commerce. Dans ces deux villages, on peut

Villages de Bot & de Bole pour les provisions de vivres.

faire aisément, & à bas prix, ses provisions de ris, de mil & de bœufs pour la nourriture des captifs qu'on veut transporter en Amérique.

Riviere de Gesves.

La riviere de Gesves est située au Nord & au Nord-Est de l'Isle des Bisseaux. Le village qui lui a donné ce nom est à soixante-dix lieues de son embouchure dans la mer, & à quarante lieues des Bisseaux. Les Négres qui l'habitent sont les Biafares & les Mandingues. Entre les premiers, on voit des Idolâtres; entre les seconds, des Mahométans en grand nombre. Cette riviere est extrêmement rapide, tant à cause de la pente de son lit, que de la singularité de la marée, qui est très-dangereuse, & qui consiste en ce que la mer étant six heures à descendre, & seulement trois à remonter, elle remonte avec une rapidité si prodigieuse, qu'il semble que ce soient des montagnes d'eau qui se précipitent les unes sur les autres, & qui absorbent tout ce qu'elles rencontrent, à moins qu'on ne se trouve tout paré,

c'est-à-dire, prêt à marcher pour suivre le mouvement qu'elles donnent. Les barques qui naviguent sur cette riviere ne doivent pas tirer plus de quatre pieds d'eau; encore ne peut-on la remonter que depuis le mois de Décembre jusqu'en Septembre, parce que le flot porte en haut pendant ce tems-là; &, depuis le mois d'Octobre jusqu'en Janvier, le jusan, c'est-à-dire, le courant de l'eau est si fort, qu'il n'est pas possible de la remonter. La traite des captifs y est assez considérable, ainsi que celle du morphil.

Il y a vis-à-vis de Gesves le village de Melampagne, qui est habité par des Négres Biafares qui aiment beaucoup les François, & avec lesquels on fait un commerce considérable en captifs, en or & en morphil; &, à dix-sept lieues plus bas que Melampagne, en faisant route vers les Bisseaux, il y a un canton appellé Malformose, rempli des plus beaux arbres du monde, pour faire du

Village de Melampagne.

bordage & des membres de navires les plus considérables, qu'on pourroit construire sur les lieux mêmes ; arbres de construction, faciles à exploiter & à changer pour une ancre ou un barril d'eau-de-vie. Chaque Seigneur laisseroit prendre la moitié de sa forêt. Ces bois pourroient servir à l'entretien de la marine qu'on doit avoir dans les différens établissemens qu'on a à la côte, ainsi que pour les habitations qu'on est obligé d'y construire, puisque les planches qu'on feroit avec ce bois seroient d'une excellente qualité.

Village de Joli sur la riviere de Dangal.

Plus au Sud est la riviere de Dangal, qui n'est qu'un bras de mer, sur lequel est situé le village de Joli, fameux pour toutes sortes de commerce. Les Portugais noirs ou basannés, qui sont répandus le long de cette côte, font le commerce seuls, parce qu'il ne se trouve personne pour le leur disputer, ou le partager avec eux ; ils vendent aux étrangers les captifs & les marchandises du

Tom I pag. 201



pays, pour avoir des marchandises d'Europe, dont ils sont la plûpart du tems dépourvus.

Rio, grande ou la grande riviere, est à douze lieues au Sud de celle de Gesves. Il y a, entre elles, deux petites rivieres peu fréquentées. On peut traiter, sur cette riviere, une quantité considérable de captifs, d'or, & sur-tout de morphil, puisque c'est le pays aux éléphans. Si on remonte cette riviere, qui est navigable pour les petits & médiocres bâtimens, jusqu'à quatre-vingt lieues de son embouchure, on y trouve une nation de Négres très-commerçans, qu'on appelle Analons.

La grande riviere.

La riviere de Nongne est à seize lieues au Sud de Ziogrande. Elle est considérable, s'étend fort avant dans les terres, & est très-avantageuse pour le commerce. Il y a partout des cannes de sucre, qui y croissent naturellement, ainsi que des plantes d'indigo d'un grand rapport : on va y faire la traite depuis le

Riviere de Nongne.

mois de Mars jusqu'au mois d'Août, afin de se servir du vent du Sud pour sortir de la riviere.

Quatre rivieres depuis celle de Nongne jusqu'à celle de Serre-Lionne.

Depuis la riviere de Nongne jusqu'à celle de Serre-Lionne, on trouve quatre rivieres, sçavoir, celle de Pongue, de Tafali, de Samos & de Casseres. Les peuples qui habitent les environs de ces rivieres sont les Zapes, les Foulis, les Cocolis & les Nalez. Ces peuples sont Idolâtres, & cependant ils reconnoissent tous un Etre suprême, à qui ils ne rendent aucun culte spécial, quoiqu'ils le regardent comme le maître de tous les autres Dieux. Ils prétendent qu'il ne fait jamais mourir personne, & que ce sont les ennemis qui tuent ceux à qui ils veulent du mal, & très-souvent par le poison. Ils en ont un si subtil, qu'il ne faut qu'être égratigné simplement de leurs fléches, pour en mourir un instant après. Ces rivieres sont si peu fréquentées, qu'on ne sçait rien de leur étendue ni de leur naviga-

tion : on sçait seulement qu'on fait le commerce en captifs, en or & en morphil, dans ses villages qui sont à leurs embouchures.

Rivière de Serre-Lionne.

La riviere de Serre-Lionne, qui borne l'Afrique Françoise ou la concession de la Compagnie Françoise du Sénégal au Sud, a été si peu fréquentée, qu'on doit s'en tenir à la connoissance qu'on a du petit Fort que les Anglois ont sur cette riviere, où ils commercent avec tous les peuples noirs & basannés de ce pays, même avec les Foulis, qui sont les peuples que l'on connoît les plus à l'Est, & desquels ils tirent une grande quantité de captifs, de morphil & d'or.

Description de l'Isle des Bisseaux.

Revenons à l'Isle des Bisseaux, qui est située dans un Golphe d'une longueur & d'une profondeur considérable, qui renferme un nombre d'Isles habitées par différens peuples. Du Cap Rouge, dont j'ai parlé ci-devant, à l'isle des Bisseaux, il y a cinquante lieues ; elle est à l'onzieme degré trente-cinq

minutes de latitude septentrionale.
Quand on appareille du Cap Rouge pour aller aux Bisseaux, il faut faire douze lieues à l'Ouest Sud-Ouest, & huit lieues au Sud-Sud-Ouest, se tenant toujours sur six brasses d'eau, sur un fond de vase. On reconnoît alors une terre éloignée de cinq à six lieues, &, quand on y touche, on voit qu'elle est coupée par deux ouvertures qui composent trois Islots : pour s'en rapprocher, il faut faire l'Est-Sud-Est; &, quand on est entré dans le canal, & qu'on a les Islots à droite, & une grosse terre qu'on nomme Ouarangue à gauche, on fait l'Est jusqu'à ce qu'on soit par le travers de la pointe d'une grande Isle séparée des trois Islots par un canal ou petite riviere. Le mouillage est bon partout. Il faut nécessairement y mouiller, & attendre que la marée soit basse, pour découvrir une chaîne de rochers qui sont sous l'eau, & qu'il est important de reconnoître, pour ne pas s'y

perdre. On laisse à l'Ouest Nord-Ouest les Isles de Bissagots, Ouarange & Caxache, qui sont environnées d'un banc qui porte assez au large, & où on tient, autant qu'il est possible, le milieu du canal qui a depuis six jusqu'à dix brasses d'eau de profondeur. Dans le mauvais tems, on peut donner fond à l'Ouest de la pointe du Sud de l'Isle de Bussi, où il y a un excellent mouillage, auquel on a donné le nom de Port neuf. A l'Est de la même pointe, il y a une Isle déserte & assez élevée, dont il faut s'éloigner d'une demi-lieue, à cause d'un banc qui porte au large, sur lequel on courroit risque d'échouer. Après qu'on a passé cet Islot & le banc, on voit un canal ou riviere d'environ un quart de lieue de large, qui sépare l'Isle de Bussi de celle des Bisseaux. La pointe de l'Ouest de cette Isle est couverte d'un banc qui avance plus d'une lieue en mer, où l'on trouve depuis douze jusqu'à quinze brasses d'eau. Pour lors, on

range la côte des Bisseaux à deux lieues de distance. Elle est saine partout, & a un mouillage excellent. Après six lieues de chemin, on arrive à la pointe de Saint Martin, où il y a des rochers sous l'eau, qui s'étendent à trois quarts de lieue au large. Cette pointe est platte : on doit s'en éloigner d'une bonne lieue. Six lieues plus à l'Est est la pointe de Bernafel, couverte d'un banc de roches qui s'étend près d'une lieue au large ; quand on l'a doublé, on voit deux petites Isles, dont la premiere n'a qu'un quart de lieue de circonférence, à laquelle les François ont donné le nom de Bourbon. La seconde est plus grande, & paroît avoir une lieue de tour ; elle est inhabitée ; mais elle est très-propre pour y faire un établissement avantageux. Il faut passer entre ces deux petites Isles pour aller au mouillage des Bisseaux, dont le meilleur endroit est vis-à-vis l'Eglise, qui a sept brasses d'eau sur un fond de vase de bonne tenue.

Pointe de S. Martin.

Pointe de Bernafel.

L'Isle des Bisseaux a quarante lieues de circonférence. Son aspect est charmant; le terrein s'éleve imperceptiblement jusqu'au centre de l'Isle, où on voit quelques sommets de montagnes, ou, pour mieux dire, des collines qui forment des vallons, dans le milieu desquels les eaux se rassemblent & font des ruisseaux & de petites rivieres qui se rendent à la mer, & rendent le pays très-fertile. Les habitans de l'Isle ont soin d'avoir, autour de leurs cases, quantité de bananiers, de goyaviers, de citroniers & d'autres arbres, pour se garantir des ardeurs du soleil, & pour se procurer l'ombre & la fraîcheur. Il y a une Eglise Paroissiale & un Couvent de Saint François. Il n'y a point d'amas de maisons dans toute l'Isle, à qui on puisse donner le nom de village. La terre est grasse & profonde, & produit abondamment tout ce qui est nécessaire à la vie, surtout le ris & le mil. Les bœufs & les vaches y sont d'une grande taille, &

fort gras ; & l'Isle fournit tout ce qu'on peut desirer, eû égard au pays, où le bled viendroit en perfection. L'Isle des Bisseaux est partagée en neuf provinces, dont huit sont gouvernées par des Officiers nommés par le Roi, qui prennent la qualité de Rois, pour pouvoir donner celle d'Empereur à leur Souverain, qui a un instrument de bois léger, fait comme une trompette marine, mais plus long & plus gros, qu'on appelle Bombalon, sur lequel on frappe avec un maillet de bois dur, & dont le son se fait entendre jusqu'à plusieurs lieues de distance. Le Roi en à fait mettre dans toute l'Isle avec des gens qui font la garde à chaque bombalon ; &, dès que celui du Roi se fait entendre, les autres répétent le même nombre de coups, ou le même ton, & transmettent ainsi les uns aux autres ce que le Bombalon du Roi a fait entendre, dont chacun a la vraie étiquette ; de façon que la volonté du Roi est signifiée, en un moment, dans

toute l'Isle, & il est obéi sur le champ sous peine de mort.

Si ces peuples n'ont jamais guerre entr'eux, ils en ont de continuelles avec leurs voisins, chez lesquels ils vont l'allumer, quand ils croient y trouver quelque avantage. Les Biafares, les Bissagots, les Balantes & les Nalons les environnent de tous côtés, soit dans la terre ferme, soit dans les Isles, qui font une sorte d'Archipel entre les rivieres de Saint Domingue ou de Cachaux, la riviere Grande & celle de Nongne. Tous ces peuples sont braves en leur maniere, c'est-à dire, féroces, & ils se battent en désespérés, quand ils ne peuvent pas faire autrement; ils ignorent toute paix stable les uns avec les autres. Leurs guerres, ou plutôt leurs irruptions, ne font que de cinq à six jours de campagne, & celles des Papels, habitans des Bisseaux, sont telles que, dès que leur Roi juge à propos de faire une course sur ses ennemis, il fait battre son bom-

balon, & aussi-tôt tous les Chefs & les Soldats se rendent avec leurs armes, qui sont des sabres, des arcs & des fléches, au lieu où le son du bombalon a indiqué l'assemblée. Là se trouvent les canots de guerre du Roi, dans chacun desquels on met vingt hommes, dont le Commandant reste responsable au Roi sur sa tête. Il est rare que le Roi aille en personne à ces sortes d'expéditions ; il semble consulter ses Dieux avant tous ; il leur fait un grand sacrifice, dont il n'y a que lui, ses Prêtres & les gens de guerre, qui mangent les viandes ; &, comme ces Dieux sont toujours d'accord avec le Roi, leur réponse ou inspiration est toujours favorable. La campagne s'ouvre, &, après quelques pillages ou enlevemens d'esclaves, elle finit. On se rembarque aussitôt, & tous donnent autant de marques de joie, que s'ils avoient remporté une victoire complette. Le Roi a, pour son droit, la moitié des esclaves que

l'on a faits. Le reste se partage entre les braves de ce genre, qui ne manquent pas de vendre aux Européens les captifs qui leur sont tombés en partage.

De la pointe du Sud-Est de l'Isle des Bisseaux à celle du Nord-Est de Formose, il y a cinq lieues; en doublant la pointe de Formose, on entre dans le bras de la grande riviere, qui sépare la presqu'Isle de Biafares de l'Isle de Boulam. L'entrée de ce canal, qui est entre les deux terres, a une grande lieue de large, & est bordée de hauts fonds, sur lesquels la mer brise d'autant plus fort, que le flot est plus violent; &, comme à l'entrée, c'est-à-dire, entre la pointe orientale de Formose & la pointe de l'Ouest de la presqu'Isle des Biafares, il n'a que deux, trois & jusqu'à sept brasses de profondeur, il faut se tenir exactement dans le milieu du canal, si on ne veut pas échouer sur ses bancs, qui le rétrécissent considérablement, jusqu'à ce qu'on ait gagné la pointe du

Isle de Boulam.

Nord-Est de l'Isle de Boulam, où le mouillage est excellent. Depuis cet endroit jusqu'à la pointe du Sud-Est, la côte est saine, & le mouillage bon partout, même pour de gros vaisseaux, dès qu'on connoît les marées, les avantages & désavantages qu'elles peuvent produire dans des endroits où les flots se renversent sur eux-mêmes, & causent des courans très-forts, d'autant plus incertains & plus irréguliers, que les deux marées, en se rencontrant, se poussent avec plus de violence, & obligent de mouiller, pour ne pas perdre, par ce refoulement de marées, ce qu'on a gagné par l'avantage du flot.

Le mouillage est excellent depuis la pointe du Nord-Est jusqu'à celle du Sud-Est, où on trouve un fond de vase franche sans rochers, avec de l'eau depuis douze jusqu'à vingt brasses de profondeur. La côte de l'Isle de Boulam est unie, couverte de grands arbres, & l'Isle présente un paysage des plus agréables. C'est un

port excellent pour toutes ſortes de bâtimens.

Le terrein eſt très-beau ; il s'éleve avec une pente preſqu'inſenſible pendant deux lieues, en commençant au bord de la mer juſqu'au pied de quelques collines qui ſervent comme de baſe à des montagnes plus conſidérables qui font le centre de l'Iſle, qui ſont couvertes de beaux & grands arbres, & dont les revers ſont aiſés à cultiver ; les fréquens vallons que font ces montagnes, & ces collines produiſent une quantité conſidérable de ruiſſeaux de très-bonne eau. La pointe du Sud eſt une prairie naturelle, où le pâturage eſt excellent. Cette Iſle a dix lieues de longueur de l'Eſt à l'Oueſt, cinq lieues de largeur du Nord au Sud, & environ trente lieues de circonférence. Il ne dépend que de la France d'y faire un établiſſement conſidérable pour tout genre de commerce, vû que l'Iſle, fertile & abondante, fourniroit tout ce qui eſt

nécessaire à la vie, & des bois de bâtimens de gros navires en quantité. Ce seroit l'entrepôt de toutes les marchandises réciproques d'Europe & d'Afrique, sur-tout pour celles qu'on seroit à même d'y fabriquer, comme le sucre, l'eau-de-vie de cannes, le cacao, l'indigo, le cotton, le roucou, & généralement tout ce qui fait le commerce de l'Amérique, qui a enrichi si prodigieusement les habitans de ce pays-là. Ici tout croît naturellement; la terre est d'une fertilité surprenante, & est constamment arrosée par les différens ruisseaux & rivieres d'eau-douce, qui sont répandues par toute l'Isle. L'air y est plus sain que partout ailleurs; les habitans sont en partie Chrétiens, en partie Idolâtres & Mahométans. Les Bissagots, qui en sont à présent les maîtres, pour en avoir chassé les Biafares, se prêteront d'inclination à faire valoir les établissemens qu'on voudra y faire. En un mot, tout concourt à faciliter un des

plus grands & des plus considérables établissemens qu'aucune des Nations d'Europe ait eus en Afrique.

Disons, en passant, que les bords des ruisseaux & les lieux marécageux de ces contrées produisent certains arbres d'un bois spongieux, à feuilles larges & minces, dont les écorces liantes & souples servent à faire de l'étoupe pour calfater les barques & les navires. On le pile pour en ôter le brou; on en fait une espéce d'étoupe & de filasse qui ne pourrit presque jamais. Au lieu de brai, dont ils manquent très-souvent, ils se servent d'huile de palme, mêlée de chaux vive, & cuite jusqu'à ce qu'elle ait acquis la consistence nécessaire pour donner le corroi. Bois d'étoupe.

Le pays, ainsi que le reste de l'Afrique, fournit encore certains roseaux, dont tous les lieux aquatiques sont remplis, avec lesquels on fait des cordages excellens de navires. Il n'y a qu'une chose qui manque au pays pour fournir tout Cordages du pays.

ce qui est nécessaire à la construction de toutes sortes de bâtimens : ce sont les arbres pour les mâter. Le michéri est trop court, le palétunic trop pésant, & tous les autres arbres sont trop cassans. Il est étonnant que, dans un pays qui produit si abondamment des cocotiers, on ne se serve pas du brou qui enveloppe la noix, fruit de cet arbre, pour faire des cordages & de l'étoupe, comme on fait dans les Indes Orientales, où ce cordage & cette étouppe sont d'un tel usage, qu'ils durent deux fois autant que les cordages de chanvre, & coûtent beaucoup moins.

Royaume de Guinala.

Le Royaume de Guinala est situé sur la riviere de ce nom. Le village qui en porte le nom est considérable par le nombre de ses habitations & des Portugais blancs, noirs, basannés & mulâtres, qui sont tous riches, à cause des productions du pays. Le Prince est connu sous deux qualités, sçavoir, sous celle de Roi de Guinala, & sous celle de Roi de

de Biafares. Cette riviere est grandé & navigable à plus de cent cinquante lieues de son embouchure ; elle peut porter le commerce de Boulam, dont elle est voisine ; dans l'intérieur de l'Afrique vers l'Est. Le commerce qu'on fait sur cette riviere est très considérable en captifs, en or & en morphil. Elle est environnée d'un pays riche & fertile en toutes sortes de productions, & il ne dépend que de la Nation Françoise d'en tirer tout l'avantage, puisqu'elle est située, ainsi que l'Isle de Boulam, sur ses concessions, & qu'elle y a tout droit, non-seulement d'y commercer, mais d'y faire tels établissemens qu'elle jugera convenir. Cependant de si beaux pays, si riches pour le commerce, & si avantageux pour la subsistance d'une Colonie, sont abandonnés.

Dans le voisinage de Boulam, on trouve les Isles de Bissagots au nombre de treize, dont les plus considérables sont Casnabac, la Galline, Cassegut, Les Isles de Bissagots.

Carache, Aranguéna, Papagaye ou l'Isle aux Perroquets, Formose, Babachola, Bisague, Ouarangue & quelques autres moins connues, parce qu'on les fréquente plus rarement. Chacune de ces Isles est gouvernée par un Chef qu'on appelle Roi. Ils sont indépendans les uns des autres, & ne se réunissent que pour aller faire la guerre aux Biafares de la terre ferme, qu'ils ont chassés de Boulam. La plûpart de ces Négres sont grands, forts & robustes, Idolâtres, fort cruels à leurs ennemis & à eux-mêmes. Ils coupent les têtes de ceux qu'ils ont tués; après les avoir promenés par toute leur Isle, ils les écorchent, font sécher la peau avec la chevelure, & en parent le devant de leurs maisons, comme un trophée de leur bravoure & de leurs victoires. Le moindre chagrin, le moindre revers les porte à tourner leurs armes & leur fureur contre eux-mêmes; ils se poignardent, ils se pendent sans façon, se précipitent & se

moïent. Leur passion pour l'eau-de-vie est sans exemple : dès qu'il s'en présente à vendre, c'est à qui en aura. Le plus foible devient la proie du plus fort. Le pere vend ses enfans; &, si l'enfant peut amarrer son pere ou sa mere, il les conduit aux Européens, pour les vendre ou troquer contre de l'eau-de-vie. Ces Isles sont très-bonnes, très-fertiles, & capables de soutenir des Colonies considérables. L'Isle de Cassegut est la plus riche & la plus puissante; elle a un port assuré pour tous les bâtimens. On compte douze lieues de la pointe de Bernafel dans l'Isle des Bisseaux à la pointe du Nord-Est de Cassegut, & cinq lieues de la même pointe à celle de Saint-Martin. Les peuples de Cassegut sont les plus honnêtes, les plus civils & les plus humains de tous ces barbares, parce que le commerce a poli leurs mœurs, & les a rendus traitables. Cassegut est presque trois fois plus long que large : on lui donne six

lieues de longueur sur deux lieues de largeur ; la terre est bonne, grasse & bien cultivée ; tout y croît en abondance. Cette Isle, celle de Carache, de Casnabac & de Galline sont les seules de toutes celles des Bissagots où l'on peut traiter avec sûreté. Quant aux autres, il faut être sur ses gardes ; &, malgré toutes les précautions qu'on peut prendre, il est rare qu'on ne soit pas volé, & quelquefois même assassiné, sur tout si on se livre entre leurs mains, en faisant son commerce à terre, ou qu'on ne soit pas insulté, comme il est arrivé à plusieurs Portugais, si on a la moindre difficulté avec eux. Si un Officier ou Commis du bâtiment alloit à terre, sa curiosité lui coûteroit cher; il seroit arrêté infailliblement, & il en coûteroit au moins la cargaison du bâtiment pour sa rançon. Si les habitans amenent en canot leurs captifs & leurs marchandises à bord, pour les vendre ou traiter, il faut se mettre sur les ar-

mes, & ne les laiſſer monter que l'un après l'autre, ſans jamais ſouffrir qu'ils entrent pluſieurs à la fois dans le bâtiment ; & ſi, malgré l'avertiſſement qu'on leur a fait, ils ſe mettoient en devoir d'entrer, il ne faut point les épargner ; car ils ſont dangereux, quand ils ſont pluſieurs raſſemblés. Malgré toutes ces difficultés, les Européens ne laiſſent pas de traiter cinq ou ſix cens captifs tous les ans avec eux.

En général, les hommes & les femmes de ce pays ſont de belle taille ; ils ont les traits du viſage agréables, la peau d'un noir qui ſemble luſtré ; ils n'ont point le nez écaché, ou, comme nous diſons, écraſé, ni les lévres groſſes, & ont beaucoup d'eſprit.

L'Iſle de Buſſi eſt à l'Oueſt de celle des Biſſeaux, dont elle eſt ſéparée par un canal aſſez large & aſſez profond, dont l'entrée, du côté du Sud, eſt dangereuſe à cauſe de deux bancs qui y ſont, qui occupent une bonne partie de Iſle de Buſſi.

la largeur. Elle n'eſt guére moins grande que celle des Biſſeaux, & paroît toute couverte d'arbres. Les habitans ſont Papels comme ceux des Biſſeaux ; mais, n'ayant point été civiliſés par le commerce, ils ſont méchans, traîtres, voleurs & ſans aucune foi.

Au Nord de l'Iſle de Buſſi, de l'autre côté du canal ou riviere de Géves, on trouve un pays de dix à douze lieues, habité par des Négres qu'on appelle Balantes, qui n'ont aucune ſociété avec les autres Négres leurs voiſins, à qui ils refuſent conſtamment l'entrée de leur pays. Il y a beaucoup d'Idolâtres, ils ſont gouvernés en forme de Républi-que. C'eſt une opinion reçue dans tout le pays, que ces Balantes ont des mines d'or chez eux, & que c'eſt pour cette raiſon qu'ils défendent l'entrée de leur pays à tout le monde, pour ne point s'expoſer à en être bientôt chaſſés, ſi on ſçavoit ce qu'il vaut, & les richeſſes qu'il renferme.

Le commerce général des Bisseaux & de toutes les Isles que je viens de rapporter, qui se faisoit autrefois de concert entre la nation Françoise & la Portugaise, a été abandonné par cette derniere à la premiere en 1703, après avoir détruit les fortifications du Fort des Bisseaux, & abandonné tout son commerce. Les Portugais n'y avoient laissé que quelques piéces de canon qu'ils n'avoient pû emporter ; ensorte que la France seule est en droit & en possession d'y former de nouveaux établissemens, là & où elle jugera convenir, dès qu'elle voudra faire revivre son ancien commerce dans les côtes d'Afrique, qui prévaudra, sans contredit, à celui de l'Amérique.

Les Portugais abandonnent aux François le commerce des Bisseaux.

Le Cap de Tumbol & celui de Verga, qui sont à vingt lieues de distance des Isles de Bissagots, sont encore des lieux où la nation Françoise est en possession de porter son commerce. Enfin ce Cap, qui a une rade excellente, a

Les Caps de Tumbol & de Verga.

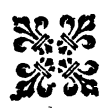
Le Cap Tangrin.

toujours fourni à la traite un nombre considérable de captifs, d'or & de morphil.

Il suit donc de ce que nous venons de dire, que les navires François peuvent parcourir toutes les côtes comprises sous les noms de Nigritie, de côtes de Guinée, de côtes de Juda, &c. que je comprends sous le nom général de côtes d'Afrique occidentale, ou d'Afrique Françoise.

J'ai rapporté toutes les rivieres connues praticables, leur position & leur distance respective, avec leurs sondes & les routes qu'il faut tenir pour y entrer. Si les Géographes les ont dépaysées & placées où ils ont voulu, je me suis bien gardé de les imiter; &, pour ne rien confondre, j'ai décrit la distance exacte d'une riviere à l'autre. Etant sur les lieux, j'ai confronté les Cartes avec la réalité du terrein & la position des fleuves & des rivieres; j'y ai trouvé des fautes si grossieres, que je ne recon-

noissois pas le pays tracé sur ces Cartes. Le Sénégal n'est qu'à trente lieues de Gorée, Gambie est à quarante lieues; cependant ce dernier n'en paroît pas sur les Cartes éloigné de vingt lieues, tandis que le premier paroît en être éloigné au-delà de quatre-vingt lieues. Les Historiens ont fait des amplifications & des descriptions à plaisir, où ils traitent de villes & de bourgs, des villages ambulans, composés de quelques cases de joncs & de pailles, où il n'y a pas cent chefs de familles; ensorte que, quand on est sur le lieu où on croit trouver une ville ou un bourg, on n'y trouve que quelques misérables cases, & on ne sçait plus où on en est.



CHAPITRE VIII.

Obſervation ſur le Commerce général de l'Afrique Françoiſe.

Ce peuple, qui n'ambitionne aucune richeſſe, qui a tout dès qu'il a de quoi vivre à la journée, qui n'a aucun frais à faire, ſoit pour ſon logement, ſoit pour ſon habillement, ne travaille qu'autant qu'il eſt néceſſaire pour ſe procurer ſa ſubſiſtance; ce peuple, dis-je, laiſſe la terre inculte, ignore ſes richeſſes, ou les mépriſe; il ne connoît point les autres commodités de la vie. L'ambition, la vanité, le luxe, la bonne chére n'ont aucune priſe ſur lui. La calomnie, les médiſances, les chicanes, les procès, les fraudes, les colluſions & tant d'autres injuſtices criantes, dont on ſe ſert pour amaſſer des richeſſes, ou pour en conſerver de mal

acquises, lui sont étrangeres, & il ne connoît aucun motif qui puisse l'engager à troubler le repos de son voisin. Il fouleroit même l'or aux pieds, si l'Européen n'en étoit assez avide pour passer les mers, s'expatrier & s'exposer à mille dangers, pour aller lui donner une valeur chez cette Nation. Encore cette Nation, naturellement si oisive & si peu attachée aux biens de la terre, ne ramasse de ce précieux métal qu'autant qu'il lui en faut pour traiter les armes & les munitions dont elle a besoin, & pour se procurer de l'eau-de-vie, qui lui étoit inconnue auparavant, & dont elle fait aujourd'hui ses délices.

Si donc ce peuple avoit l'industrie des Européens, soit pour cultiver la terre, soit pour exploiter les mines d'or, & faire valoir tant d'autres riches productions du pays, l'Afrique seroit d'un revenu si immense, qu'elle pourroit enrichir les autres parties de l'Univers.

Quoique l'Afrique Françoise ne possède plus aujourd'hui aucune des mines d'or connues, depuis la perte qu'elle a faite du Sénégal & de ses dépendances, elle a d'autres puissantes ressources pour en posséder bien davantage que toutes les Nations de l'Europe réunies ensemble, n'en ont possédé jusqu'ici ; elle les trouvera par les nouveaux chemins que j'ai indiqués dans les cinquieme & sixieme Chapitres de cette Histoire. Pour en jouir, il ne s'agit que de profiter de ces routes pour fixer ses établissemens sur les mines mêmes, où la traite des captifs est bien plus considérable & bien plus lucrative qu'elle ne l'est à la côte d'Afrique. Il est fâcheux pour la Nation Françoise d'avoir ignoré si long-tems des voies ouvertes au plus grand commerce de l'Afrique ; si elle les avoit connues plutôt, le Sénégal lui auroit été indifférent, & elle n'auroit pas fait les dépenses qu'elle a faites pour parvenir à

former des établiſſemens dans le Royaume de Galam fameux, à la vérité, pour le commerce de l'or, mais très-éloigné du Sénégal, ſur-tout à cauſe des grandes difficultés qui ſe rencontrent pour ſe rendre à Galam, qui n'ont aucun lieu ici.

Mais, dira-t-on, le climat, dans la partie des mines d'or, eſt trop chaud pour les François ; autant on y en enverra, autant il en périra, de façon qu'on ne pourra jamais ſe maintenir dans les parties où on aura fait des établiſſemens : ainſi il eſt inutile de faire une tentative infructueuſe à l'Etat, & nuiſible à l'humanité.

L'objection tombera d'elle-même, dès qu'on voudra prendre les précautions néceſſaires pour en éviter les ſuites prétendues. Une ſeule réflexion convaincra le Lecteur de ce que j'avance. La voici. Qu'on faſſe venir de France des ouvriers expérimentés à l'exploitation des mines d'or, & qu'on leur

Réponſe à l'objection.

donne pour aides les habitans mulâtres de Gorée, & les Négres libres qui sçavent la langue Françoise, pour travailler aux mines d'or. D'un côté, ces Mulâtres, ces Négres acclimatés ne souffriront pas plus sur les mines qu'à Gorée même, parce qu'ils sont faits à la chaleur & au serein du pays ; ils apprendront, en peu de tems, la façon d'exploiter les mines. Ce seront des ouvriers acclimatés qui se succéderont les uns aux autres, de père en fils, & des ouvriers sur lesquels on pourra compter, parce qu'il est certain qu'ils ne déserteront pas, étant retenus par la Religion Chrétienne qu'ils ont embrassée, & qu'il n'y a aucun lieu de craindre qu'ils se retirent chez les Négres, où ils ne pourroient exercer leur Religion, & où ils perdroient infailliblement leur liberté, sur-tout si l'on réfléchit que les Mulâtres se regardent d'une espéce distincte & infiniment supérieure à l'espéce des Négres. Il leur semble que ce

Projet pour l'exploitation des mines d'or.

sont deux espéces différentes l'une de l'autre, & que l'espéce Négresse n'est faite que pour servir l'espéce Mulâtre. Aussi suivent-ils exactement cette maxime : un Blanc, un Mulâtre ne mangera, ni ne boira avec un Négre ; au contraire, il s'en fait servir avec une soumission qui tient beaucoup de l'adoration, & un Négre ne saluera son Maître ou sa Maîtresse qu'en fléchissant le genoux, & courbant la tête : tel est l'usage du pays.

Que de trente ouvriers, ainsi du reste, qu'on fera venir de France pour travailler aux mines d'or, on en envoie seulement dix à la fois, qui, de quatre mois en quatre mois, se releveront alternativement : ou plutôt, si l'on veut, qu'on donne à ces ouvriers des tentes assez grandes, & d'une toile bien serrée, pour se mettre à l'abri des ardeurs du Soleil & du serein de la nuit, qui est plus dangereux que le Soleil même ; ces ouvriers ne souffriront pas plus du

chaud que ce que l'on souffre à Gorée; où cependant l'on vit; qu'on se munisse aussi de charriots qu'on fera traîner par les bœufs du pays, qui y sont très-communs, & presque pour rien, pour porter aux ouvriers les provisions de vivres & la boisson en suffisance: pour lors, on reconnoîtra la foiblesse de la difficulté qu'on s'est formée jusqu'ici pour une entreprise de cette conséquence, dont le commerce actuel de Gorée peut payer tous les frais, quoi qu'en puissent dire ceux qui y sont, pour sauver leurs intérêts particuliers. En peu de tems, on aura des ouvriers acclimatés, dont le travail donnera à la Nation tout l'avantage des mines, sans qu'il soit besoin de longues expériences, puisqu'une année suffit; sur-tout si l'on considére qu'on peut établir des Comptoirs sur ler bords des rivieres de Salum & de Cassamance, dont j'ai parlé, qui seront à la proximité des mines & des ouvriers, & à même de leur porter les

ſecours néceſſaires, & qu'on a la voie des rivieres, pour y tranſporter les ſubſiſtances, les marchandiſes & tout ce qui eſt néceſſaire à l'exploitation des mines, & à la réuſſite de ce projet.

Les mines d'or exiſtent; on ſçait où elles ſont; on a des chemins courts & aiſés pour s'y rendre : il ne faut que des Comptoirs & des ouvriers. Les différens Rois amis & attachés à la Nation Françoiſe, aideront ces mêmes ouvriers, dès qu'on augmentera les petits préſens qu'on leur fait, & qu'on aura pour eux des égards, des ménagemens & de l'eau-de-vie.

Les Rois d'Afrique, tout petits Rois qu'ils ſont, ont un deſpotiſme abſolu dans leurs Royaumes : ils ſont maîtres de la vie & de la mort de leurs ſujets. Aucun n'oſeroit s'oppoſer à leur volonté, ſans encourir une mort certaine. Ainſi, dès que les Rois Négres permettront aux François de fouiller leurs mines d'or, de les exploiter, de les

exporter, tout sera dit. Aucun Négre ne s'y opposera ; au contraire, ils se prêteront tous à donner les secours qu'on exigera d'eux. Quelques ancres ou barrils d'eau-de-vie, distribués à propos & de tems en tems, seront pour eux une récompense suffisante & le sujet d'une joie publique. Ces dépenses sont si minces, relativement à l'objet qui les occasionnera, qu'on peut les compter pour rien : l'expérience en convaincra, dès qu'on voudra mettre la main à l'œuvre.

On ne voit les Rois que lorsqu'on a besoin d'eux, parce qu'à chaque fois qu'on veut leur parler, il faut les prévenir par des présens, sans lesquels ils se croiroient insultés ; &, loin d'en rien obtenir, on les irriteroit, & tout échoueroit. C'est un usage dont on ne doit point s'écarter, quand même, depuis plusieurs siécles, on commerceroit avec eux ; à plus forte raison, quand ce sont des Rois qu'on n'a pas connus, ou

avec qui on n'a eu jusques-là aucun commerce. On doit alors les prévenir par des envoyés, avec des présens, qui consistent ordinairement en eau-de-vie, quelques armes ou sabres, quelques mouchoirs à fond rouge pour leurs Sultanes. Pour lors, ces Rois reçoivent avec cérémonie ces envoyés avec leurs présens; ils leur en témoignent leur satisfaction, & se font un point d'honneur d'accorder ce qu'on leur demande. Ils font, à leur tour, leurs présens, qui consistent en des productions du pays, ou en quelques Négres. Ils veulent être flattés & prévenus par ce cérémonial. Si l'on manque de parole à l'un d'eux, c'est manquer à tous; car ils en sont bientôt informés. Pour lors, ils ne se font plus de scrupule de vous tromper, s'ils le peuvent. Ils alléguent ceci pour raison : *On a trompé un tel Roi : on nous en feroit autant, si on le pouvoit.* Rien alors, rien n'est capable de les faire revenir de leur prévention; &, s'ils

commercent avec vous, c'eſt parce qu'ils ne peuvent le faire avec d'autres Nations.

Pour établir des principes certains ſur la traite des Négres, qui fait l'objet principal du commerce actuel d'Afrique, il faut en avoir approfondi le fort & le foible, ainſi que j'ai fait lors de ma Miſſion en 1764 : car, ſi l'on conſulte les anciens Auteurs qui en ont parlé, & ſi l'on veut ſuivre les tarifs qu'ils en ont donnés, il eſt certain qu'on y ſera trompé, puiſque tout eſt changé depuis qu'ils ont écrit. Le prix du captif eſt doublé au moins, ainſi que le prix des marchandiſes d'Europe. Certaines marchandiſes avoient cours, & étoient de débit, il y a quarante ans; ces mêmes marchandiſes, à préſent, ne ſont d'aucune valeur, & on ne pourroit pas s'en défaire à quelque prix que ce fût. Bien des Marchands François, qui n'avoient conſulté que ces anciens tarifs, pour former leur cargaiſon, en ont

été les dupes ; j'en ai été le témoin oculaire, lorſqu'ils ſont venus à Gorée & dans la côte, pour y traiter des captifs, qu'ils auroient en effet traités, s'ils avoient eu un aſſortiment de marchandiſes convenables ; mais ils n'en avoient que d'inutiles au commerce de l'Afrique, &, par conſéquent, toutes à pure perte ; d'où l'on voit combien il eſt intéreſſant à la Nation d'avoir une table ſûre pour diriger ſon commerce ; ce qui m'a engagé d'entrer dans ce détail, & de donner non-ſeulement le prix de traite des captifs dans les différens endroits de la côte, mais encore le prix de toute eſpéce de marchandiſes utiles au commerce, & ſans leſquelles on ne peut aſſurer une traite avantageuſe.

Autrefois les captifs ne coûtoient que depuis douze juſqu'à ſeize & dix-huit barres de marchandiſes ; c'étoit le plus haut prix pour les meilleurs captifs ; mais tout a changé : les Anglois

en ont augmenté le prix, & ont par-là gâté un si riche commerce, dans les vûes de détruire celui des François; ensorte qu'ils ont porté le prix du captif, sur la riviere de Gambie, à cinquante-une barres; ce qui fait une différence bien considérable, qui est augmentée par le changement énorme qu'ils ont fait dans la valeur intrinséque des barres, telles qu'elles sont aujourd'hui, dont deux barres valent au moins trois de ce tems-là. Toute barre de marchandises vaut, en Afrique, quatre livres, &, au prix de France, tantôt plus, tantôt moins. Les barres, sur la riviere de Gambie, sont plus fortes, par conséquent plus cheres que dans le reste de l'Afrique, selon les usages établis du tems de la Compagnie du Sénégal, où les Employés ont haussé eux-mêmes le prix de traite, sans doute pour y mieux trouver leur compte. Pour rendre cette différence de barres plus intelligible, j'établirai deux colonnes, dont la pre-

miere sera pour les barres de la riviere de Gambie; la seconde, pour celles des côtes d'Afrique, après que j'aurai fait quelques observations sur la nature des marchandises, & sur leur prix courant au magasin de Gorée.

SECTION PREMIERE.

Observation sur la traite des captifs, & sur les marchandises utiles à cette traite, avec les moyens pour la faire avantageusement.

Il faut observer que la barre de fer doit avoir de longueur neuf pieds de Roi de la mesure de Paris, deux pouces de largeur, & quatre à cinq lignes d'épaisseur. Cette barre de fer ne fait qu'une barre par toute l'Afrique dans le commerce. On la divise en douze parties, dont chacune doit avoir neuf pouces ou environ de longueur; & ces parties s'appellent pattes de fer, pour servir au

Qualité des barres de fer.

petit commerce, c'est-à-dire, pour traiter les productions du pays, telles que la cire, le cotton, le ris, le mil, les volailles, le gibier & le poisson, &c. Les Négres se servent de ces pattes, pour fabriquer les instrumens légers, avec lesquels ils cultivent leurs terres. Or, comme une barre de fer coûte au magasin de Gorée 5 livres 5 sols, & qu'elle ne vaut, dans la traite de l'or & des captifs, qu'une barre, qui n'est appréciée qu'à 4 livres, il y a, par conséquent, une livre 5 sols de perte sur chaque barre. C'est pourquoi, dans la traite que l'on fait, on en donne le moins que l'on peut; mais il en faut nécessairement pour les différentes traites que l'on fait de cette maniere.

Méthode utile pour la traite.

Premiérement, on convient de la quantité de barres qu'on doit donner; en second lieu, de la qualité & du nombre de chaque espéce de marchandises, qu'on donnera pour completter la premiere convention. Il faut avoir soin de

dresser

dresser un état de chaque espéce des marchandises dont on est convenu, parce que ce qui est dit, est dit avec les Négres, pour former le total de l'échange à faire; car, si l'on néglige cette précaution, on en sera toujours la dupe. Le Négre ne cherche que son avantage, & il trompera s'il le peut. Outre ceci, il faut avoir l'œil sur les marchandises qu'on a étalées; car, pendant que le Négre vendeur les examine, il s'en trouve d'autres qui, sous le prétexte de les examiner aussi, étudient le moment de pouvoir vous en escamoter une partie, & c'est ce qui arrive très souvent. Dès qu'on est convenu de la qualité des barres de marchandises, on livre espéces par espéces, en effaçant sur l'état ce qu'on a livré; &, quand tout est livré, on fait retirer le vendeur, content ou non; car il est rare qu'il ne demande à échanger quelque partie des marchandises qu'on lui a livrées, ce qu'il ne faut jamais faire.

Utilité & nécessité du fer & de l'eau-de-vie.

Le fer & l'eau de-vie composent la partie la plus essentielle pour le commerce de l'Afrique. Sans fer & sans eau-de-vie, on ne pourroit y vivre, & encore moins y commercer ; &, pourvû qu'on ait du fer & de l'eau de-vie, on est assuré de tout avoir, & de pouvoir traiter partout or, captifs & morphil, & se procurer toute subsistance. Dès que le fer & l'eau-de-vie manquent dans l'assortiment des marchandises, il n'y a plus rien à faire pour le commerce. Le fait est incontestable.

Les armes.

Quant aux armes, il faut observer qu'elles soient garnies en cuivre, puisque celles en fer ou en acier ne sont plus de défaite, à cause qu'elles sont trop susceptibles de rouille. Les sabres se vendent relativement à leurs montures & garnitures.

Pataques d'Hollande.

Les pataques d'Hollande sont absolument nécessaires pour la traite des captifs sur la riviere de Gambie & aux environs. Les Négres ne connoissent

plus que cette monnoie & les piastres : or, une pataque d'Hollande qui ne vaut, au cours de France, que 3 livres 1 sol, selon le tarif ou prix de Gorée, vaut autant, chez les Négres, qu'une piastre gouldre, qui vaut, en France, jusqu'à 5 livres 5 sols. Il y a donc, sur chaque pataque, 2 liv. 4 sols de profit. Quant aux pataques, dont parlent les Auteurs qui ont écrit sur le commerce de l'Afrique, on n'y en connoît point ni de cette espéce, ni du prix qu'ils leur donnent. Il en est de même pour la plûpart des marchandises qu'ils détaillent comme utiles au commerce de cette partie du monde, où elles n'ont aucune valeur, & avec lesquelles on y mourroit de faim.

Corail.

Il faut du corail dans toutes les traites de captifs que l'on fait, & l'on en donne le moins que l'on peut, parce qu'il est cher & rare. Avec du corail fin de Marseille, on trouve, dans le centre de l'Afrique, de l'or, poids pour poids.

Dans les traites de captifs, on ne donne point du tout de ce corail, qui eſt trop précieux, on donne du corail ſimple, qu'on nomme raſſate ou autrement, comme on voudra l'appeller ; ainſi, dans les détails que je ferai, je ne parlerai que de ce dernier.

Ambre jaune.

Il faut auſſi de l'ambre jaune dans les traites que l'on fait ; &, pour ne point être obligé à le peſer, on en donne ſept grains pour une barre. Le corail & l'ambre ſervent pour faire des colliers & des ceintures aux Rois, à leurs femmes, & à tous les Négres & Négreſſes qui ont les commodités de s'en procurer. Ils entremêlent ces colliers & ces ceintures, faites en forme de chapelets, de grains de corail, d'ambre, de fins criſtaux, de fines verroteries, de grains d'or & d'argent, qui compoſent leurs principaux ornemens.

Verroteries.

Dans toutes les différentes traites, il faut néceſſairement des verroteries de toutes eſpéces ; c'eſt la marchandiſe qui

est à meilleur marché pour les Négocians, & celle sur laquelle ils ont plus de profit : par conséquent, ils en doivent donner tant qu'on en veut. Sans les verroteries, la Colonie ne pourroit subsister, parceque, sans elles, elle ne pourroit se procurer les subsistances & les productions nécessaires à la vie que le pays fournit. Il est inconcevable pour les Européens, qui n'en ont pas fait l'expérience, combien on consomme de verroteries dans toutes les côtes d'Afrique. Les Négres, les Négresses, les Mulâtres & les Mulâtresses en portent des ceintures prodigieuses qui ont quelquefois un pied de longueur sur trois ou quatre rangs d'épaisseur. Les fines verroteries sont pour ceux ou celles qui sont à leur aise ; les communes sont pour leurs esclaves. Une Négresse ne croiroit pas être en état de paroître, si elle n'avoit pas un nombre de colliers & de ceintures très-amples de corail, d'ambre, de loquis, de gal-

let, de cornalines, de criſtaux, de grains d'or & d'argent, & des pendans d'oreilles d'or, que les Négres fabriquent. Ainſi toutes ſortes de verroteries ſont abſolument néceſſaires à la traite des captifs, de même que pour ſe procurer le néceſſaire à la vie : car, ſans verroteries, vous n'aurez ni poules, ni œufs, ni poiſſon, ni beurre, ni gibier; & ſans fer & ſans eau-de-vie, vous n'aurez ni bœuf, ni ris, ni cire, ni morphil, qu'on appelle ivoire en France.

Mouchoirs à fond rouge.

Les mouchoirs à fond rouge brillant, tels que les Maſulipatans, & autres, tels que ceux de Rouen, ſont d'une grande défaite. Toutes les Négreſſes ont ſaiſi la mode d'en porter pour ſe couvrir la tête; ſur-tout des Maſulipatans, à qui elles font faire deux fois le tour de leur tête, & les nouent bien ſerrés, en forme de bonnet de nuit. Il y a, ſur ces mouchoirs, un profit conſidérable, tant dans la traite des captifs, que dans les échanges qu'on en fait contre l'or du pays, ainſi que ſur les ſatins & les pié-

Satins & ſoieries.

ces légeres de ſoie, pourvû qu'elles ſoient toutes à fond blanc & raies rouges. Les Négreſſes, riches pour le pays, & ſur-tout les Mulâtreſſes, par un commencement de faſte, veulent toutes en avoir pour faire des pagnes qui ſervent à les couvrir; enſorte que leur habillement complet conſiſte en deux pagnes de deux aulnes & demie de longueur, ſur ſa ſimple largeur, qui ſe vend très-cher, & toujours avec un profit beaucoup plus conſidérable que celui des autres marchandiſes.

Uſage des ſoieries.

Les toiles de Bretagne, les chemiſes garnies, les chemiſes communes entrent, avec un grand profit, dans les marchés que l'on fait, & il en faut pour avoir un aſſortiment complet. Les circonſtances & les lieux en fixent le prix, parce qu'il eſt différent partout; &, pour régle générale, on ſuit le prix coûtant de la chemiſe ou de la toile: alors on apprécie le nombre de barres qu'elle vaut, de façon que la barre ſoit

Toiles, chemiſes fines & chemiſes communes.

relative à celles des marchandiſes, ſur lesquelles il y a le plus de profit. Par exemple, la toile coûte 30 ſols l'aulne ; je n'en donnerai qu'une aulne pour une barre, & ainſi du reſte. Par toute la côte, & ſur-tout ſur la riviere de Gambie, il faut de la toile & des chemiſes pour les Mulâtres, pour les Négres Chrétiens, pour ceux qui les imitent, & même pour les Négres Mahométans, qui commencent à vouloir un peu ſe franciſer. Ils s'applaudiſſent, dès qu'ils ſe voient vêtus d'une chemiſe & d'une culotte de toile : ce ſimple habillement ſemble les autoriſer à prendre un aſcendant ſur les autres Négres nuds.

Papier. Le papier eſt recherché, parce qu'il ſert aux Marabous, pour écrire les grigris ou certaines prieres & certains paſſages de l'Alcoran, pour entretenir la ſuperſtition des Négres, qui ajoutent foi à ces grigris.

Géroffe. Les clouds de géroffe ſervent pour faire des colliers & des ceintures aux Négreſſes qui en aiment l'odeur.

Les toiles rayées, les canequins blancs ou en raies, ainsi que les bastas de douze, quatorze & quinze aulnes, & de six & de sept aulnes sur-tout, entrent, avec un grand profit, dans les traites.

Toiles rayées canequin & baftas.

Les battes-feux ou briquets, les cadenats, les grelots, les aiguilles, la laine filée de couleur rouge, jaune & bleue; les rubans de soie à fond rouge & brillant d'or & d'argent, se vendent ou entrent, dans les échanges, à quatre cens pour cent de bénéfice dans l'Afrique.

Laine filée rubans de soi &c.

Les fusils fins, garnis en cuivre, & légérement damasquinés, ainsi que les pistolets de poche à deux coups, valent un captif la paire, & deux fusils fins, aussi un captif. Un fusil à deux coups vaut un captif: ils ne sont que pour les Rois & les Grands de leur Cour.

Fusils & pistolets fins.

Les bas de fil & les souliers y sont toujours d'une bonne défaite envers ceux qui s'habillent à la Françoise, & ils en manquent très-souvent à la côte.

Pacotilles.

Les miroirs, les couteaux, les rasoirs, les ciseaux, le savon, les boucles de souliers, les tabatieres, & le tabac, sur-tout, forment une pacotille avantageuse ; mais rien n'égale celle de l'eau-de-vie, des verroteries fines & communes.

La poudre à tirer & le plomb.

La poudre à tirer & le plomb en balles sont d'une nécessité absolue dans toutes les traites, & il en faut considérablement, parce que les Négres, après le fer & l'eau-de-vie, s'attachent uniquement aux armes, & à se procurer de la poudre & du plomb, sans lesquels on ne pourroit rien traiter de considérable.



SECTION II.

Prix des marchandises utiles à la traite, selon le tarif du magasin de Gorée.

Je ne parlerai point ici du prix réel que coûtent en France les marchandises utiles à la traite des captifs ; je rapporterai uniquement celui du tarif actuel de Gorée, où on nous protestoit qu'on ne les vendoit qu'au prix réel de France, sans aucun frais de fret, ni autres, puisqu'elles étoient transportées de France en Afrique aux frais de Sa Majesté ; sçavoir,

	liv.	f.	d.
Une barre de fer.	5	5	
La pinte d'eau-de-vie. . . .		7	6
Une livre de poudre à tirer.		16	
Une livre de plomb en balles.		6	6
Une livre de plomb à giboyer.		6	6
Un fusil de traite, garni en cuivre.	9	6	

	liv.	f.	d.
Grand pistolet, garni en cuivre, la paire.	7		
Un sabre commun.	2	15	
Une piéce de toile bleue fine de quatorze aulnes. . . .	43	4	6
Toile bleue commune de quatorze aulnes.	17		
Une piéce d'indienne de quatorze aulnes.	33	4	
Cent pierres à fusil. . . .		4	6
Une pataque d'Hollande. .	5	1	
Corail commun ou rassate, une once.	16		
Une once d'ambre jaune. . .	6		
Une corde de cornalines. .	2		
Une livre de verroteries communes.		14	
Verroteries fines, une corde.	1	10	
Loquis & gallet, une corde de trente grains.	1	10	
Cristaux communs, la livre.		14	
Cristaux fins, une corde de trente grains.	1	10	

	liv.	f.	d.
Un couteau Flamand. . .		5	
Une livre de fucre fin. . .	1		
Une livre de caffonade. . .		16	
Mouffeline, une aulne. . .	9	10	
Une aulne d'écarlatte commune.	16		
Une aulne de revêche. . . .	9		
Une aulne de drap bleu. . .	16		
Une aulne de drap rouge. .	16		
Une aulne de fatin. . . .	6		
Une main de papier.		10	
Une livre de clouds de gérofle.	12		
Un pot d'étain.	2	10	
Un plat d'étain.	2		
Un baffin de cuivre. . . .	2		
Une noix mufcade. . . .		5	
Une livre de caffé. . . .	1	2	
Toile de platille de baulnes & demi-lapine. . . .	6		
Les autres toiles, felon qu'elles font, mais réguliérement l'aulne, quelquefois plus & quelquefois moins.	2	3	

	liv.	f.	d.
Mouchoirs communs à fond rouge.	2		
Chemises communes non garnies.	5		
Chemises communes garnies.	7		
Chemises fines garnies. . .	9	6	
Bas de fil communs. . . .	1	15	
Bas de fil fin.	3		
Mouchoirs fins à fond rouge & brillant.	5	5	
Mouchoirs de Masulipatan, très-chérement. . . .			
Une livre de laine filée. . .	2	10	
Souliers, la paire. . . .	3		
Une livre de Thé. . . .	8		
Tabac rappé, la livre. . . .	5	5	
Tabac en corde, la livre. .	3		
Culottes de toile de couleur.	3		

SECTION III.

Observation sur la différence des barres de la riviere de Gambie avec celles de la côte d'Afrique.

POUR ne rien laisser à desirer sur ce qui regarde la traite des Négres, tant sur la rivière de Gambie, que sur les côtes d'Afrique, je vais tracer deux colonnes, dont l'une indiquera la quantité de marchandises qu'il faut pour une barre sur la riviere de Gambie, & combien cette même quantité de marchandises vaut de barres sur les côtes d'Afrique.

BARRES de la riviere Gambie.		*BARRES de la côte d'Afrique.*
	Fer.	
Une barre de fer,	vaut partout une barre.	
4 pintes d'eau-de-vie pour une barre.	Eau-de-vie.	3 pintes d'eau-de-vie pour une barre.

BARRES de la riviere de Gambie.		*BARRES de la côte d'Afrique.*
Deux livres pour une barre.	Poudre à tirer.	Deux livres pour une barre.
Six livres pour une barre.	Plomb en balles.	Six livres pour une barre.
Six livres pour une barre.	Plomb à giboyer.	Six livres pour une barre.
Un fusil pour 5 barres.	Fusil de traite.	Un fusil pour 6 barres.
Une paire pour 5 barres.	Pistolets de fonte.	Une paire pour 6 barres.
Un pour une barre.	Sabres communs.	Un pour une barre.
Deux pour un captif.	Fusils fins damasquinés.	Deux pour un captif.
Un pour un captif.	Fusils à 2 coups, damasquinés.	Un pour un captif.
Une paire pour un captif.	Pistolets à deux coups.	Une paire pour un captif.
Une piéce pour 10 barres.	Toile bleue fine de 14 aulnes la piéce.	Une piéce pour 12 barres.
Une piéce pour 5 barres.	Toile bleue commune.	Une piéce pour 6 barres.
10 barres.	Piéce d'indienne de 14 aulnes.	12 barres.
Une barre.	deux cens pierres à fusil.	Une barre.
Une barre.	2 pataques d'Hollande.	2 barres.
5 barres.	Une once de corail commun ou rassade.	6 barres.
Au prix de l'or.	Une once de corail de Marseille.	Au prix de l'or.

BARRES de la riviere de Gambie.		BARRES de la côte d'Afrique.
3 barres.	Une once d'ambre jaune.	4 barres.
Une barre.	Une corde de cornaline.	Une barre.
Une barre.	Deux livres de verroteries communes.	Une barre.
Une barre.	Une corde de galet ou de loquis.	Une barre.
Une barre.	Autres verroteries fines, une corde ou trente grains.	Une barre.
Une barre.	Deux livres de criſtaux communs.	Une barre.
Une barre.	Criſtaux fins en gros grains, une corde.	Une barre.
Une barre.	Huit couteaux Flamands.	Une barre.
Une barre.	Deux livres de ſucre en pain.	Une barre.
3 barres.	Mouſſeline, une aulne.	4 barres.
2 barres.	Une chemiſe commune.	2 barres.
3 barres.	Une chemiſe commune, garnie.	3 barres.
7 barres.	Une aulne d'écarlate commune.	8 barres.
6 barres.	Une aulne de drap rouge.	7 barres.
Une barre.	Trois mains de papier commun.	Une barre.

BARRES de la riviere de Gambie.		*BARRES de la côte d'Afrique.*
Une barre.	Cent clouds de gérofle.	Une barre.
Une barre.	Un pot d'étain, ou plat d'étain.	Une barre.
Une barre.	Un bassin de cuivre.	Une barre.
Une barre.	Douze noix muscades.	Une barre.
3 barres.	Revêche jaune, une aulne.	4 barres.
2 barres.	Une piéce de platille.	2 barres.
Une barre.	Une livre de laine filée.	Une barre.

Telles sont les marchandises utiles & nécessaires par toute la côte d'Afrique, ainsi que sur la riviere de Gambie, avec lesquelles on peut faire toutes sortes de traite & de commerce, & s'assurer un profit réel, parce qu'elles ont une valeur fixe & assurée. Par conséquent, le Navigateur ne s'expose point à former une cargaison inutile, qui, dans la suite, lui reste à grande perte, lorsqu'elle n'est point composée de marchandises propres au commerce qu'il

prétend faire. Pour qu'il sçache encore la maniere dont on fait la traite des captifs, & celle par laquelle on divise les barres dont on est convenu, je vais lui tracer la vraie méthode usitée.

Un captif, piéce d'Inde, c'est-à-dire, jeune & sans défaut, qu'on traite à la côte, coûte trente-une barres, s'il est sain & parfait. Si, au contraire, il a des défauts, il coûte tantôt dix barres, tantôt plus, tantôt moins.

Pour completter ces trente-une barres, on donne un peu d'une sorte de marchandises, & un peu de l'autre, sur-tout en fer, en corail & en pataques, qui sont les plus cheres. Par exemple, je conviens de donner, pour un captif, trente-une barres que je divise, pour le payement, de cette maniere; sçavoir,

Barres.	Prix de France.	liv.	f.	d.
4	de fer.	21		
10	d'eau-de-vie. . . .	15		
2	de poudre à tirer. . .	3	4	

Barres.		Prix de France. liv.	f.	d.
	De l'autre part. . . .	39	4	
2	de plomb en balles. . .	3	12	
12	en deux fusils de traite.	19	12	
1	en verroteries communes.	1	8	
31	barres. Prix du captif.	63	16	

Si, dans ce mêlange de barres, j'y comprends du corail, de l'ambre, du fer en plus grande quantité, ainsi que des pataques d'Hollande, le prix du captif augmentera à proportion de la valeur intrinséque des barres; &, par la raison contraire, si je conviens de certain nombre de barres qui coûtent moins que les précédentes, comme celles de l'eau-de-vie, des verroteries, des armes, de la poudre & du plomb, le prix diminuera à proportion. Lorsqu'on traite plusieurs captifs à la fois, on fait entrer, dans le nombre de barres dont on est convenu, toutes sortes de marchandises; &, en les rapportant le fort

au foible, le prix du captif n'eſt pas exceſſif. On doit donc obſerver de convenir premiérement du prix du captif; en ſecond lieu, de la nature & de la qualité des barres, avec leſquelles on doit le payer : ſans quoi, les Négres voudroient avoir le choix dans les marchandiſes; choix qui augmenteroit conſidérablement le prix. Il faut réfléchir qu'il eſt d'uſage de donner, outre le prix convenu, une barre de plus, qu'on appelle le coupe-corde, c'eſt-à-dire, ce qui conclud le marché. Enfin, tous les captifs que j'ai vû traiter à la côte d'Afrique ont coûté réguliérement, en rapportant le fort au foible, 70 livres de France. Le prix du captif, ſur la riviere de Gambie, eſt bien différent de celui de la côte : il étoit de cinquante-une barres avant ma Miſſion en 1764; tems auquel j'ai fait baiſſer le prix. Ces cinquante-une barres étoient payées de cette façon :

Barres.		liv.	f.	d.
8	en corail & ambre. . .	30	16	
4	en pataques d'Hollande.	24	4	
5	en fer.	26	5	
12	en eau-de-vie. . . .	18		
10	en une piece de toile fine bleue ou indienne. .	35		
10	en deux fusils de traite.	18	12	
2	en poudre à tirer. . .	3	4	
51	barres. Prix d'achat.	158	1	

On voit la différence dans le prix, causée tant par la cherté que par la quantité des barres, & qu'il est évident qu'un captif, traité sur la riviere de Gambie, coûte plus que deux autres captifs d'aussi bonne qualité, traités à la côte. On doit faire ici & partout la même observation que j'ai indiquée, lorsque l'on convient du prix des captifs, du nombre des barres, & de la qualité des marchandises qui doivent les composer. Mais, dira-t-on, d'où vient une si

grande disproportion de prix ? Le voici. Premierement, les Anglois voulant s'emparer, à quelque prix que ce fût, de tout le commerce de la riviere de Gambie, ont porté le prix du captif à cinquante barres, dans le dessein que tous les Rois de la côte ne voudroient plus commercer qu'avec eux, à cause de cette prodigieuse augmentation de prix, qu'ils envisageoient comme un puissant motif pour se rétablir dans l'esprit des Négres, pour se les attacher, & pour obliger les François à abandonner ce commerce, persuadés qu'ils étoient qu'ils ne voudroient jamais se soumettre à donner un prix si exorbitant de chaque captif, qui, auparavant, n'étoit que depuis 12, 15 & 18 barres, & sur-tout parce que, comme les barres Françoises sont plus cheres, plus fortes & de meilleure qualité que les leurs, ils ne pourroient donner un si grand nombre de barres, à moins de faire la traite à pure perte. Cette intri-

gue leur a coûté cher, puiſque les François n'ont point voulu renoncer à la traite ſur ce pied, & qu'ils ont donné le même nombre de barres que les Anglois, & par là ont eu conſtamment la préférence.

Pour me procurer un éclairciſſement parfait ſur cet objet, lors de ma Miſſion à Gambie, je fis traiter, en ma préſence, pour mon compte particulier, un captif. Le prix de traite, eſt, me dit-on, de cinquante-une barres. Je délivrai ces cinquante-une barres. Ceci fait, j'obſervai que le vendeur de ce captif n'enlevoit point ſix barres de fer qui étoient de convention. Deux jours après, je fis plus de diligence pour en ſçavoir la raiſon, & je trouvai que ces ſix barres de fer étoient le profit de quelques Interprétes. Inſtruit par cette découverte, le lendemain je traitai moi-même un autre captif ſans le ſecours des Interprétes. Après avoir fait éloigner du Comptoir toutes les perſonnes ſuſpectes qui auroient

roient pû me préjudicier à la faveur de la langue que j'ignorois, il ne me coûta que trente-six barres. Pour m'assurer de plus en plus du vrai, je voulus en traiter un troisieme de la maniere que je viens de dire, dont le prix fut de trente-cinq barres. Pour lors, les Résidens du Comptoir furent déconcertés, & ne sçurent quoi me répondre, sinon que les Interpréres lès avoient trompés; &, depuis ce tems, le prix du captif a été réduit à trente-cinq barres. Si le tems m'avoit permis de rester plus long-tems dans cette partie, je serois parveuu à le réduire à celui de la côte d'Afrique.

Achevons cette partie, en disant que l'Afrique Françoise actuelle peut produire annuellement, dès qu'on s'approvisionnera de marchandises convenables & suffisantes pour la traite, & qu'on ne traitera que sur un compte particulier, cinq mille captifs par an; cela sur le pied où sont les choses ac-

tuellement; lesquels captifs, rapportés le fort au foible, c'est-à-dire, ceux traités sur la riviere de Gambie avec ceux traités à la côte d'Afrique, ne coûteront pas plus de 110 livres, argent de France, par tête; d'où l'on voit le profit immense qu'il y a à retirer de cette branche de commerce, & que, si on y ajoute la traite de la cire, qui est immense, & qui serviroit à lester les vaisseaux, celle du morphil, du coton, de l'or & des cuirs, pour peu qu'on les fasse valoir, elles formeront un objet considérable & utile à l'Etat.

Fin du premier Volume.





